



# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2016-2017

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère de la Sécurité publique.

Dépôt légal – 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN Version imprimée : 978-2-550-79210-9

ISBN Version électronique : 978-2-550-79211-6

ISSN Version imprimée : 1706-9572

ISSN Version électronique : 1710-9108

© Gouvernement du Québec, 2017

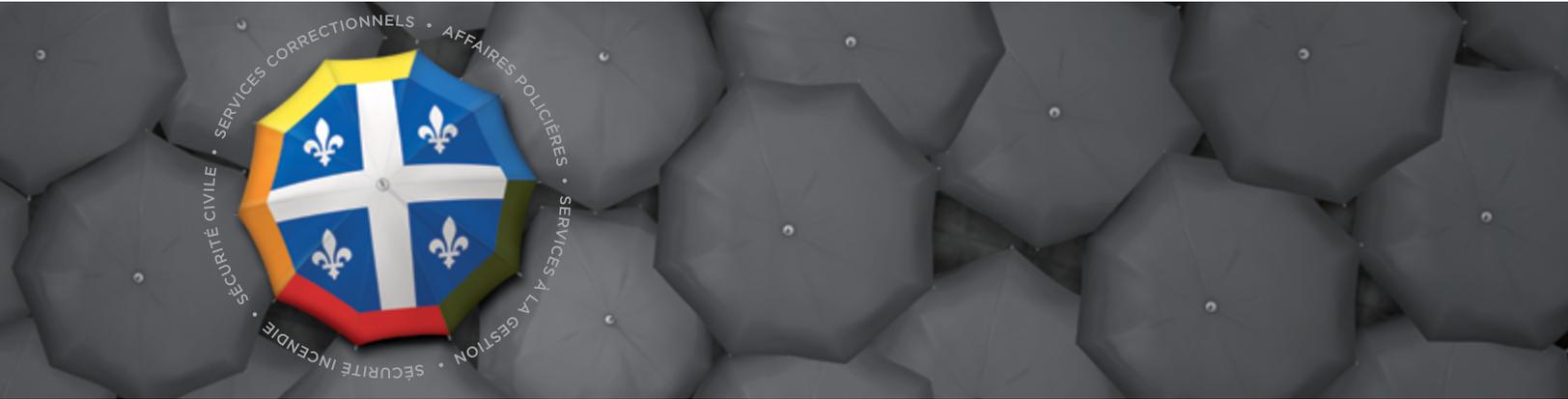
Tous les droits réservés pour tous pays.

La reproduction et la traduction, même partielles,  
sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.



Ce rapport est imprimé sur du papier Rolland Enviro 100,  
contenant 100 % de fibres postconsommation,  
fabriqué à partir d'énergie biogaz.

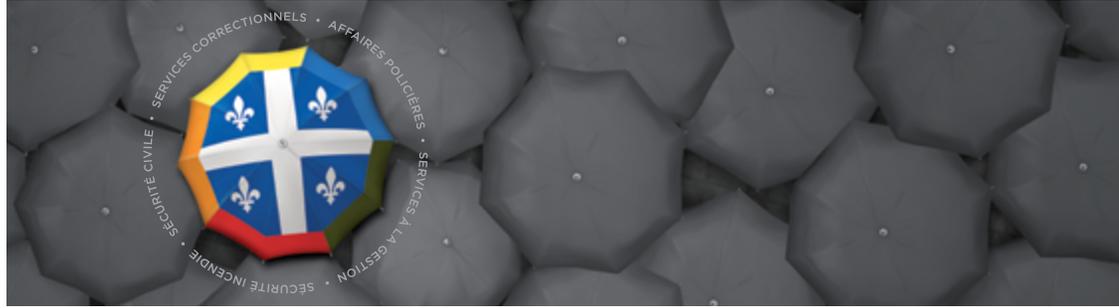
MINISTÈRE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE



RAPPORT ANNUEL  
DE GESTION  
2016-2017



# Message du ministre



Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du ministère de la Sécurité publique pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2017.

Conformément aux règles établies par la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), il rend compte des résultats atteints au regard du plan stratégique, de la Déclaration de services aux citoyens et des autres exigences législatives et gouvernementales.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

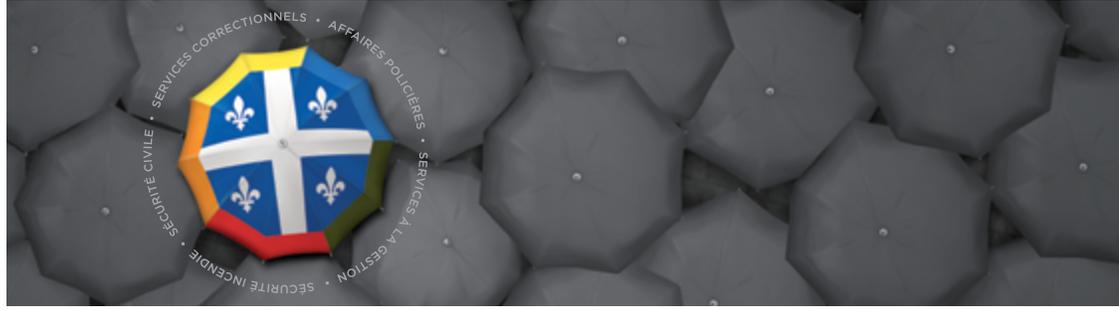
Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,  
ministre de la Sécurité publique et  
ministre responsable de la région de Montréal,

ORIGINAL SIGNÉ

MARTIN COITEUX  
Québec, septembre 2017



# Message de la sous-ministre



Monsieur Martin Coiteux  
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,  
ministre de la Sécurité publique  
et ministre responsable de la région de Montréal  
2525, boulevard Laurier, 5<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2017.

Vous y trouverez les résultats obtenus au regard des objectifs et des engagements liés au Plan stratégique 2012-2017 du ministère, à son Plan d'action de développement durable 2016-2020 et à la Déclaration de services aux citoyens. Ce rapport fait aussi état des ressources utilisées dans l'accomplissement de sa mission et la poursuite de ses objectifs.

Le présent document contient une déclaration de la direction du ministère relativement à la fiabilité des données. La validation de l'information a été effectuée par la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection.

Pour tout ce qui a été accompli, je tiens à remercier l'ensemble du personnel du ministère qui, par son engagement et son professionnalisme, contribue à faire du milieu de vie des Québécoises et des Québécois un endroit sécuritaire, propice au développement des individus et de la société.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

La sous-ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

Liette Larrivée  
Québec, septembre 2017



# ANNÉE 2016-2017 EN BREF

LA LOI SUR  
L'IMMATRICULATION  
DES ARMES À FEU  
**ADOPTÉE**

**UN NOUVEL  
ÉTABLISSEMENT**  
DE DÉTENTION À SEPT-ÎLES

**5,8 M\$**  
EN BONIFICATION  
DE NOS PROGRAMMES  
DE PRÉVENTION DE  
LA CRIMINALITÉ

**LUTTE  
CONTRE  
L'EXPLOITATION  
SEXUELLE**

- UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE
- UN PORTEFEUILLE DE PROJETS

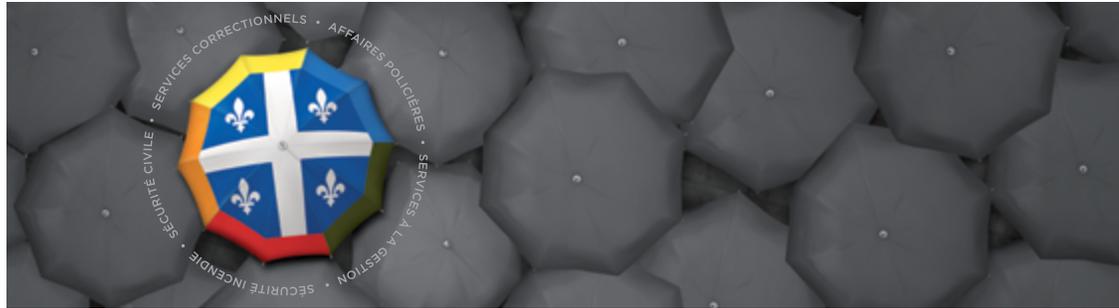
**QUÉBEC  
EN ALERTE  
ET VIGILANCE**  
DE L'INFORMATION  
EN TEMPS RÉEL

**ARRÊT  
JORDAN**

- ET LES DÉLAIS DU SYSTÈME  
DE JUSTICE
- 138 NOUVEAUX EMPLOYÉS
  - 5 M\$ INVESTIS

**3,3 M\$**  
EN MESURES  
D'ATTÉNUATION  
DES RISQUES

# Table des matières



Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique .....	15
Déclaration de validation de la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection .....	16
Avis au lecteur .....	17
<b>PARTIE 1 – La présentation du ministère .....</b>	<b>19</b>
1.1 La mission et la vision.....	19
1.2 L'organisation administrative et les mandats .....	20
1.2.1 La Direction générale des services correctionnels .....	20
1.2.2 La Direction générale des affaires policières .....	21
1.2.3 La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie .....	22
1.2.4 Les fonctions d'appui du ministère.....	22
1.2.5 La Sûreté du Québec .....	23
1.2.6 Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale .....	23
1.3 Les changements législatifs et réglementaires .....	23
1.4 Les faits saillants .....	25
<b>PARTIE 2 – Les résultats 2016-2017 .....</b>	<b>29</b>
2.1 Le suivi du Plan stratégique 2012-2017 .....	29
Orientation 1 : Assurer des interventions concertées répondant aux besoins des citoyens .....	29
Axe d'intervention 1.1 : Soutien et expertise .....	29
Axe d'intervention 1.2 : Partenariats.....	34
Axe d'intervention 1.3 : Information à la population .....	41
Orientation 2 : Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents .....	44
Axe d'intervention 2.1 : Approche préventive.....	44
Axe d'intervention 2.2 : Réponses adéquates aux risques .....	51
Axe d'intervention 2.3 : Pratiques éthiques et transparentes.....	55
Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficaces .....	60
Axe d'intervention 3.1 : Gestion efficace .....	60
Axe d'intervention 3.2 : Environnement de travail.....	63
2.2 Le plan annuel de gestion des dépenses.....	64

2.3 Les résultats au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyens .....	67
2.3.1 L'accessibilité aux services et au personnel .....	67
2.3.2 L'accueil et le comportement du personnel.....	68
2.3.3 Le traitement des demandes.....	68
2.3.4 Les engagements relatifs aux plaintes .....	69
2.3.5 Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes .....	70
2.3.6 La communication des renseignements aux victimes d'actes criminels.....	71
<b>PARTIE 3 – L'utilisation des ressources .....</b>	<b>73</b>
3.1 Les ressources financières, humaines et informationnelles.....	73
3.1.1 Les ressources financières.....	73
3.1.2 Les ressources humaines.....	78
3.1.3 Les ressources informationnelles.....	86
3.2 Les communications .....	89
<b>PARTIE 4 – L'application des exigences législatives et gouvernementales .....</b>	<b>91</b>
4.1 L'accès à l'égalité en emploi .....	91
4.2 L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels .....	95
4.3 La politique linguistique .....	98
4.4 Le développement durable .....	100
Thème 1 : La gouvernance du développement durable .....	100
Thème 2 : La gestion environnementale des ressources.....	102
Thème 3 : La sécurité et la résilience des populations .....	105
Thème 4 : La réinsertion sociale comme vecteur de développement durable.....	109
4.5 L'égalité entre les femmes et les hommes .....	110
4.6 La gestion et le contrôle des effectifs et des renseignements relatifs aux contrats de services .....	110
4.6.1 Les contrats de services .....	111
4.6.2 La gestion et le contrôle des effectifs .....	111
4.7 La Politique de financement des services publics.....	111
4.7.1 Les biens et services actuellement tarifés.....	111
4.7.2 Les nouveaux biens et services tarifés .....	112
4.7.3 Les biens et services non tarifés .....	112

4.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec.....	112
4.8.1 Les recommandations touchant la sécurité civile .....	112
4.8.2 Les recommandations concernant les contrats en technologies de l'information.....	117
4.8.3 Les recommandations concernant les services correctionnels : réinsertion sociale ....	117
4.9 Le suivi des recommandations de la Commission de l'administration publique .....	118
4.10 Le suivi des recommandations du Protecteur du citoyen .....	120
4.11 Les règles concernant les bonis au rendement .....	120
4.12 L'occupation et la vitalité des territoires .....	120
4.13 L'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises.....	121
Annexe 1 : Développement durable.....	123
Annexe 2 : Liste des sigles .....	125
Annexe 3 : Coordonnées des organismes relevant du ministre de la Sécurité publique.....	126
Annexe 4 : Structure administrative au 31 mars 2017.....	128
Annexe 5 : Références Internet et renseignements généraux .....	129

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Statistiques sur les plaintes .....	69
Tableau 2 : Évaluation des personnes confiées et élaboration d'un plan d'intervention .....	70
Tableau 3 : Information aux victimes d'actes criminels.....	71
Tableau 4 : Budget et dépenses réelles.....	74
Tableau 5 : Répartition des dépenses réelles par grande catégorie budgétaire.....	74
Tableau 6 : Répartition des dépenses réelles par secteur d'activité .....	75
Tableau 7 : Évolution des dépenses réelles par grand secteur d'activité .....	76
Tableau 8 : Investissements réalisés .....	76
Tableau 9 : Revenus.....	77
Tableau 10 : Fonds des services de police.....	78
Tableau 11 : Répartition des heures rémunérées et de l'effectif du ministère .....	79
Tableau 12 : Répartition de l'effectif du ministère et des heures rémunérées, à l'exception de la Sûreté du Québec.....	80
Tableau 13 : Répartition de l'effectif de la Sûreté du Québec et des heures rémunérées.....	80
Tableau 14 : Effectif utilisé au 31 mars.....	81
Tableau 15 : Heures rémunérées par secteur d'activité .....	81
Tableau 16 : Données sur la formation et le développement du personnel .....	82
Tableau 17 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité .....	83
Tableau 18 : Nombre de jours de formation par catégorie d'emploi .....	83
Tableau 19 : Prévisions des départs à la retraite des employés réguliers d'ici le 31 mars 2020 .....	83
Tableau 20 : Nombre d'employés par catégorie d'emploi ayant pris leur retraite .....	84
Tableau 21 : Données relatives aux lésions professionnelles.....	85

Tableau 22 : Taux de départs volontaires du personnel régulier.....	85
Tableau 23 : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2016-2017 .....	88
Tableau 24 : Liste des principaux projets en ressources informationnelles, ressources affectées et état d'avancement .....	89
Tableau 25 : Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2016-2017 .....	92
Tableau 26 : Effectif régulier au 31 mars 2017 .....	92
Tableau 27 : Embauche de membres de groupes cibles .....	92
Tableau 28 : Évolution du taux d'embauche global de membres de groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année .....	93
Tableau 29 : Évolution de la représentativité de membres de groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année.....	93
Tableau 30 : Représentativité de membres de groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars .....	94
Tableau 31 : Taux d'embauche de femmes par statut d'emploi .....	94
Tableau 32 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2017 .....	95
Tableau 33 : Projets soumis dans le cadre du PDEIPH .....	95
Tableau 34 : Participants au PDEIPH.....	95
Tableau 35 : Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1 <sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017 .....	111
Tableau 36 : Revenus provenant de la facturation des services .....	112
Tableau 37 : Dossiers relatifs aux mesures préventives en 2016-2017 .....	113
Tableau 38 : Sommes versées en aide financière pour 2016-2017 .....	114
Tableau 39 : Nombre de dossiers d'aide financière en traitement pour 2016-2017 .....	114
Tableau 40 : Projets en appréciation et en traitement des risques pour 2016-2017 .....	115

## Graphique

Graphique 1 : Nombre de demandes d'accès à l'information par année financière depuis 2010-2011.....	96
---	----



# Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique

Les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* relèvent de notre responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information qui y est présentée ainsi que des contrôles afférents.

À notre connaissance, le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du ministère de la Sécurité publique :

- décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs organisationnelles et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs de gestion, les cibles à atteindre figurant au Plan stratégique 2012-2017 ainsi que les résultats atteints;
- fait le suivi de la Déclaration de services aux citoyens.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2017.

## Les membres de la direction

ORIGINAL SIGNÉ

**Liette Larrivée**, sous-ministre

ORIGINAL SIGNÉ

**Katia Petit**, directrice générale  
Direction générale des affaires ministérielles

ORIGINAL SIGNÉ

**Sylvain Ayotte**, sous-ministre associé par intérim  
Direction générale des services à la gestion

ORIGINAL SIGNÉ

**Jean-François Longtin**, sous-ministre associé  
Direction générale des services correctionnels

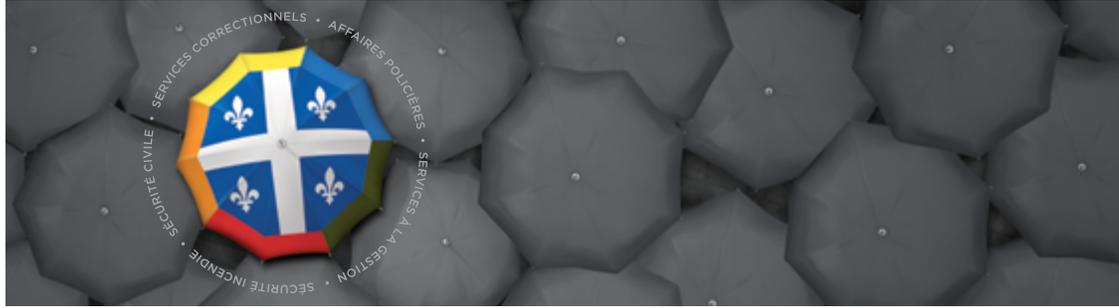
ORIGINAL SIGNÉ

**Louis Morneau**, sous-ministre associé  
Direction générale des affaires policières

ORIGINAL SIGNÉ

**Jean Bissonnette**, sous-ministre associé  
Direction générale de la sécurité civile  
et de la sécurité incendie

# Déclaration de validation de la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection



Madame Liette Larrivée  
Sous-ministre  
Ministère de la Sécurité publique  
2525, boulevard Laurier, 5<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 2L2

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les parties 1.3, 1.4, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 du *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2017. Toutefois, nous n'avons pas tenu compte des résultats de la Sûreté du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications contenus dans les parties examinées paraissent, à tous égards, importants, plausibles et cohérents.

Par ailleurs, l'information présentée dans les autres sections du rapport est cohérente avec celle présentée dans les sections qui ont fait l'objet de notre examen.

Le Directeur de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ

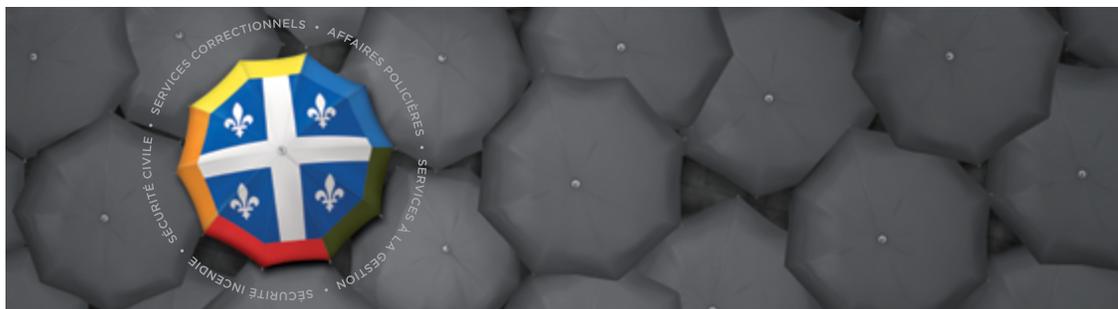
Maximilien Utzschneider  
Québec, août 2017

# Avis au lecteur

1. Le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* n'inclut pas les données des organismes relevant du ministre, sauf aux endroits mentionnés. Ces données sont présentées dans leur rapport respectif. Le lecteur est invité à consulter le rapport annuel de gestion de chacun des organismes afin d'obtenir de l'information à cet effet. Celui-ci trouvera les coordonnées des organismes à l'annexe 3 du présent document.
2. À l'exception des tableaux ciblés, les données mentionnées excluent la Sûreté du Québec.
3. Pour faciliter la recherche d'un document cité dans le rapport et accessible sur Internet, une lettre majuscule en exposant renvoie à une liste de références Internet à la fin du document.
4. Le ministère de la Sécurité publique a prolongé d'une année son Plan stratégique 2012-2016; son échéance a été fixée au 31 mars 2017. Le suivi du Plan stratégique 2012-2017 (section 2.1 de ce rapport) présente donc les résultats d'une cinquième année de mise en œuvre. Bien que certains objectifs stratégiques ne présentent pas de nouvelle cible, les résultats et les commentaires relatifs à chacun des objectifs rendent compte de ce qui a été accompli en 2016-2017. Dans quelques cas, une cible a été déterminée pour 2016-2017 et a été précisée dans les tableaux.
5. Les objectifs stratégiques qui sont liés aux principes de développement durable pris en compte dans la démarche de planification stratégique 2012-2017 sont indiqués en marge par un trèfle vert . Quant à la notion d'occupation et de vitalité des territoires, elle est représentée par le sigle  devant chaque objectif concerné.
6. Dans le présent document, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.



## PARTIE 1



# La présentation du ministère

## 1.1 La mission et la vision

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère de la Sécurité publique est appelé à diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois aux risques liés notamment à la criminalité et aux sinistres.

Il voit à une application rigoureuse du cadre légal et réglementaire qui le concerne et au sein duquel figurent notamment les lois relatives à la police, aux services correctionnels, aux libérations conditionnelles, à la sécurité civile, à la sécurité incendie et à la sécurité privée. La liste des lois ou de parties de lois, dont l'application est sous sa responsabilité, peut être consultée sur le site Web du ministère.

Par ailleurs, dans ses champs de compétence, le ministère ne peut agir seul. Il compte sur la collaboration de divers partenaires dont les organisations policières, les services de sécurité incendie, les municipalités et les organismes communautaires, sans oublier les organismes qui relèvent du ministre de la Sécurité publique, soit :

- le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI);
- le Bureau du coroner;
- le Comité de déontologie policière;
- le Commissaire à la déontologie policière;
- le Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC);
- la Commission québécoise des libérations conditionnelles;
- l'École nationale de police du Québec (ENPQ);
- l'École nationale des pompiers du Québec;
- la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Par leurs actions et leurs interventions, tous contribuent à un même objectif, soit celui d'assurer la sécurité des personnes et des collectivités.

### MISSION

« Assurer, de concert avec nos partenaires, la sécurité publique au Québec »

### VISION

« Un milieu de vie sécuritaire propice au développement social et économique de la société québécoise »

Cette vision continue de guider le ministère.

Le ministère a pour objectif d'assurer un milieu de vie sécuritaire aux Québécoises et aux Québécois. C'est en ce sens qu'il travaille sans relâche, de concert avec ses partenaires, à façonner un contexte propice au développement de la société, en fonction de ses besoins, sans toutefois compromettre ceux des générations futures.

## 1.2 L'organisation administrative et les mandats

Le ministère compte trois principales directions générales qui prennent en charge la majeure partie des services rendus aux citoyens. Ce sont :

- la Direction générale des services correctionnels (DGSC),
- la Direction générale des affaires policières (DGAP), et
- la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI).

En outre, ces trois directions sont soutenues dans leurs activités par une Direction générale des affaires ministérielles, une Direction générale des services à la gestion, une Direction des communications ainsi qu'une Direction des affaires juridiques.

À celles-ci s'ajoutent la Direction générale de la Sûreté du Québec et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML).

### 1.2.1 La Direction générale des services correctionnels

En tant que composante du système de justice pénale, la DGSC travaille en étroite collaboration avec ses partenaires afin :

- d'éclairer les intervenants judiciaires devant décider des mesures appropriées à l'égard des personnes reconnues coupables d'un crime;
- d'administrer les décisions du tribunal et les demandes des autres intervenants judiciaires en favorisant, chez les personnes contrevenantes et dans le respect de leurs droits, la prise en charge de leurs responsabilités;
- de soutenir les personnes contrevenantes dans leur processus de réinsertion sociale.

Le réseau correctionnel provincial est divisé en trois grands réseaux, chacune placée sous la responsabilité d'un directeur général adjoint :

- le réseau de Montréal;
- le réseau de l'Est-du-Québec, qui couvre la Mauricie jusqu'à la Gaspésie et la Côte-Nord;
- le réseau de l'Ouest-du-Québec, qui s'étend de l'Estrie à l'Abitibi-Témiscamingue et au Nord-du-Québec.

Les trois réseaux regroupent 18 établissements de détention répartis sur le territoire du Québec et 17 directions des services professionnels correctionnels (DSPC), auxquelles s'ajoutent une vingtaine de points de service en région.

Les établissements de détention sont responsables des programmes de garde, d'hébergement, d'évaluation, d'encadrement et d'accompagnement des personnes prévenues et des personnes condamnées à une peine d'incarcération de moins de deux ans. Les DSPC sont responsables, d'une part, des activités qui servent à éclairer les tribunaux. D'autre part, elles ont à assurer l'évaluation des personnes contrevenantes, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels ainsi que l'organisation des activités d'encadrement et d'accompagnement des personnes contrevenantes dans la communauté.

Les DSPC partagent par ailleurs les suivis dans la communauté avec des organismes communautaires qui peuvent fournir de l'hébergement à certaines personnes contrevenantes et qui offrent des activités de réinsertion sociale.

Enfin, la Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration appuie le sous-ministre associé responsable des services correctionnels et les trois directions générales adjointes du réseau correctionnel. Elle exerce un rôle-conseil auprès d'eux. Elle assure la coordination de certains dossiers, dont celui des relations fédérales-provinciales-territoriales. Elle agit, enfin, à titre d'agent de liaison auprès de différents intervenants du milieu.

### 1.2.2 La Direction générale des affaires policières

La DGAP a pour mandat principal de conseiller les autorités ministérielles sur l'organisation policière, la prévention de la criminalité, la lutte contre le crime organisé et le terrorisme, de même qu'en matière de sécurité de l'État. Également, elle élabore les orientations stratégiques touchant les populations autochtones et en soutient la mise en œuvre.

Plus précisément, la DGAP :

- élabore et propose des politiques dans ses domaines d'activité et veille à l'application des lois relatives au milieu policier;
- favorise la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention;
- assure le transport et la protection des membres du Conseil exécutif et offre les services de sécurité dans les palais de justice, ainsi que dans certains édifices gouvernementaux;
- veille aux négociations des ententes autochtones sur la prestation des divers services touchant la sécurité publique;
- assure un leadership en matière de lutte contre le crime organisé et favorise la cohésion ainsi que l'unité d'action dans la réalisation des activités de lutte contre le terrorisme.

Trois directions collaborent pour réaliser le mandat de la DGAP :

- la Direction principale de la sécurité dans les palais de justice et des affaires autochtones et du Nord,
- la Direction principale de la sécurité de l'État, et
- la Direction de la prévention et de l'organisation policière.

### 1.2.3 La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

La DGSCSI s'assure de la mise en place des mesures de prévention et d'atténuation des risques. Ces mesures permettent d'éviter qu'un sinistre portant atteinte à la sécurité des personnes et causant des dommages aux biens ne se produise. Lorsqu'un tel événement survient malgré tout, la DGSCSI intervient pour faciliter le retour à la vie normale des communautés touchées. L'essentiel de son mandat se traduit par des activités de planification, d'information, de formation, d'encadrement, de coordination et de prévention. En situation de sinistre, elle intervient lorsque nécessaire, voit à la continuité des services essentiels et favorise, par une aide financière, le rétablissement des personnes et des organisations touchées.

En matière de sécurité incendie, la DGSCSI travaille avec les intervenants du milieu de l'incendie dans le but de maximiser le résultat des efforts investis dans la sécurité des citoyens et la protection de leurs biens contre le feu.

La DGSCSI compte quatre directions, soit :

- la Direction de la prévention et de la planification,
- la Direction des opérations,
- la Direction de la sécurité incendie, et
- la Direction du rétablissement.

### 1.2.4 Les fonctions d'appui à la gestion du ministère

#### **La Direction générale des affaires ministérielles et la Direction générale des services à la gestion**

Ces deux directions mettent à la disposition du ministère des services-conseils et des services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de sa mission.

La Direction générale des affaires ministérielles assure la coordination et le suivi de dossiers horizontaux ou d'envergure. Elle joue un rôle-conseil auprès de la sous-ministre, appuie cette dernière dans l'exercice de ses fonctions et assure la gestion du Bureau de la sous-ministre. Elle oriente et supervise également les activités du Secrétariat général et de la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection qui agissent sous son autorité. Elle assure, enfin, l'interface entre les organismes relevant du ministre et le ministère, et voit au respect des obligations de ce dernier en matière d'accès à l'information, de protection des renseignements personnels et de traitement des plaintes.

Quant à la Direction générale des services à la gestion, elle conseille les autorités ministérielles et les gestionnaires en matière de planification et de politiques, de performance organisationnelle, de gestion des ressources, de gestion immobilière et d'évaluation de programmes. Elle regroupe de son côté quatre unités administratives, soit la Direction des ressources humaines, la Direction des ressources financières, matérielles et de la planification, la Direction des technologies de l'information et la Direction de la gestion immobilière.

#### **La Direction des communications et la Direction des affaires juridiques**

La Direction des communications (DCOM) et la Direction des affaires juridiques offrent des conseils et soutiennent les activités du ministère en matière de communication interne et externe, ainsi qu'en matière d'affaires juridiques. Travaillant pour répondre aux besoins du ministère, mais relevant respectivement du ministère du Conseil exécutif et du ministère de la Justice, elles contribuent, par leurs actions, à la cohérence gouvernementale dans son ensemble.

### 1.2.5 La Sûreté du Québec

Conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P 13.1), la Sûreté du Québec est vouée au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique ainsi qu'à la prévention et à la répression du crime et de certaines infractions aux lois ou aux règlements pris par les autorités municipales. Elle est également responsable d'en rechercher les auteurs. Ses membres assurent la sécurité des personnes et des biens, travaillent à la sauvegarde des droits et des libertés, sont attentifs aux besoins des victimes et collaborent avec la communauté.

La Sûreté du Québec a la compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux diverses lois fédérales et provinciales qu'elle applique sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités où elle assure des services policiers. En tant que police nationale, la Sûreté du Québec soutient la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. De plus, elle gère un service central de renseignements qu'elle met à la disposition des autres corps de police.

Dans les grandes lignes, sa structure administrative s'articule autour de trois grandes unités, soit :

- la Grande fonction de la surveillance du territoire,
- la Grande fonction des enquêtes, et
- la Grande fonction de l'administration.

La Sûreté du Québec produit son propre rapport, lequel peut être consulté en ligne.<sup>A</sup>

### 1.2.6 Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

Le LSJML, une unité autonome de service au sein du ministère, a pour mandat principal de réaliser des expertises objectives en sciences judiciaires et en médecine légale dans différents domaines hautement spécialisés, en soutien à l'administration de la justice et aux enquêtes policières et judiciaires. Ses principaux clients sont les policiers, les substituts du procureur général et les coroners.

Le LSJML compte quatre directions sous la responsabilité d'un directeur général :

- la Direction de l'administration et de l'assurance qualité,
- la Direction de la médecine légale et de la toxicologie,
- la Direction de la biologie/ADN, et
- la Direction de la criminalistique.

## 1.3 Les changements législatifs et réglementaires

Sur le plan législatif, l'exercice 2016-2017 a été marqué par la sanction de deux lois. D'abord, la Loi concernant la vérification de l'identité des personnes incarcérées au moyen de leurs empreintes digitales a été sanctionnée le 23 mars 2017, après avoir fait l'objet de consultations particulières le 8 février 2017. Cette loi, qui avait été présentée à l'Assemblée nationale le 28 octobre 2015 par l'entremise du projet de loi n° 63, modifie la Loi sur le système correctionnel du Québec (RLRQ, chapitre S-40.1), principalement afin de permettre aux services correctionnels du ministère de « [...], sans le consentement des personnes incarcérées, vérifier ou confirmer leur identité au moyen d'un procédé permettant la prise de leurs empreintes digitales à l'entrée et à la sortie d'un établissement de détention ». Cette loi est entrée en vigueur au moment de sa sanction.

La Loi sur l'immatriculation des armes à feu, quant à elle, a été sanctionnée le 10 juin 2016, après l'adoption du projet de loi n°64 qui avait été présenté le 3 décembre 2015 à l'Assemblée nationale. Des consultations particulières s'étaient tenues en mars et en avril 2016. Rappelons que cette loi prévoit notamment que toute arme à feu sans restriction présente au Québec doit être immatriculée. À cet égard, elle détermine les règles relatives à la demande d'immatriculation et prévoit que le ministre de la Sécurité publique procède à l'immatriculation d'une telle arme par l'inscription, dans le fichier qu'il tient à cette fin, des renseignements prévus par règlement du gouvernement. Elle prévoit aussi que le ministre attribue un numéro unique à l'arme à feu qui n'a jamais été immatriculée et un numéro d'immatriculation pour chacune des armes qu'il immatricule. Finalement, elle crée également l'obligation pour les entreprises d'armes à feu de tenir un tableau de suivi des opérations relatives aux armes à feu dont elles sont propriétaires ou qui se trouvent en leur possession. Un décret établira le moment de la mise en vigueur de cette loi.

Le 8 juin 2016, le ministre a par ailleurs présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 107 visant à accroître la compétence et l'indépendance de deux organismes relevant du ministre de la Sécurité publique, le Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC) et le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI). Ce projet de loi augmente aussi le pouvoir du Directeur des poursuites criminelles et pénales, un organisme relevant du ministère de la Justice, d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs. Sommairement, ce projet de loi modifie la Loi concernant la lutte contre la corruption (RLRQ, chapitre L-6.1) afin de préciser que l'objet et le champ d'application de cette loi ainsi que la mission du Commissaire visent également les cas de corruption dans l'administration de la justice et dans l'octroi de droits ou de privilèges. Le projet de loi apporte aussi des modifications au mode de nomination et de destitution du CLCC, et y crée un poste de commissaire associé aux enquêtes. Il établit que le commissaire et son personnel forment un corps de police spécialisé dans la lutte contre la corruption.

En matière d'enquêtes indépendantes, ce projet de loi modifie également la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P 13.1) afin, entre autres, que le directeur d'un corps de police avise le directeur du BEI, plutôt que le ministre de la Sécurité publique, lorsqu'une personne, autre qu'un policier en devoir, décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police. Il prévoit en outre que le directeur d'un corps de police avise le BEI de toute allégation relative à une infraction à caractère sexuel commise par un policier dans l'exercice de ses fonctions et que le BEI mène les enquêtes relatives à ces allégations. Le projet de loi modifie finalement la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales (RLRQ, chapitre 9-1.1.).

Un projet de loi a également été présenté à l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> novembre 2016. Il s'agit du projet de loi n° 119 visant à favoriser la résolution de différends en lien avec une entente intermunicipale relative à des services de police. Celui-ci introduit la possibilité pour le ministre de la Sécurité publique de soumettre à l'arbitrage de la Commission municipale du Québec un différend en lien avec une entente intermunicipale relative à des services de police. Ce projet de loi rend applicables à ce processus d'arbitrage les dispositions de la Loi sur la Commission municipale qui encadrent la tenue des arbitrages conventionnels entre les organismes municipaux.

En matière réglementaire, le Règlement sur le déroulement des enquêtes du BEI, dont le projet avait fait l'objet d'une publication à la *Gazette officielle du Québec* pour commentaires le 15 juillet 2015, a été édicté le 18 mai 2016 et est entré en vigueur le 27 juin 2016. Ce règlement précise entre autres les obligations auxquelles sont tenus les policiers impliqués dans un événement nécessitant la tenue d'une enquête indépendante, les policiers qui ont été témoins d'un tel événement ainsi que le directeur du corps de police impliqué, le directeur du BEI ainsi que ses enquêteurs. Il prévoit également ce qui constitue une blessure grave, les modalités applicables, les modalités applicables à la fourniture des services de soutien requis par le BEI et les règles relatives aux communications du directeur du BEI avec le public et les membres de la famille d'une personne visée.

Un second règlement, soit le Règlement sur les décorations et les citations décernées en matière de sécurité incendie et pour des activités de secours, a été édicté le 22 mars 2017. Au 31 mars 2017, son entrée en vigueur était prévue le 20 avril 2017. Ce règlement détermine les décorations et les citations qui peuvent être décernées en matière de sécurité incendie et pour des activités de secours. Il prévoit, de même, les catégories de personnes ou d'organismes à qui elles peuvent être décernées ainsi que les cas où elles peuvent l'être. Il prévoit également la procédure d'attribution de ces décorations et des citations et établit, à cette fin, le Comité sur les décorations et les citations décernées en matière de sécurité incendie et pour des activités de secours. Ce règlement avait fait l'objet d'une publication pour commentaires à la *Gazette officielle du Québec* le 24 août 2016.

## 1.4 Les faits saillants

### **Délais des procédures judiciaires**

En réponse à l'arrêt Jordan prononcé par la Cour suprême du Canada, le gouvernement du Québec adoptait en décembre 2016 la *Stratégie d'action visant à contribuer à la réduction des délais de justice criminelle et pénale*. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, le ministère a obtenu 138 effectifs additionnels. Ces effectifs, qui entrent graduellement en poste depuis 2016, permettront au ministère de contribuer à la réduction des délais de justice, notamment en assurant une réponse diligente aux demandes des tribunaux en matière de production de rapports présentenciels ainsi qu'en fournissant les services de transport aux personnes devant comparaître et les services de sécurité dans les salles d'audience requis pour un déroulement efficace des activités de comparution.

### **Lutte contre la radicalisation et le terrorisme**

Le ministère, en collaboration avec la Sûreté du Québec et l'ENPQ, a poursuivi la mise en œuvre des 33 mesures dont il est responsable dans le Plan d'action gouvernemental 2015-2018 « La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble ». Dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Montréal et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, le ministère a poursuivi son soutien financier afin de rendre disponibles l'expertise et les services offerts par le Centre de prévention de la radicalisation à l'ensemble de la population québécoise. Le ministère a également la responsabilité de favoriser le renforcement de la collaboration avec des partenaires étrangers en matière de lutte contre la radicalisation. À cet effet, mentionnons qu'en octobre 2016, les premiers ministres du Québec et de la France ont signé une Déclaration d'intention conjointe portant sur la prévention des phénomènes de radicalisation menant à la violence.

Par ailleurs, à la suite des événements survenus au Centre culturel islamique de Québec en janvier 2017, deux rappels ont été transmis aux directeurs de police. Le premier réitérait l'importance de faire preuve de vigilance quant aux signes de radicalisation et de porter une attention particulière aux actes de violence pouvant être posés sur leur territoire à l'endroit de lieux de culte ou de membres d'une communauté religieuse ou culturelle. Le deuxième invitait les directeurs de police à faire connaître le *Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque* mis sur pied par le gouvernement fédéral.

### **Lutte contre l'exploitation sexuelle**

Le gouvernement du Québec a lancé, en octobre 2016, la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. Le ministère est responsable de 11 des mesures de cette stratégie. Ces mesures visent pour l'essentiel les problématiques de l'exploitation sexuelle, du proxénétisme et de la traite de personnes à des fins sexuelles. Parmi les actions les plus importantes, mentionnons la

mise en place d'un programme visant à financer des projets de prévention de l'exploitation sexuelle des jeunes menés par des organismes travaillant dans des milieux à risque. En 2016-2017, six organismes ont été financés, pour un total de 300 000 \$. La stratégie prévoit également le déploiement d'une équipe policière intégrée qui aura le mandat, sur une base interrégionale, de lutter contre les réseaux de proxénétisme, dont ceux des gangs de rue, et de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Cette équipe était en train de se constituer au 31 mars 2017.

### **Mesures en prévention de la criminalité**

La prévention de la criminalité étant une priorité en matière de sécurité publique, le gouvernement a octroyé au ministère des crédits additionnels de 3 M\$ par année pour les exercices financiers 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Les principales mesures mises de l'avant ont été les suivantes :

- Une bonification de 875 k\$ du programme Prévention Jeunesse, incluant un volet pour les communautés autochtones et un autre visant la prévention de la radicalisation menant à la violence, pour un total de 1,5 M\$ en 2016-2017.
- Une bonification de 750 k\$ du Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité afin d'augmenter le soutien aux organismes communautaires en travail de rue et de milieu pour un total de 2 M\$ en 2016-2017.
- L'ajout d'un programme de soutien aux municipalités désirant améliorer la sécurité dans les milieux de vie à l'aide d'un volet portant sur des activités d'animation « 15 à 18 heures » qui se tiennent après l'école, avec un investissement de 1,375 M\$ pour l'année 2016-2017.

Ces sommes s'ajoutent aux 300 000 \$ versés dans le cadre du Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes.

### **Établissement de détention de Sept-Îles**

En mars 2017 avait lieu l'inauguration du nouvel Établissement de détention de Sept-Îles. Le bâtiment est doté de trois pavillons d'hébergement, d'un secteur administratif, de secteurs à vocation spécifique et d'un secteur réservé aux personnes qui purgent une peine discontinue. Il est aussi équipé de cours extérieures grillagées. Avec ses 71 places, le nouvel établissement double la capacité d'accueil dans la région de Sept-Îles et devrait faciliter la gestion de la population carcérale.

### **Soins de santé en établissement de détention**

Bien que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) soutienne de longue date le ministère dans ses responsabilités relatives aux services de santé (physique et mentale) et aux services sociaux rendus aux personnes contrevenantes adultes, un transfert de responsabilités est en cours de processus. Le 1<sup>er</sup> avril 2016, la responsabilité de la prestation des services de soins de santé est passée du ministère au MSSS dans neuf établissements, soit ceux de Baie-Comeau, New Carlisle, Leclerc de Laval, Percé, Rimouski, Saint-Jérôme, Sherbrooke, Trois-Rivières et Hull. De plus, le processus de transfert de la responsabilité de la prestation des services de soins de santé pour l'établissement de Rivière-des-Prairies a été entamé à la fin de l'année financière 2016-2017. Résultat d'une collaboration soutenue du MSSS ainsi que des centres intégrés de santé et de services sociaux et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux concernés, ce transfert de responsabilités s'inscrit dans une optique de cohérence accrue à l'égard des missions des ministères et de continuité des soins rendus aux personnes incarcérées, parfois aux prises avec des problèmes de santé importants.

## **Submersion et érosion côtières dans l'est du Québec et aide financière aux sinistrés**

Plusieurs municipalités côtières de l'est du Québec ont été touchées par des phénomènes de submersion et d'érosion en raison de hautes marées et de vents violents survenus les 16 et 30 décembre 2016. En réponse à ces événements, le ministre de la Sécurité publique mettait en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, le 31 décembre suivant. Dès lors, les employés du ministère se sont déployés en région et plus de 275 visites ont été effectuées afin de voir à la sécurité des personnes et de recueillir l'information pertinente à la sauvegarde des biens dans les municipalités touchées.

Au 31 mars 2017, une aide financière de 1,25 M\$ avait été versée aux particuliers, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités sinistrées, incluant un montant de 0,96 M\$ versé à la Ville de Percé sévèrement touchée par le sinistre. Les travaux se poursuivent par ailleurs afin de soutenir les municipalités dans leurs mesures d'atténuation des risques.

De manière générale, un peu plus de 20 M\$ ont été versés aux sinistrés en 2016-2017 pour des événements survenus dans l'année ou antérieurement dont 3,5 M\$ aux particuliers, 1,9 M\$ aux entreprises, 12,6 M\$ aux municipalités et 2,1 M\$ aux organismes ayant porté aide et assistance aux sinistrés. Le Programme général d'aide a été mis en œuvre à 48 reprises et 16 élargissements de territoire ou prolongations de période ont été autorisés. En tout, 216 municipalités du Québec ont été désignées en tant que municipalités touchées par un sinistre.

## **Cadre pour la prévention de sinistres**

Pour l'année financière 2016-2017, près de 7,4 M\$ ont été prévus au budget global du Cadre pour la prévention de sinistres. Cette somme inclut la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (mesure 3.2) relativement aux risques d'érosion et de submersion côtières, d'inondation, de glissement de terrain et de tremblement de terre. À même les crédits du ministère, un montant total de près de 4,4 M\$ a été investi dans 29 projets de prévention. La mesure 3.2 du plan d'action, quant à elle, a permis de financer, pour une somme de 3 M\$, un projet sur le traitement des risques de glissement de terrain dans la ville de Saint-Lazare.

Le budget global de 3,3 M\$ investi en traitement des risques en 2016-2017 permettra de protéger des biens et des infrastructures évalués à 58,3 M\$.

## **Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

Au cours du dernier exercice, près de 4 M\$ ont été accordés en aide financière dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel. Cette somme a permis à 97 % des autorités régionales admissibles au programme de bénéficier d'une aide financière pour améliorer le degré de préparation de leurs équipes de sécurité incendie. Depuis l'entrée en vigueur du programme en décembre 2014, le ministère a soutenu la formation de plus de 10 000 pompiers.



## PARTIE 2



# Les résultats 2016-2017

## 2.1 Le suivi du Plan stratégique 2012-2017<sup>1,2</sup>

### ENJEU 1 : LEADERSHIP ET COHÉRENCE DES INTERVENTIONS

**Orientation 1** : Assurer des interventions concertées répondant aux besoins des citoyens

**Axe d'intervention 1.1** : Soutien et expertise

RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE		
 <b>Objectif 1.1.1</b> : Contribuer au développement de l'expertise et de la connaissance nécessaires à la réalisation de notre mission	<b>Indicateur 1</b> : Nombre et nature des activités de développement des connaissances réalisées annuellement	<b>Cible</b> : Annuelle
Cible 2016-2017	Activités, recherches, publications	
Résultats 2016-2017	En 2016-2017, en matière d'activités de développement de l'expertise et de la connaissance, le personnel du ministère a notamment participé à l'organisation du séminaire Intersection en collaboration avec ses partenaires, a pris part à un séminaire sur la radicalisation et a assisté à une formation sur le module d'information policière. Par ailleurs, il a travaillé à la préparation d'un Cadre normatif accompagnant les cartes gouvernementales sur les risques d'érosion dans les MRC d'Avignon et de Bonaventure qu'il a transmis aux responsables municipaux et à ses partenaires gouvernementaux. Il a aussi travaillé à la production d'un rapport concernant l'accueil des réfugiés syriens, lequel a été déposé auprès de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ). Le ministère a également publié un article dans le bulletin de février de l'OSCQ, résultat de ses activités de veille sur les tendances, les initiatives et les meilleures pratiques en matière de sécurité civile.	

1. Les actions envisagées en 2016-2017 dont le résultat est applicable en partie ou en totalité au Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) sont accompagnées de la mention « Résultat applicable au PAGD 2016-2017 ».

2. La section sommaire a été intégrée au suivi annuel du plan stratégique.

<b>Résultats 2016-2017 (suite)</b>	<p>En ce qui concerne la recherche, le ministère a contribué à quatre projets impliquant des partenaires de recherche externes et il a autorisé cinq demandes de projets de la part d'étudiants de cycles supérieurs. Un employé du ministère a publié ses travaux sur l'outil d'évaluation du risque et des besoins des personnes contrevenantes LS/CMI dans la revue <i>Journal of Criminal Justice</i> et, enfin, la page Internet du site du ministère consacrée aux études pertinentes pour les services correctionnels<sup>B</sup>, réalisées par nos partenaires ou des chercheurs universitaires, a été mise à jour.</p> <p>Enfin, toujours en matière de services correctionnels, plus d'une cinquantaine de documents d'analyse du renseignement ont été diffusés dans le réseau des établissements de détention. En outre, une bonification des outils de travail a permis de centraliser le renseignement et de faciliter la gestion des cas à haut risque.</p>		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> 13 activités réalisées (dont des séminaires, colloques, forum, sommet, publications, veille, élaboration d'outils et projets d'étude et de recherche).	<b>Résultats 2014-2015 :</b> 15 activités réalisées (dont des séminaires, groupes d'échange, jours de formation, publications, élaboration d'outils, plan d'action et projets de recherche).	<b>Résultats 2013-2014 :</b> 10 activités réalisées (dont des séminaires, colloques, jours de formation et projets de recherche).	<b>Résultats 2012-2013 :</b> 9 activités réalisées (dont des séminaires, colloques, jours de formation, projets de recherche et évaluations de programmes).
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	<p>L'organisation de différentes activités : formations, séminaires, forums, etc. auxquelles le ministère et ses partenaires ont participé a favorisé le développement de l'expertise et des connaissances sur les meilleures pratiques, entre autres, en matière de police communautaire et de radicalisation.</p> <p>De même, sur l'horizon 2012-2017, par la mise à la disposition de ses partenaires gouvernementaux et municipaux de plusieurs outils d'aide à la décision, le ministère a contribué à soutenir les décisions prises en matière de sécurité. Enfin, par son implication soutenue dans la recherche, il fait avancer les connaissances sur des sujets et dans des domaines qui revêtent un intérêt particulier pour lui et ses partenaires dont, à titre d'exemple, l'évaluation des personnes. Ajoutons que les activités auxquelles le personnel des services correctionnels a participé ont mené à la conclusion de partenariats de recherche et ont permis de bonifier l'expertise au sein de la DGSC.</p>		

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>Objectif 1.1.1</b> (suite)		<b>Indicateur 2 :</b> Nature des statistiques ministérielles disponibles		<b>Cible :</b> Annuelle
Cible 2016-2017	Publications avant mars 2017			
Résultats 2016-2017	<p><b>Diffusion de 3 publications</b></p> <p>Au courant de l'année 2016-2017, le ministère a produit trois publications apportant une contribution aux connaissances nécessaires à l'accomplissement de sa mission et au suivi de la situation du Québec en matière de criminalité et de sécurité incendie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Criminalité au Québec : Principales tendances 2015<sup>C</sup>, publiée en janvier 2017;</li> <li>• La sécurité incendie au Québec : Statistiques sur les incendies déclarés en 2014<sup>D</sup>;</li> <li>• Les coûts des services municipaux en sécurité incendie pour les municipalités locales québécoises, 2013<sup>E</sup>.</li> </ul> <p>Concernant ce dernier ouvrage, le document comprend un moteur de recherche permettant aux municipalités, notamment, de faciliter le repérage de l'information qui les intéresse.</p>			
<b>Résultats 2015-2016 :</b> Diffusion de 7 publications, diffusion de statistiques correctionnelles 2014-2015.	<b>Résultats 2014-2015 :</b> Diffusion de 7 publications, diffusion de statistiques correctionnelles 2013-2014.	<b>Résultats 2013-2014 :</b> Diffusion de 6 publications, diffusion de statistiques correctionnelles 2012-2013.	<b>Résultats 2012-2013 :</b> Diffusion de 5 publications, diffusion de statistiques correctionnelles 2011-2012, production de 2 rapports statistiques en sécurité incendie portant sur les incendies de 2010 et 2011.	
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	<p>Les données statistiques constituent un important outil d'aide à la décision pour les municipalités, les services de sécurité incendie, les autres partenaires du milieu de l'incendie, les assureurs, les médias et la population.</p> <p>Les publications statistiques présentant l'évolution de la criminalité sur le territoire québécois sont les données du site Internet du ministère les plus consultées, une popularité qui en démontre la pertinence.</p> <p>Par ailleurs, les statistiques sur les incendies déclarés au Québec, dont la publication a été reprise en 2012, comblent un réel besoin. Les données de fréquentation du site Internet du ministère indiquent qu'en 2016-2017, chaque mois, plus de 1 200 consultations des pages traitant des statistiques sur la sécurité incendie ont été effectuées en moyenne.</p>			

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

 <b>Objectif 1.1.2 :</b> Exercer un rôle-conseil auprès de nos partenaires				<b>Indicateur 2 :</b> Nombre et nature des activités réalisées annuellement		<b>Cible :</b> Annuelle	
Cible 2016-2017 <sup>3</sup>		Une activité					
Résultats 2016-2017 <sup>4</sup>		Diffusion de neuf infolettres <i>Info-Prévention Express</i> à l'intention de nos partenaires en prévention de la criminalité.					
<b>Résultats 2015-2016 :</b> Réalisation d'orientations gouvernementales en aménagement du territoire en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Production et diffusion d'un numéro du <i>Bulletin d'information en prévention</i> (BIP). Activité de transfert des connaissances portant sur la recherche. Plusieurs informations diffusées aux partenaires en prévention de la criminalité dans <i>l'Info-Prévention Express</i> .		<b>Résultats 2014-2015 :</b> Production et diffusion d'un numéro du BIP. Présentation dans 5 événements de résultats de recherche sur le phénomène des gangs de rue. Transmission de fiches synthèses présentant les grandes lignes du Cadre pour la prévention des sinistres 2013-2020.		<b>Résultats 2013-2014 :</b> Production et diffusion d'un numéro du BIP. Présentation dans 6 événements des résultats de recherche sur le phénomène des gangs de rue. Création d'un volet prévention dans le site extranet de l'OSCCQ.		<b>Résultats 2012-2013 :</b> Production et diffusion d'un numéro du BIP. Présentation dans 8 événements des résultats de recherche sur le phénomène des gangs de rue. Développement d'un outil informatique pour la diffusion d'information à nos partenaires sous forme de cartes géographiques.	
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>		Sur l'horizon du plan stratégique, le ministère a exercé un rôle-conseil auprès de ses partenaires en rendant accessible de l'information concernant plusieurs de ses actions en prévention de la criminalité. Au terme du plan, ce sont notamment plus de 2 000 partenaires du ministère qui sont abonnés à sa liste de distribution et reçoivent périodiquement plusieurs renseignements d'intérêt relatifs à la promotion et à l'amélioration de la sécurité.					

3. La cible annuelle est le résultat d'une consolidation des cibles annuelles des secteurs.

4. Résultat applicable au PAGD 2016-2017 : « Favoriser le développement des connaissances pour la prévention et la préparation de la société québécoise face aux différents risques de sinistre ».

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

 <b>Objectif 1.1.3 :</b> Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles				<b>Indicateur :</b> Taux de couverture des communautés autochtones admissibles desservies localement		<b>Cible :</b> 100 % d'ici le 31 mars 2016	
<b>Résultat cumulatif<sup>5</sup></b>		<b>86,3 %</b> En 2016-2017, la Sûreté du Québec assurait la desserte policière dans sept communautés où une entente n'avait pu être conclue.					
<b>Résultats 2015-2016 :</b> 86,3 %		<b>Résultats 2014-2015 :</b> 86,3 %		<b>Résultats 2013-2014 :</b> 86,3 %		<b>Résultats 2012-2013 :</b> 86,3 %	
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>		Le budget alloué au Programme des services de police des Premières Nations du gouvernement fédéral n'ayant pas connu de hausse substantielle au cours des dernières années, il n'a pas été possible de mettre en place de nouveaux corps de police autochtones. Néanmoins, durant la période 2012-2017, 22 ententes pour des termes supérieurs à un an et venant à échéance en mars 2018 ont été signées avec des communautés autochtones. Ces ententes à plus longue échéance ont permis une stabilité accrue dans le financement des organisations policières.					

5. Résultat applicable au PAGD 2016-2017 : « Effectuer le suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones, en conformité avec les ententes ».

## Axe d'intervention 1.2 : Partenariats

RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE				
 <b>Objectif 1.2.1 :</b> Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, principalement en matière de sécurité civile et de sécurité incendie		<b>Indicateur 1 :</b> Taux de services de sécurité incendie impliqués dans une démarche de regroupement		<b>Cible :</b> 10 % d'ici le 31 mars 2016
<b>Résultat cumulatif</b>		<b>11,8 % atteint en 2015-2016</b> Bien que les services de sécurité incendie relèvent d'une compétence municipale, leur regroupement est d'intérêt pour le ministère dans la mesure où des gains en sont anticipés en vue de l'atteinte des objectifs de sécurité incendie ou en matière d'optimisation des ressources sur le territoire. C'est la raison pour laquelle une collaboration a été établie entre le ministère et le MAMOT lorsque des demandes sont analysées et suivies les demandes d'aide financière des municipalités. En outre, en 2016-2017, le ministère a élaboré un guide d'aide à la décision pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie. Ce guide propose une démarche structurée aux municipalités désireuses d'étudier l'opportunité d'une mise en commun en ce qui concerne la sécurité incendie. Le guide fournit des instructions, des conseils et des modèles pour aider les autorités municipales à mieux comprendre la démarche et favoriser la coopération intermunicipale. Il a été mis en ligne le 1 <sup>er</sup> novembre 2016 sur le site Internet du ministère. Parallèlement, le MAMOT a publié sur son site les paramètres d'attribution d'une aide financière, laquelle vise à soutenir les études d'opportunité de mise en commun en matière de sécurité incendie.		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> 11,8 % (cumulatif)	<b>Résultats 2014-2015 :</b> 9,3 % (cumulatif)	<b>Résultats 2013-2014 :</b> 3,8 % (cumulatif)	<b>Résultats 2012-2013 :</b> 2,4 %	
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>		La cible de 10 % des services de sécurité incendie impliqués dans une démarche de regroupement, établie pour le 31 mars 2016, a été atteinte en 2015-2016.		

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>Objectif 1.2.1</b> (suite)		<b>Indicateur 2 :</b> Pourcentage des municipalités ayant un plan de mesures d'urgence à jour		<b>Cible :</b> 100 % d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif	<p><b>62,7 %</b></p> <p>Par cet objectif, l'intention du ministère était d'amener les municipalités à mettre en place des mesures permettant d'améliorer leur degré de préparation générale à l'égard des sinistres.</p> <p>En 2016-2017, 62,7 % des municipalités possédaient un plan de mesures d'urgence à jour, ce qui représentait une augmentation de plus de 6 % comparativement à l'année 2015-2016.</p>			
Résultats 2015-2016 :	Résultats 2014-2015 :	Résultats 2013-2014 :	Résultats 2012-2013 :	
56,4 %	49,4 %	41 %	37 %	
Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017	<p>En 2012-2013, un sondage a été effectué auprès des municipalités afin de connaître le nombre d'entre elles possédant un plan de sécurité civile. À ce moment, 37 % des municipalités déclaraient posséder un tel plan. Entre 2013 et 2016, la mise à jour des plans de sécurité civile dans les municipalités a progressé sensiblement, en raison notamment de l'accompagnement soutenu offert par les conseillers du ministère. Ainsi, la proportion de municipalités outillées d'un plan de sécurité civile à jour est passée de 41 % en 2013-2014 à 56,4 % en 2015-2016. Enfin, il atteignait au 31 mars 2017 une proportion de 62,7 % des municipalités.</p> <p>En rétrospective, la cible de 100 % s'est révélée difficilement atteignable. En effet, plusieurs municipalités éprouvent de la difficulté à dégager des ressources pour le développement d'un plan et la mise à jour de celui-ci ainsi qu'à maintenir une priorité sur ces travaux. S'ajoute à cette observation le fait que les municipalités n'ont pas l'obligation légale de s'outiller d'un tel plan.</p>			

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>Objectif 1.2.1</b> (suite)	<b>Indicateur 3 :</b> Nombre de schémas de sécurité incendie révisés <sup>6</sup>	<b>Cible :</b> 60 d'ici le 31 mars 2016	
<b>Résultat cumulatif</b>	<p><b>30 schémas de sécurité incendie révisés</b></p> <p>Au 31 mars 2017, 77 autorités régionales étaient visées par l'obligation découlant de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4) de réviser leur schéma de sécurité incendie au cours de la sixième année suivant la date de l'entrée en vigueur de leur document ou suivant la date d'obtention de la dernière attestation de conformité délivrée par le ministère. De ce nombre, 30 autorités détenaient une attestation de conformité en vigueur, dont 11 l'ayant obtenue en 2016-2017.</p> <p>Au courant de l'année 2016-2017, le ministère a soutenu et accompagné 38 autorités engagées dans un processus de révision de leur schéma et, pour faciliter encore davantage les exercices à mener, il a proposé un processus simplifié de révision des schémas.</p>		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> 19	<b>Résultats 2014-2015 :</b> 5	<b>Résultats 2013-2014 :</b> 5	<b>Résultats 2012-2013 :</b> 1
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	<p>Sur la période du plan stratégique, le ministère s'est assuré que les projets de schémas qui ont été déposés au ministre pour l'obtention d'une attestation de conformité respectaient les objectifs établis dans les orientations du ministère en matière de sécurité incendie, lesquelles portent sur la prévention, la formation des effectifs, la préparation des interventions et les secours.</p> <p>Le ministère a également effectué un suivi et un accompagnement soutenu auprès des autorités régionales engagées dans la révision de leur schéma de couverture de risques en incendie afin de favoriser le respect des obligations de ces dernières et de simplifier leur travail, si bien que plusieurs autorités ont obtenu leur attestation en 2016-2017.</p> <p>Malgré son soutien, la cible que le ministère s'était fixée sur l'horizon de son plan stratégique n'est que partiellement atteinte.</p> <p>Un canevas pour la production de schémas simplifiés était, au 31 mars 2017, en cours d'élaboration et devrait permettre de nouveaux progrès dans le nombre d'autorités régionales outillées d'un schéma révisé.</p>		

6. Cet indicateur remplace celui indiqué au Plan stratégique 2012-2016 : « Nombre de schémas de sécurité incendie révisés annuellement ».

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE			
 <b>Objectif 1.2.2 :</b> Coordonner les efforts des principaux partenaires en matière de sécurité routière	<b>Indicateur :</b> Nombre d'activités réalisées annuellement (principalement au regard de la problématique de la capacité de conduite affaiblie par l'alcool et la drogue)		<b>Cible :</b> 4 activités annuellement
<b>Résultats 2016-2017</b>	<b>2 rencontres ont eu lieu</b> Les deux rencontres tenues en 2016-2017 ont permis de mettre en place un comité technique en sécurité routière pour les agents évaluateurs en reconnaissance de drogues. Ces derniers sont des policiers experts en reconnaissance de drogues, suivant le code criminel (L.R.C. [1985] ch. C-39) et le Règlement sur l'évaluation des facultés de conduite (drogues et alcool). Les rencontres ont aussi été l'occasion de faire le suivi des principales démarches du gouvernement fédéral à l'égard de la légalisation du cannabis et du projet de loi C-226 : Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport), la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence.		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> 3	<b>Résultats 2014-2015 :</b> 4	<b>Résultats 2013-2014 :</b> 5	<b>Résultats 2012-2013 :</b> 4
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	Sur l'horizon du plan, l'objectif de tenir quatre activités ou rencontres annuellement avec les partenaires du ministère en matière de capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue a été en règle générale atteint. Les rencontres tenues ont permis de coordonner les efforts des principaux partenaires impliqués dans la sécurité routière. En outre, par le biais du Comité de concertation en matière de capacité de conduite affaiblie présidé par le ministère, l'ensemble des partenaires ont eu l'occasion de se préparer en vue des changements législatifs envisagés par les gouvernements fédéral et provincial.		

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

### **Objectif 1.2.3 :**

Assurer, avec l'appui de nos partenaires et dans le contexte de la hausse de la population carcérale, des services correctionnels efficaces et sécuritaires

### **Indicateur 1 :**

Date de mise à jour du Cadre de planification des infrastructures carcérales

### **Cible :**

31 mars 2013

Résultat cumulatif	Cible atteinte en 2014-2015.		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> Cible atteinte en 2014-2015.	<b>Résultats 2014-2015 :</b> Mise à jour du Cadre de planification des infrastructures carcérales approuvée en mai 2014.	<b>Résultats 2013-2014 :</b> Mise à jour du Cadre de planification des infrastructures carcérales complétée et transmise pour approbation en mars 2014.	<b>Résultats 2012-2013 :</b> Dépôt de l'Approche globale : volet planification des infrastructures carcérales le 23 janvier 2013.
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	La mise à jour du Cadre de planification des infrastructures carcérales a été approuvée en mai 2014. Le cadre révisé définit les besoins des établissements de détention en matière de construction et de rénovation afin de constituer un nouvel inventaire des besoins touchant l'aménagement, la rénovation et la mise à niveau des infrastructures. Le cadre précise aussi les étapes et les éléments à considérer en matière de construction et de rénovation pour les établissements de détention.		

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>Objectif 1.2.3</b> (suite)	<b>Indicateur 2 :</b> Réalisation d'un projet pilote sur la surveillance électronique			<b>Cible :</b> Implantation à l'automne 2013 et 100 sursitaires participants d'ici le 31 mars 2014
<b>Résultats 2016-2017</b>	En 2016-2017, après une réévaluation des coûts relatifs au projet et le choix d'un nouveau lecteur biométrique, le développement de trois composantes d'un système d'authentification biométrique et de localisation a été amorcé par le Centre de recherche industriel du Québec, dans le cadre d'une entente de collaboration de recherche et de développement signée en mars 2016 entre le Centre et le ministère.			
<b>Résultats 2015-2016 :</b> Réévaluation des coûts à la suite de nouvelles données afin d'assurer la rentabilité du projet. Signature d'une entente collaborative de recherche et de développement avec le Centre de recherche industriel du Québec pour la réalisation de trois composantes du système d'authentification biométrique et de localisation.	<b>Résultats 2014-2015 :</b> Réalisation technique des dossiers fonctionnels pour le système de gestion de la surveillance à domicile des personnes contrevenantes. Préparation et publication de la deuxième et dernière phase de l'appel d'offres public.	<b>Résultats 2013-2014 :</b> Réalisation d'un devis technique. Réalisation de certains documents techniques pour le système de gestion de la surveillance à domicile des personnes contrevenantes. Sensibilisation de la magistrature au projet pilote. Préparation et publication d'un appel d'offres public.	<b>Résultats 2012-2013 :</b> Élaboration des modalités préliminaires du projet pilote. Mise à jour de la planification et des échéanciers quant aux différents volets du dossier. Préparation d'une entente visant principalement l'élaboration d'un devis technique entre le ministère et le Centre de recherche industrielle du Québec.	
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	En 2013, il était prévu de mener un projet pilote visant l'implantation d'un système de surveillance électronique à l'intention des sursitaires. Or, les démarches associées à la conclusion des ententes contractuelles, aux processus d'appel d'offres et à la réalisation des devis techniques se sont avérées plus longues et plus complexes que prévu. En outre, une augmentation importante du coût du lecteur biométrique envisagé initialement et une révision nécessaire du projet en vue d'en assurer la rentabilité ont aussi contribué aux délais, si bien que le projet pilote planifié pour 2013 ne sera mis de l'avant qu'à l'automne 2018, considérant l'avancement des travaux en cours.  Au 31 mars 2017, un nouveau lecteur biométrique avait été choisi et les travaux de développement de trois composantes du système d'authentification et de localisation, en collaboration avec le Centre de recherche industrielle du Québec, étaient en cours.			

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>Objectif 1.2.3</b> (suite)	<b>Indicateur 3 :</b> Nombre de nouvelles places permanentes créées en établissement de détention au 31 mars 2016		<b>Cible :</b> –
Résultats 2016-2017 <sup>7</sup>	45 places permanentes créées à l'établissement de détention de Montréal.		
Résultats 2015-2016 : 258	Résultats 2014-2015 : 282	Résultats 2013-2014 : S. O.	Résultats 2012-2013 : S. O.
Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017	<p>Sur la période couverte par le Plan stratégique 2012-2017, deux nouveaux établissements de détention ont été mis en service dans le réseau des services correctionnels du Québec, permettant d'accueillir 540 personnes incarcérées supplémentaires. En revanche, au cours de la même période, les anciens établissements de Roberval et de Chicoutimi ainsi que la Maison Tanguay ont été fermés, enlevant 375 places au réseau d'établissements. Par ailleurs, le réaménagement de certaines cellules à l'Établissement de détention de Montréal a permis de créer 45 places additionnelles en 2016-2017. Ainsi, globalement, le réseau des services correctionnels disposait de 210 nouvelles places en mars 2017, dans l'ensemble de ses établissements.</p> <p>Enfin, le nouvel établissement de Sept-Îles inauguré le 2 mars 2017 accueillera ses premières personnes incarcérées au cours de l'année 2017-2018 et deux établissements, un à Amos et un à Sorel-Tracy, viendront également contribuer à la capacité d'accueil totale des établissements sur un horizon rapproché.</p>		

## Axe d'intervention 1.3 : Information à la population

RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE			
<b>Objectif 1.3.1 :</b> Mieux faire connaître à la population l'offre de services et les interventions du ministère	<b>Indicateur 1 :</b> Résultats des sondages auprès du public pour évaluer sa connaissance du ministère et sa satisfaction à l'égard des services		<b>Cible :</b> –
<b>Résultats 2016-2017</b>	En 2016-2017, le ministère a mené cinq sondages auprès de ses clientèles pour obtenir une rétroaction de celles-ci concernant sa prestation de services. Il a mené une évaluation d'une activité de formation en sécurité civile agréée par le ministère. Il a administré un questionnaire d'appréciation du site jeunesse. Il a préparé, enfin, un sondage relatif à chacun des trois événements suivants, tenus en 2016 : la Semaine de la sécurité civile, la Semaine de la prévention des incendies et le 8 <sup>e</sup> Colloque des directeurs de police autochtone du Québec.		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> 7 sondages réalisés.	<b>Résultats 2014-2015 :</b> 5 sondages réalisés.	<b>Résultats 2013-2014 :</b> 3 sondages réalisés et 1 sondage en préparation.	<b>Résultats 2012-2013 :</b> 1 activité grand public et 1 activité institutionnelle.
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	Le ministère, par le biais de divers moyens tels que des semaines thématiques, des colloques ou des bulletins d'information, à titre d'exemple, a contribué à mieux faire connaître à la population son offre de services et ses interventions. Dans ce cadre, il a généralement cherché à vérifier la portée de ses actions en administrant différents sondages. Au cours des quatre dernières années, il a proposé en moyenne cinq sondages à ses clientèles.  Le sondage relatif à l'activité de formation en sécurité civile agréée par le ministère et le « Questionnaire d'appréciation du site jeunesse » intitulé « Nous joindre et nous donner votre avis » sont disponibles en permanence sur le site Internet du ministère et sur le site jeunesse respectivement. Ils permettent de mesurer en continu l'appréciation faite des services offerts ou des contenus. Les autres sondages sont habituellement administrés au terme des semaines thématiques ou des événements organisés afin de mesurer auprès de leurs publics cibles l'appréciation qu'ils en font.		

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>Objectif 1.3.1</b> (suite)	<b>Indicateur 2 :</b> Nombre et nature des activités de communication réalisées annuellement	<b>Cible :</b> Annuelle	
Cible 2016-2017	Une activité répondant aux priorités ministérielles par secteur		
Résultats 2016-2017 <sup>8</sup>	<p>Deux campagnes de sensibilisation ont été réalisées auprès des citoyens. Du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2016 se déroulait la 9<sup>e</sup> édition québécoise de la Semaine de la sécurité civile. Pour une quatrième année consécutive, elle abordait le thème « La nature ne pardonne pas! Ne soyez pas à sa merci! ». Dans ce cadre, l'objectif de la campagne était d'amener les citoyens à prendre conscience des risques dans leur environnement et de les sensibiliser à l'importance de se préparer à faire face à des situations d'urgence. Plusieurs actions ont été entreprises pour ce faire : des relations publiques, une collaboration avec MétéoMédia, des placements médias, des communications sur Internet et les médias sociaux ainsi que la transmission d'information (infolettres ou articles) à l'aide de relayeurs.</p> <p>Par ailleurs, du 9 au 15 octobre 2016 se tenait la 26<sup>e</sup> Semaine de la prévention des incendies sur le thème « C'est dans la cuisine que ça se passe! ». En 2016, le sous-thème « Le combat des chefs » avait pour but de sensibiliser la population, et plus particulièrement les jeunes hommes, aux risques d'incendie dans la cuisine et à développer des comportements sécuritaires. À cette occasion, un chef cuisinier et le chef d'un service de sécurité incendie se sont livrés à un combat contre les risques d'incendie dans la cuisine. Les relations de presse, le placement médias, le réseau Internet, les médias sociaux, l'impression et la distribution de matériel promotionnel et le relai d'information à l'aide d'un réseau de relayeurs ont été utilisés.</p>		
Résultats 2015-2016 :	Résultats 2014-2015 :	Résultats 2013-2014 :	Résultats 2012-2013 :
2 campagnes de sensibilisation réalisées auprès des citoyens.	2 campagnes de sensibilisation réalisées auprès des citoyens.	2 campagnes de sensibilisation réalisées auprès des citoyens.	3 campagnes de sensibilisation réalisées auprès des citoyens.
Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017	<p>Sur l'horizon du plan, ce sont généralement deux campagnes de promotion par année qui ont été menées dans le but de rejoindre la population et de la sensibiliser à l'égard de certains risques.</p> <p>La prévention est certainement la première mesure à préconiser afin de s'attaquer aux phénomènes qui menacent la sécurité. Les efforts de sensibilisation qui mènent à des changements de comportement sont des investissements rentables sur ce plan et une prise de conscience concernant les risques présents dans son environnement est déjà un pas dans la direction de la responsabilisation de chaque individu à l'égard de sa propre sécurité.</p> <p>La volonté du ministère de concentrer ses actions de communication au cours de semaines thématiques demeure. Toutefois, comme démarche complémentaire, il profite aussi des occasions multiples qui se présentent au cours de l'année, quand, pour différentes raisons, certains messages prennent une signification et une importance particulières pour la population.</p>		

8. Résultat applicable au PAGD 2016-2017 : « Favoriser le développement des connaissances pour la prévention et la préparation de la société québécoise face aux différents risques de sinistres ».

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>Objectif 1.3.1 (suite)</b>	<b>Indicateur 3 :</b> Nombre annuel de consultations du site Internet et des médias sociaux	<b>Cible :</b> –	
<b>Résultats 2016-2017</b>	<p>En matière d'achalandage des sites Internet, le site du ministère a été visité 803 199 fois et un total de 2 064 227 pages y ont été consultées. Comparativement à l'année 2015-2016, il s'agit d'une augmentation de 9,8 % des visites. Le nombre de pages vues a quant à lui peu augmenté (moins de 1 %). Quant au site jeunesse sur la sécurité civile et incendie, il a reçu 30 456 visites et 135 362 pages y ont été consultées. Il s'agit d'une diminution de 17,8 % et de 25,6 % pour le nombre de visites et de pages consultées respectivement. Une stratégie de communication est présentement en cours d'élaboration pour redéfinir le public cible et les moyens de le rejoindre. Au 31 mars 2017, les trois premières phases du projet de refonte du site avaient été finalisées. Quant au portail gouvernemental Choisis ton gang, il a été fermé le 5 mai 2016 et les contenus toujours pertinents ont été transférés vers le site du ministère.</p> <p>Concernant l'animation de la page Facebook ministérielle et du fil Twitter, le nombre de mentions « J'aime » de la page Facebook est passé de 3 939 à 6 668 entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017. Dans le cadre de la campagne de promotion de la Semaine de la prévention des incendies, l'ensemble des publications sur Facebook a permis de rejoindre tout près de 400 000 personnes. Le ministère publie également sur son fil Twitter les communiqués de presse du ministère, de l'information d'intérêt public et les billets de plusieurs partenaires. Le nombre de ses abonnés est passé de 5 957 à 8 255 entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017.</p> <p>Enfin, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, les vidéos mises en ligne sur la chaîne YouTube par le ministère ont été vues 20 247 fois, en augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente. La plus regardée est <i>Un siècle sous surveillance : le centenaire de la prison de Bordeaux</i>. Elle cumule 12 125 visionnements. Les quatre vidéos réalisées dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies ont pour leur part été visionnées 5 228 fois.</p>		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> Achalandage en hausse sur le site Internet : 731 568 visites.  Animation de la page Facebook ministérielle et du fil Twitter.  Achalandage de la chaîne YouTube : 16 880 visites.	<b>Résultats 2014-2015 :</b> Achalandage en hausse sur le site Internet : 704 282 visites.  Animation de la page Facebook ministérielle et du fil Twitter.  Achalandage de la chaîne YouTube : 15 580 visites.	<b>Résultats 2013-2014 :</b> Achalandage en hausse sur le site Internet : 667 182 visites.  Animation de la page Facebook lors de la journée de la Grande Évacuation.  Achalandage de la chaîne YouTube : 22 278 visites.	<b>Résultats 2012-2013 :</b> Achalandage du site Internet : 564 850 visites.  Remaniement de la page d'accueil du site Internet et des pages sectorielles.  Animation de la page Facebook lors de la journée de la Grande Évacuation.
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	<p>Les sites Internet demeurent parmi les outils les plus utilisés pour informer les citoyens. Depuis 2012, les sites Internet du ministère ont été mis à jour de façon régulière. Plusieurs sections et pages s'y sont ajoutées pour renseigner les différentes clientèles du ministère, en ce qui concerne ses projets et les services qu'il offre. Il est noté que sur l'horizon du plan stratégique, le nombre de visites sur le site du ministère a augmenté chaque année. De même, le nombre d'abonnés des comptes Twitter et Facebook est en hausse et les publications attirent de plus en plus d'abonnés. Le ministère a donc maintenu son utilisation des médias sociaux et il les intègre davantage dans ses stratégies de communication de façon à susciter l'intérêt d'une plus large clientèle. Le ministère continue notamment d'alimenter régulièrement sa page Facebook en publiant de façon proactive et dynamique de l'information sur les événements du ministère, tels que les semaines thématiques, ainsi que des messages d'intérêt public, en plus de partager différents renseignements qui lui viennent de plusieurs partenaires.</p>		

## ENJEU 2 : APPROCHE ADAPTÉE ET NOVATRICE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Orientation 2 :** Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents

**Axe d'intervention 2.1 :** Approche préventive

RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE				
 <b>Objectif 2.1.1 :</b> Assurer une prestation de services adaptée aux réalités des personnes vulnérables		<b>Indicateur 1 :</b> Pourcentage des équipes d'intervention formées à utiliser la nouvelle grille d'estimation de dangerosité du passage à l'acte suicidaire		<b>Cible :</b> 100 % d'ici le 31 mars 2016
<b>Résultats 2016-2017</b>	La cible établie pour le 31 mars 2016 a été atteinte en 2014-2015.			
<b>Résultats 2015-2016 :</b> Cible atteinte en 2014-2015.	<b>Résultats 2014-2015 :</b> 100 %	<b>Résultats 2013-2014 :</b> 94 %	<b>Résultats 2012-2013 :</b> 40 %	
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	Dès 2014-2015, toutes les équipes d'intervention auprès des personnes incarcérées avaient été formées relativement à la nouvelle grille d'estimation de dangerosité du passage à l'acte suicidaire.			

<b>Objectif 2.1.1</b> (suite)	<b>Indicateur 2 :</b> Nombre et nature des activités réalisées afin de soutenir les intervenants de sécurité publique en ce qui concerne : l'itinérance, les problèmes de santé mentale, la sécurité des aînés, les risques d'homicides conjugaux	<b>Cible :</b> Annuelle
<b>Cible 2016-2017</b> <b>Itinérance :</b> <b>Problèmes de santé mentale :</b> <b>Sécurité des aînés :</b> <b>Risques d'homicides conjugaux :</b>	Diffusion d'un inventaire des pratiques policières prometteuses et formation de 100 % des nouveaux agents des services correctionnels (ASC). Réalisation de deux rencontres du comité provincial sur les interventions policières, invitation d'un conférencier, diffusion de 5 communications, révision de la pratique policière et formation de 100 % des cohortes d'ASC 2016-2017. Diffusion d'un outil et production d'un rapport d'évaluation concernant la sécurité des aînés. Tenue d'une rencontre et activités de veille effectuées sur les homicides conjugaux.	
<b>Résultats 2016-2017</b>	<p>En matière d'<b>itinérance</b>, le ministère a bonifié le contenu de l'inventaire de pratiques policières prometteuses en prévention de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance dont il avait terminé une première ébauche au courant de l'année 2015-2016.</p> <p>En collaboration avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail et le MSSS, le ministère a également produit des capsules vidéo de sensibilisation aux risques relatifs aux infections transmises sexuellement et par le sang à l'intention des policiers.</p> <p>Enfin, lors de leur formation à l'ENPQ, les nouveaux ASC reçoivent depuis 2010 une formation sur les réalités des personnes en situation d'itinérance. En 2016-2017, 227 personnes ont été formées sur ces réalités.</p> <p>Concernant <b>la santé mentale</b>, le Comité provincial sur les interventions policières auprès des personnes présentant un problème de santé mentale a tenu une rencontre en 2016-2017. Deux conférences ont été présentées à cette occasion. La première portait sur les services offerts par la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale. La seconde présentait les actions mises en place par le Service de police de la Ville de Sherbrooke.</p> <p>Cinq communications ont été acheminées aux corps de police afin de les informer de la tenue de colloques et de formations. Ils ont aussi reçu des documents liés à la problématique de la santé mentale.</p> <p>Les importants travaux relatifs à la mise à jour de la pratique policière en matière de santé mentale sont terminés et la pratique est en cours d'approbation.</p> <p>Depuis novembre 2010, le ministère donne une formation en santé mentale (personnes vulnérables) lors de la formation initiale des nouveaux ASC (227 en 2016-2017) et met à la disposition des agents de manière générale une capsule d'information de 2 h 30 sur l'intervention en santé mentale.</p> <p>Concernant la <b>sécurité des aînés</b><sup>9</sup>, le ministère a finalisé en décembre 2016 un rapport sur l'évaluation des services de sécurité incendie desservant les territoires des MRC de D'Autray, du Haut-Richelieu et de Manicouagan ainsi que de l'agglomération de la Ville de Québec. Ce document faisait suite aux recommandations du coroner Cyrille Delâge portant sur l'incendie de janvier 2014 à la Résidence du Havre, à L'Isle-Verte. Il a permis de constituer un dossier sur les événements et une analyse complémentaire était en cours au 31 mars 2017.</p>	

9. Résultat applicable au PAGD 2016-2017 : « Coordonner la mise en œuvre des mesures en sécurité incendie découlant des recommandations du rapport Delâge ».

<p><b>Résultats 2016-2017</b> (suite)</p>	<p>Par ailleurs, le ministère a diffusé aux policiers, un aide-mémoire sur les indices de la maltraitance.</p> <p>Relativement aux <b>risques d'homicides conjugaux</b>, le ministère a effectué une recherche sur les nouveaux outils d'évaluation du risque d'homicide conjugal en consultant, notamment, les sites du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes et du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels. Il souhaitait documenter les projets de recherche et les réalisations en matière d'homicides conjugaux. Par ailleurs, une rencontre du Comité d'examen des homicides intrafamiliaux a eu lieu en mars 2017. Des représentants de chacun des niveaux des services de police, de l'ENPQ et de l'Association des directeurs de police du Québec assistaient à cette rencontre.</p>		
<p><b>Résultats 2015-2016 :</b> Itinérance : participation à la réalisation et publication d'une vidéo, rédaction d'un inventaire de pratiques et formation. Problème de santé mentale : rencontres de comité et de sous-comité, communiqués, mise à jour de la pratique policière en matière de santé mentale, capsule d'information et de formation. Sécurité des aînés : rédaction d'une pratique policière sur la maltraitance des personnes âgées. Risques d'homicides conjugaux : activités de veille et rencontre de comité.</p>	<p><b>Résultats 2014-2015 :</b> Itinérance : participation à l'élaboration d'un plan d'action interministériel, de politiques et de formation. Problème de santé mentale : rencontres de comité et de sous-comité, communiqués, capsule d'information et formation. Sécurité des aînés : travaux de comité. Risques d'homicides conjugaux : veille mise en place.</p>	<p><b>Résultats 2013-2014 :</b> Itinérance : participation à l'élaboration de politiques, publication d'un guide de formation. Problème de santé mentale : rencontres de comité, communiqués, capsule d'information, mise sur pied d'un sous-comité de travail et formation. Sécurité des aînés : constitution d'un comité. Risques d'homicides conjugaux : pratique policière révisée.</p>	<p><b>Résultats 2012-2013 :</b> Itinérance : La recension des pratiques policières a débuté. Problèmes de santé mentale : Rencontres de comité, capsule d'information, formation. Sécurité des aînés : Un comité sur la protection contre l'incendie a été constitué. Un plan d'action sera élaboré pour renforcer la protection. Risques d'homicides conjugaux : onze rencontres du Comité d'experts. Deux nouveaux outils à intégrer à la pratique policière. La révision de la pratique policière est en cours.</p>
<p><b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b></p>	<p>Sur l'horizon du plan stratégique, les formations données à l'ENPQ aux nouveaux ASC abordaient les réalités des personnes en situation d'itinérance et le sujet de la santé mentale. En outre, les intervenants des services correctionnels ont été outillés pour mieux identifier les personnes susceptibles d'attenter à leur propre vie. Quant aux services policiers, l'annexe B de la pratique policière Maltraitance envers les personnes âgées et des conférences sur la santé mentale permettent d'assurer une prestation de services adaptés lorsque la situation l'exige.</p> <p>De façon générale, les outils développés à l'intention des intervenants, les ajouts faits aux pratiques policières, les formations, les rencontres de comité et les activités de communication telles que les conférences permettent aux intervenants de reconnaître leur clientèle cible et d'agir de la meilleure façon possible dans diverses circonstances.</p>		

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

 <b>Objectif 2.1.2 :</b> Développer une culture de prévention chez les jeunes				<b>Indicateur 1 :</b> Production et mise en ligne du site jeunesse en sécurité civile et en sécurité incendie pour tous les cycles du primaire		<b>Cible :</b> Mise en ligne le 31 mars 2016	
<b>Résultats 2016-2017</b>		Le site jeunesse a été complété le 25 novembre 2016; le scénarimage de la section pour les professeurs et les parents des jeunes du 3 <sup>e</sup> cycle a été livré à l'automne 2016.					
<b>Résultats 2015-2016 :</b> 3 <sup>e</sup> cycle du primaire (section «Jeunes» révisée: mise en ligne prévue en 2016-2017).		<b>Résultats 2014-2015 :</b> 2 <sup>e</sup> cycle du primaire (section «Enseignants et parents»: mise en ligne en novembre 2014).		<b>Résultats 2013-2014 :</b> 1 <sup>er</sup> cycle du primaire (section «Enseignants et parents»: mise en ligne en novembre 2013). 3 <sup>e</sup> cycle du primaire: recherche et rédaction du contenu.		<b>Résultats 2012-2013 :</b> 1 <sup>er</sup> cycle du primaire: contenu mis en ligne en décembre 2012. Recherche et rédaction du contenu pour le 2 <sup>e</sup> cycle du primaire.	
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>		Le ministère a participé au développement d'une culture de prévention chez les jeunes en mettant en ligne un site jeunesse et en faisant la promotion de celui-ci auprès des professeurs et des jeunes.					

<b>Indicateur 2 :</b> Pourcentage de réalisation des mesures prévues au volet prévention et désaffiliation du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014				<b>Cible :</b> 100 % des mesures relevant du ministère d'ici le 31 mars 2014			
<b>Résultats 2016-2017</b>		La cible a été atteinte en 2014-2015. Toutes les mesures relevant du ministère dans le volet prévention et désaffiliation du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 ont été mises en œuvre.					
<b>Résultats 2015-2016 :</b> Cible atteinte en 2014-2015.		<b>Résultats 2014-2015 :</b> 100 % des mesures réalisées : 8 mesures financées et participation à la Table provinciale de concertation sur la violence des jeunes et le milieu scolaire.		<b>Résultats 2013-2014 :</b> 7 mesures financées et participation à la Table provinciale de concertation sur la violence des jeunes et le milieu scolaire.		<b>Résultats 2012-2013 :</b> 6 mesures financées, 2 activités tenues dans le cadre de la mesure sur le partage d'information sur la prévention de l'adoption de comportements délinquants en milieu scolaire et ajout de contenu au portail sur les gangs de rue.	
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>		Le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue a contribué à la mise en place de stratégies d'intervention coordonnées et cohérentes chez les partenaires en favorisant la création de liens entre les différents milieux, le développement d'un langage commun et l'amélioration du continuum des services offerts. En somme, les organismes ont bénéficié d'une meilleure utilisation des ressources et de la réduction de certaines barrières nuisant à la collaboration. Ces bienfaits ont pu se traduire, dans les interventions sur le terrain, par une capacité de mettre à profit plus rapidement et plus efficacement les ressources pouvant être utiles aux bénéficiaires des interventions.					

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

 <b>Objectif 2.1.3 :</b> Poursuivre l'intégration des principes de police communautaire à la gestion des enjeux de sécurité publique	<b>Indicateur 1 :</b> Nombre d'outils diffusés annuellement aux services policiers	<b>Cible :</b> 3 outils annuellement	
<b>Résultats 2016-2017</b>	6 outils ont été diffusés, soit les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise à jour de la pratique policière Maltraitance envers les personnes âgées.</li> <li>• Une note pour informer les corps de police de la publication d'une vidéo, réalisée en collaboration avec le ministère, le MSSS et l'Association des intervenants en dépendance du Québec, illustrant les solutions permettant une plus grande cohérence des interventions entre les services de police et les autres intervenants travaillant auprès des personnes utilisatrices de drogues injectables.</li> <li>• Le complément de la pratique policière Approche de police communautaire : Enjeux de criminalité et de sécurité quotidienne – stratégies proactives.</li> <li>• Une présentation de la pratique policière Enjeux de criminalité et de sécurité quotidienne – stratégies proactives, dans le cadre du Séminaire Intersection/ministère 2016.</li> <li>• Un communiqué portant sur les modèles d'entente de collaboration des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés avec les corps de police.</li> <li>• Un communiqué rappelant l'importance d'un plan de formation professionnelle en matière de radicalisation, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 « La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble ».</li> </ul>		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> 3 outils diffusés.	<b>Résultats 2014-2015 :</b> 4 outils diffusés.	<b>Résultats 2013-2014 :</b> 5 outils diffusés.	<b>Résultats 2012-2013 :</b> 5 outils en élaboration.
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	La cible fixée au plan stratégique a été atteinte. Sur l'horizon du plan stratégique, le ministère a développé et diffusé aux services policiers dix-huit outils, soit un peu plus de trois par année, en moyenne. La diffusion de plusieurs outils auprès des services de police permet d'assurer une intervention adéquate et adaptée aux besoins spécifiques des différents groupes visés (personnes âgées, victimes d'actes criminels, etc.) et des divers milieux de vie.		

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

 <b>Objectif 2.1.4 :</b> Favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes				<b>Indicateur 1 :</b> Nombre et nature des activités réalisées annuellement		<b>Cible :</b> Annuelle	
Cible 2016-2017		Livraison de l'inventaire des programmes pour mars 2017 et tenue de 6 rencontres interministérielles					
Résultats 2016-2017 <sup>10</sup>		<p>L'inventaire des programmes, lequel recense l'ensemble des programmes, des activités et des services offerts dans chacun des établissements, n'a pas été mis à jour en 2016-2017 et quatre rencontres interministérielles ont eu lieu dans l'année.</p> <p>Le ministère travaillait en mars 2017 à modifier le format actuel de l'inventaire des programmes, des activités et des services afin d'en améliorer la convivialité et la facilité d'utilisation. Le nouvel inventaire permettra une présentation des éléments organisée en fonction des besoins de la clientèle et inclura les services offerts en communauté, comme le Vérificateur général l'a recommandé dans son rapport de vérification de l'automne 2016.</p> <p>Au cours de 2016-2017, par ailleurs, deux rencontres du Comité de suivi du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – ministère de la Sécurité publique et deux rencontres du Comité de suivi du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – ministère de la Sécurité publique ont eu lieu.</p>					
<b>Résultats 2015-2016 :</b> Réalisation de l'inventaire; tenue de 4 rencontres interministérielles.		<b>Résultats 2014-2015 :</b> Réalisation de l'inventaire; tenue de 8 rencontres interministérielles.		<b>Résultats 2013-2014 :</b> Réalisation de l'inventaire; tenue de 9 rencontres interministérielles.		<b>Résultats 2012-2013 :</b> Réalisation de l'inventaire; tenue de 10 rencontres interministérielles.	
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>		<p>L'inventaire des programmes, des activités et des services a été régulièrement mis à jour durant la période du plan stratégique et il s'est révélé être un outil de référence et de partage d'information incontournable pour les différents acteurs impliqués dans la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. Sa mise à jour et son amélioration sont importantes et des travaux en ce sens ont été amorcés. Un outil amélioré devrait servir à la collecte des données 2017-2018 et favoriser l'arrimage entre les besoins des personnes contrevenantes et les programmes pouvant répondre à ces besoins.</p> <p>Depuis 2012-2013, près d'une quarantaine de rencontres ont été organisées avec d'autres ministères intéressés par la réinsertion sociale des contrevenants. Ces rencontres interministérielles permettent aux employés des services correctionnels de développer des partenariats durables avec les différentes organisations œuvrant auprès des mêmes clientèles. Elles permettent également d'améliorer l'arrimage entre les besoins des personnes incarcérées et les services offerts.</p>					

10. Résultat applicable au PAGD 2016-2017 : « Offrir aux personnes contrevenantes, qu'elles soient en détention ou dans la communauté, des programmes, des activités et des services de soutien à la réinsertion sociale ».

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>Objectif 2.1.4</b> (suite)				<b>Indicateur 2 :</b> Pourcentage d'implantation des mesures du Plan d'action gouvernemental sur la réinsertion sociale relevant du ministère				<b>Cible :</b> 100 % d'ici le 31 mars 2016							
<b>Résultats 2016-2017</b>				La cible d'implantation de toutes les mesures relevant du ministère dans le Plan d'action gouvernemental sur la réinsertion sociale a été atteinte en 2014-2015.											
<b>Résultats 2015-2016 :</b> Cible atteinte en 2014-2015.				<b>Résultats 2014-2015 :</b> 93 % des actions réalisées.				<b>Résultats 2013-2014 :</b> 93 % des actions réalisées ou en voie de l'être.				<b>Résultats 2012-2013 :</b> 91 % des actions réalisées ou en contrôle.			
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>				<p>Le Plan d'action gouvernemental sur la réinsertion sociale 2010-2013 visait à protéger la société de façon durable et à faire diminuer la victimisation au Québec. Tenant compte de six principaux enjeux, il s'articulait autour de quatre axes : 1) l'évaluation des besoins des personnes contrevenantes et leur prise en charge; 2) l'offre de programmes, de services et d'activités de soutien à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes; 3) la recherche et l'évaluation de programmes; et 4) la sensibilisation et l'information. Sept objectifs y ont été définis, prévoyant 69 mesures.</p> <p>Au terme du plan stratégique, toutes les mesures prévues au plan sur la réinsertion sociale relevant du ministère (93 %) avaient été mises en place. Ces mesures peuvent être consultées dans le Plan d'action gouvernemental sur la réinsertion sociale<sup>F</sup>.</p>											

## Axe d'intervention 2.2 : Réponses adéquates aux risques

RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE				
 <b>Objectif 2.2.1 :</b> Lutter contre la criminalité organisée et les économies souterraines		<b>Indicateur :</b> Nombre et nature des activités réalisées annuellement		<b>Cible :</b> Annuelle
Cible 2016-2017	2 activités			
Résultats 2016-2017 <sup>11</sup>	<p>Poursuite des initiatives de lutte contre les économies souterraines et la criminalité économique.</p> <p>Au total en 2016-2017, 27,6 M\$ ont été versés aux corps de police du Québec pour lutter contre les économies souterraines et les crimes économiques et financiers. Ces sommes ont été allouées par l'intermédiaire des programmes ACCES Tabac, ACCES Alcool et ACCEF. Bien que les sommes allouées à ces programmes proviennent du ministère des Finances, lequel en détermine aussi les grandes orientations, leur coordination et leur gestion ont été confiées au ministère et aux autres partenaires impliqués dans les actions posées.</p> <p>Comme par les années passées, les subventions versées dans le cadre de ces programmes ont permis aux corps de police de consacrer des efforts additionnels par rapport à leurs activités régulières pour contrer ces phénomènes.</p>			
Résultats 2015-2016 : Poursuite des activités.	Résultats 2014-2015 : Mise en place de 2 nouvelles équipes d'enquête.	Résultats 2013-2014 : Poursuite des activités.	Résultats 2012-2013 : Mise en place de 2 nouvelles équipes d'enquête et d'un nouveau cadre de collecte des données.	
Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017	<p>Le blanchiment d'argent, la fraude fiscale, la fraude sur les marchés financiers et les crimes économiques représentent des menaces à la croissance économique du Québec et privent l'État et les citoyens de revenus. Par ailleurs, le tabac et l'alcool font souvent l'objet d'un commerce qui contrevient aux lois et qui peut être à la source de problèmes de tranquillité ou de sécurité publique.</p> <p>Pour contrer ces phénomènes, les trois programmes de lutte contre les économies souterraines et contre les crimes économiques ACCES Tabac, ACCES Alcool ainsi qu'ACCEF se sont poursuivis durant toute la période couvrant le plan stratégique du ministère 2012-2017. Grâce à eux, il a été possible d'assurer des activités d'inspection et d'enquête permettant d'exercer un contrôle sur ces problèmes et d'en limiter l'ampleur.</p>			

11. Résultat applicable au PAGD 2016-2017 : « Poursuivre les initiatives de soutien à la lutte contre les économies souterraines et autres phénomènes criminels ».

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>Objectif 2.2.2 :</b> Élaborer une stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le cyberspace		<b>Indicateur 1 :</b> Nombre et nature des activités réalisées annuellement		<b>Cible :</b> Annuelle
Cible 2016-2017	Aucune			
Résultats 2016-2017	Les travaux ont été suspendus en 2014-2015.			
Résultats 2015-2016 : S. O.	Résultats 2014-2015 : S. O.	Résultats 2013-2014 : Stratégie en cours d'élaboration.	Résultats 2012-2013 : Stratégie en cours d'élaboration.	
Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017	Les travaux d'élaboration d'une stratégie contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le cyberspace ont été suspendus en 2014-2015 afin, notamment, d'accorder la priorité aux mesures de la Sûreté du Québec pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents par l'intermédiaire du réseau Internet. Par ailleurs en 2016, la stratégie gouvernementale visant à prévenir et à contrer l'exploitation sexuelle sur la période couvrant de 2016 à 2021 a été mise en place. Le ministère participe à cette stratégie en y ayant inscrit plusieurs mesures.			

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE



**Objectif 2.2.3 :**  
Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels

**Indicateur 1 :**  
Date de mise en œuvre d'un système d'alertes au public

**Cible :**  
31 mars 2013

<p><b>Résultats 2016-2017</b></p>	<p>100 % des actions du plan de travail ont été réalisées.</p> <p>Au cours de l'année 2016-2017, le nombre d'actions du plan de travail visant à mettre en place un système d'alertes et à en améliorer l'efficacité a été revu et consolidé à 25 actions. Au 31 mars 2017, l'ensemble des actions prévues dans ce plan avaient été réalisées (100 %).</p> <p>Le premier test du système « Québec En Alerte » a été effectué à l'occasion de la Semaine de la sécurité civile, édition 2015. Depuis, le système est mis à l'essai périodiquement et une amélioration dans la capacité de joindre la population est notée à chaque nouvel essai.</p>		
<p><b>Résultats 2015-2016 :</b> 78 % des actions du plan de travail ont été réalisées.</p>	<p><b>Résultats 2014-2015 :</b> En cours.</p>	<p><b>Résultats 2013-2014 :</b> En cours.</p>	<p><b>Résultats 2012-2013 :</b> En cours.</p>
<p><b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b></p>	<p>La diffusion d'un message d'alerte est une responsabilité partagée entre les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral ainsi qu'entre l'ensemble des entreprises de radiodiffusion et de télécommunication du Canada. Au Québec, la diffusion d'un message d'alerte est une responsabilité du ministère par le biais de « Québec En Alerte ».</p> <p>Avec la collaboration d'Environnement Canada, l'ensemble des radiodiffuseurs et des compagnies de télécommunication ont l'obligation, conformément à une décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, d'être connectés au système d'alertes et de distribuer automatiquement sur leurs ondes les messages d'alerte à la population, interrompant par le fait même la programmation en cours. Le système national d'alertes au public « Québec En Alerte » est un moyen qui s'ajoute à ceux en place dans les municipalités afin d'améliorer la communication quand une situation d'urgence se présente, telle une catastrophe naturelle. Le ministère a, pour sa part, la responsabilité de procéder à des tests annuellement afin de s'assurer du bon fonctionnement du système.</p>		

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>Objectif 2.2.3</b> (suite)		<b>Indicateur 2 :</b> Taux de couverture par le système Vigilance pour l'aléa inondation		<b>Cible :</b> 100 % du territoire d'ici le 31 mars 2016
Résultats 2016-2017	100 % Les 150 emplacements (100 % du territoire à couvrir) où des besoins de surveillance ont été spécifiquement identifiés étaient pourvus d'échelles limnimétriques au 31 mars 2017. Depuis, le système Vigilance rend accessible sur le site Internet du ministère le suivi des débits et des niveaux de plusieurs cours d'eau du Québec.			
Résultats 2015-2016 : 98 %	Résultats 2014-2015 : 86 %	Résultats 2013-2014 : 53 %	Résultats 2012-2013 : 21 %	
Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017	<p>Vigilance permet un meilleur partage d'information entre les partenaires municipaux membres des comités de rivières. La consolidation et le partage d'information représentent un moyen d'améliorer la surveillance, la prévision et le suivi des problèmes sur les cours d'eau à risque.</p> <p>L'objectif de 100 % du territoire ciblé couvert par le système Vigilance est atteint au terme du plan stratégique. Au 31 mars 2017, des échelles limnimétriques avaient été installées dans 150 emplacements. En période de crues notamment, ces échelles permettent de prévoir les inondations au sein des municipalités à risque et d'assurer un suivi de la situation.</p> <p>En ce qui a trait à la détermination des seuils d'inondation sur les cours d'eau où les inondations sont récurrentes et où se trouve un instrument de mesure des crues (stations hydrométriques), 100 % des seuils sont établis depuis le 31 décembre 2015. Enfin, divers historiques d'inondation sont maintenant intégrés au Géoportail du ministère.</p>			

 <b>Objectif 2.2.4 :</b> Développer des mesures de contrôle des armes à feu		<b>Indicateur :</b> Nombre et nature des mesures développées		<b>Cible :</b> Annuelle
Cible 2016-2017	L'adoption d'un projet de loi et règlement d'ici mars 2017			
Résultats 2016-2017	La <i>Loi sur l'immatriculation des armes à feu</i> (RLRQ, chapitre 15) a été adoptée le 9 juin 2016 à l'Assemblée nationale et sanctionnée le lendemain.			
Résultats 2015-2016 : Poursuite des travaux d'élaboration d'un projet de loi et d'un règlement d'application.	Résultats 2014-2015 : Poursuite des travaux d'élaboration d'un projet de loi et d'un règlement d'application.	Résultats 2013-2014 : Le Projet de loi n° 20 : Loi sur l'enregistrement des armes à feu est mort au feuilletton.	Résultats 2012-2013 : Le Projet de loi n° 20 : Loi sur l'enregistrement des armes à feu est présenté à l'Assemblée nationale le 19 février 2013.	
Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017	La <i>Loi sur l'immatriculation des armes à feu</i> est sanctionnée, mais sa date d'entrée en vigueur sera déterminée ultérieurement par décret du gouvernement. Par ailleurs, des travaux sur un règlement d'application de la <i>Loi</i> étaient en cours au 31 mars 2017.			

## Axe d'intervention 2.3 : Pratiques éthiques et transparentes

RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE			
<b>Objectif 2.3.1 :</b> S'assurer du respect des pratiques professionnelles reconnues		<b>Indicateur :</b> Nombre d'inspections : organisations policières	
		<b>Cible :</b> 28 d'ici le 31 mars 2015	
<b>Résultat cumulatif<sup>12</sup></b>	<p>41 inspections réalisées au total durant la période du plan stratégique.</p> <p>Du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection (DVIEI) du ministère a procédé à six inspections de corps de police. L'une portait sur la gestion du renseignement criminel et deux sur l'emploi de la force et les poursuites.</p> <p>En outre, dans le cadre d'un mandat d'inspection ad hoc relatif aux demandes d'autorisation judiciaire pouvant porter atteinte à la protection des sources journalistiques, le ministère a inspecté trois services de police.</p>		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> Cumulatif : 35 inspections.	<b>Résultats 2014-2015 :</b> Cumulatif : 15 inspections.	<b>Résultats 2013-2014 :</b> Cumulatif : 15 inspections.	<b>Résultats 2012-2013 :</b> 7 inspections.
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	La cible prévue au plan stratégique de 28 inspections d'organisations policières au 31 mars 2015 a été atteinte. Dans les faits, entre le 1 <sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2017, la DVIEI a mené 41 inspections au total au sein de 27 organisations policières différentes.		
		<b>Indicateur 2 :</b> Nombre de contrôles effectués : palais de justice et édifices avec constables spéciaux	
		<b>Cible :</b> 6 en 2015-2016	
<b>Résultats 2016-2017</b>	Cible atteinte en 2015-2016.		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> 8 palais de justice avec constables spéciaux.	<b>Résultats 2014-2015 :</b> S. O.	<b>Résultats 2013-2014 :</b> S. O.	<b>Résultats 2012-2013 :</b> S. O.
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	La cible prévue de six contrôles effectués dans les palais de justice et édifices avec constables spéciaux a été atteinte en 2015-2016.		

12. Résultat applicable au PAGD 2016-2017 : « Poursuivre l'inspection des organisations policières et les contrôles de conformité en milieu correctionnel »

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>Objectif 2.3.1</b> (suite)	<b>Indicateur 3 :</b> Nombre de contrôles effectués : milieu correctionnel	<b>Cible :</b> 40 contrôles en milieu fermé et en milieu ouvert d'ici le 31 mars 2015	
<b>Résultat cumulatif</b>	37 évaluations de conformité réalisées (21 en milieu fermé et 16 en milieu ouvert)  En 2016-2017, quatre mandats de contrôles de conformité ont été effectués sur le thème de la prévention du suicide dans les établissements de détention de Leclerc de Laval, de Rivière-des-Prairies, de New Carlisle et de Québec.		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> 33 évaluations de conformité réalisées (17 en milieu fermé et 16 en milieu ouvert).	<b>Résultats 2014-2015 :</b> 27 évaluations de conformité réalisées (15 en milieu fermé et 12 en milieu ouvert).	<b>Résultats 2013-2014 :</b> 21 évaluations de conformité réalisées (15 en milieu fermé et 6 en milieu ouvert).	<b>Résultats 2012-2013 :</b> 8 évaluations de conformité réalisées en milieu fermé.
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	Entre le 1 <sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2017, la DVIEI a réalisé un total de 37 évaluations de conformité, dont 21 dans les établissements de détention et 16 dans les directions des services professionnels correctionnels. Ce nombre représente 92 % de la cible prévue au plan stratégique. Une priorité accordée à certains mandats ponctuels a reporté certaines échéances, si bien que la cible établie dans la planification initiale n'a pas été parfaitement atteinte.		

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>Objectif 2.3.1</b> (suite)	<b>Indicateur 4 :</b> Nombre d'inspections : centres d'appels 9-1-1 et autres centres secondaires d'appels d'urgence			<b>Cible :</b> 100 % d'ici le 31 décembre 2013
<b>Résultat cumulatif</b> <sup>13,14</sup>	<p>100 % des CU 9-1-1 visités (28/28);              86 % des CU 9-1-1 audités<sup>15</sup> (24/28);              82 % des CU 9-1-1 certifiés (23/28) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 % des CU 9-1-1 possédant un premier certificat de conformité (7/28);</li> <li>- 50 % des CU 9-1-1 possédant un deuxième certificat de conformité (14/28);</li> <li>- 7 % des CU 9-1-1 possédant un troisième certificat de conformité (2/28).</li> </ul> <p>Le renouvellement des certificats de conformité se poursuit pour les CU 9-1-1 concernés.</p>			
<b>Résultats 2015-2016 :</b> 100 % visités, 83 % audités et 79 % certifiés (55 % ont reçu un premier certificat de conformité et 24 %, un deuxième).	<b>Résultats 2014-2015 :</b> 100 % visités, 83 % audités et 72 % certifiés (62 % ont reçu un premier certificat de conformité et 10 %, un deuxième).	<b>Résultats 2013-2014 :</b> 100 % visités, 83 % audités et 45 % certifiés.	<b>Résultats 2012-2013 :</b> 100 % visités, 50 % audités et 13 % certifiés.	
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	<p>Au 31 mars 2017, l'ensemble des CU 9-1-1 ont été visités dans le cadre d'une visite préparatoire à l'intention des responsables du CU 9-1-1. Toutefois, l'Équipe du 9-1-1 du ministère ne procède à l'audit d'un CU 9-1-1 que lorsque ce dernier a réuni les pièces nécessaires en vue de l'obtention de son certificat de conformité. Ainsi, 24 CU 9-1-1 sur 28 avaient été audités au 31 mars 2017. De ce nombre, 23 ont satisfait aux dispositions du cadre réglementaire et obtenu leur certificat, dont 7 pour la première fois et 14 pour la deuxième fois. Deux centres ont obtenu un troisième certificat. Concernant les cinq CU 9-1-1 qui n'ont pas obtenu de premier certificat encore au 31 mars 2017, deux devraient compléter leur processus en 2017-2018, alors que deux autres attendent la fin de la construction de leur nouveau quartier général. Des discussions se poursuivent pour le cinquième.</p>			

13. Résultat applicable au PAGD 2016-2017 : « Poursuivre les audits des centres d'urgence 9-1-1 ainsi que dans certains centres secondaires d'appels d'urgence ».

14. Les résultats sont cumulatifs depuis l'entrée en vigueur, en décembre 2010, du règlement et des dispositions découlant de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3).

15. À partir de 2014-2015, le terme « inspecté » n'est plus utilisé dans les documents ministériels. Il est remplacé par le terme « audité », qui a une portée plus englobante dans le cadre du processus de certification.

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE			
<b>Objectif 2.3.1</b> (suite)	<b>Indicateur 5 :</b> Pourcentage du personnel des services correctionnels sensibilisé à la philosophie et à l'énoncé de principes en matière de sécurité ainsi qu'à la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale		<b>Cible :</b> 100 % annuellement
Résultats 2016-2017	100 % Deux dépliants, l'un concernant la philosophie et l'énoncé de principes en matière de sécurité et l'autre présentant la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale des services correctionnels, font partie des documents systématiquement distribués aux ASC et aux agents de probation à l'occasion de leur formation d'embauche.		
Résultats 2015-2016 : 100 %	Résultats 2014-2015 : 100 %	Résultats 2013-2014 : 100 %	Résultats 2012-2013 : 100 %
Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017	L'information offerte aux nouveaux ASC et agents de probation vient sensibiliser ceux-ci à l'importance de certains aspects de leur travail futur et guidera leurs comportements, leurs actions et leurs attitudes dans l'accomplissement de leurs responsabilités.		

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>Objectif 2.3.2 :</b> Réviser les mécanismes d'enquêtes indépendantes	<b>Indicateur :</b> Date de mise en place du nouveau modèle	<b>Cible :</b> Premier trimestre de 2013-2014	
<b>Résultats 2016-2017<sup>16</sup></b>	Démarrage des activités du BEI le 27 juin 2016.		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> Poursuite de la mise sur pied du BEI.	<b>Résultats 2014-2015 :</b> Entrée en vigueur du Règlement sur la procédure de sélection et sur la formation des enquêteurs du BEI le 17 juillet 2014. Nomination de la directrice le 17 décembre 2014; poursuite de la mise sur pied du BEI.	<b>Résultats 2013-2014 :</b> Adoption et sanction par l'Assemblée nationale du projet de loi n° 12 : Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes les 9 et 15 mai 2013.	<b>Résultats 2012-2013 :</b> Présentation du projet de loi n° 12 : Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes à l'Assemblée nationale le 29 novembre 2012.
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	<p>Le 15 mai 2013, la Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes (2013, chapitre 6) a été sanctionnée. Des travaux ont été menés par la suite afin de compléter l'encadrement réglementaire nécessaire et de mettre sur pied le BEI.</p> <p>Plus tard, le 8 juin 2016, le ministre de la Sécurité publique proposait le projet de loi n° 107 : <i>Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du CLCC et du BEI ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs</i>. Ce projet avait pour objet d'élargir le mandat du BEI, de sorte que les enquêtes portant sur une infraction à caractère sexuel<sup>17</sup> commise par un policier dans l'exercice de ses fonctions lui soient automatiquement confiées. Cela dit, en vertu des pouvoirs prévus par la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1) et afin de préserver la confiance du public, le ministre de la Sécurité publique a pris la décision de confier au BEI toutes les enquêtes portant sur des allégations relatives à une infraction à caractère sexuel commise par un policier dans l'exercice de ses fonctions, et ce, avant la fin des travaux parlementaires sur le projet de loi n° 107.</p> <p>Le 27 juin 2016, le BEI a démarré ses activités et mène depuis les enquêtes qui lui sont confiées conformément à la Loi sur la police. En outre, le Règlement sur le déroulement des enquêtes du BEI est entré en vigueur.</p>		

16. Résultat applicable au PAGD 2016-2017 : « Déployer les opérations du Bureau des enquêtes indépendantes ».

17. L'expression « *infraction à caractère sexuel* » réfère aux infractions relatives à une agression sexuelle et à toute autre infraction d'ordre sexuel prévue au Code criminel.

## ENJEU 3 : PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

**Orientation 3 :** Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficaces

**Axe d'intervention 3.1 :** Gestion efficace

RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE			
<b>Objectif 3.1.1 :</b> Moderniser ou optimiser les pratiques de gestion	<b>Indicateur 1 :</b> Indice global de performance organisationnelle	<b>Cible :</b> -	
<b>Résultats 2016-2017</b>	<p>En 2016-2017, le ministère a travaillé à six projets d'amélioration visant principalement les pratiques de gestion, notamment la gestion de la performance (tableaux de bord), la relève de gestion et la gestion du savoir. Il en a par ailleurs finalisé quatre. Il a également adopté un nouveau cadre de référence pour guider la démarche d'amélioration continue de la performance organisationnelle.</p> <p>Au cours de cette période, le ministère a aussi initié une révision de ses services administratifs. À l'issue de son diagnostic, il a proposé une centralisation des dossiers d'assurance-traitement et des activités relatives à la santé et à la sécurité au travail ainsi que le développement d'un outil informatisé pour soutenir le processus de dotation.</p>		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> 10 projets d'amélioration en cours et 7 terminés.	<b>Résultats 2014-2015 :</b> 21 projets d'amélioration en cours et 7 terminés. Réalisation du 2 <sup>e</sup> diagnostic QUALmètre.	<b>Résultats 2013-2014 :</b> 26 projets d'amélioration en cours et 2 terminés.	<b>Résultats 2012-2013 :</b> Le 1 <sup>er</sup> diagnostic QUALmètre a été réalisé et déposé au comité directeur sur la performance organisationnelle.
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	<p>À la lumière d'une évaluation de la démarche d'amélioration de la performance organisationnelle effectuée en 2014-2015, un nouveau cadre de référence en amélioration continue a été adopté. Les suivis sur l'avancement des projets sont toujours assurés.</p>		

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE</b>				
<b>Objectif 3.1.1</b> (suite)		<b>Indicateur 2 :</b> État d'avancement des projets informatiques en matière d'aide financière aux sinistrés		<b>Cible :</b> Livraison 31 mars 2013
Résultats 2016-2017	Cible atteinte en 2012-2013. Le système TRAFIQ a été mis en service le 30 janvier 2013.			
Résultats 2015-2016 : Cible atteinte en 2012-2013.	Résultats 2014-2015 : Cible atteinte en 2012-2013.	Résultats 2013-2014 : Cible atteinte en 2012-2013.	Résultats 2012-2013 : Mise en production du système TRAFIQ le 30 janvier 2013.	
Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017	Depuis 2013, le système d'information de gestion TRAFIQ, qui facilite et simplifie le traitement des demandes d'aide financière, reçoit les demandes de paiements par chèque ou par virement bancaire, intègre un module permettant d'automatiser les lettres de réponse et produit des statistiques et des états de situation. Enfin, il soutient la production de réponses aux demandes de renseignements internes et l'attribution de mandats à des experts en bâtiment pour l'évaluation de dommages.			
		<b>Indicateur 3 :</b> État d'avancement des projets informatiques en matière d'information correctionnelle		<b>Cible :</b> Livraison 31 mars 2015
Résultats 2016-2017	Un dossier d'affaires concernant le système de gestion de l'information correctionnelle DACOR est en cours d'élaboration.			
Résultats 2015-2016 : En cours.	Résultats 2014-2015 : En cours.	Résultats 2013-2014 : En cours.	Résultats 2012-2013 : En cours.	
Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017	Un dossier de présentation stratégique a été déposé au Conseil du trésor, le 29 novembre 2016, et celui-ci autorisait le ministère à préparer un dossier d'affaires concernant le système de gestion de l'information correctionnelle DACOR 2.0. D'ici novembre 2017, le ministère est donc tenu de produire les livrables requis en vue de leur approbation.  La mise en œuvre et la concrétisation du projet s'effectueront au cours des prochaines années.			

## RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE

<b>Objectif 3.1.2 :</b> Assurer une relève de gestion				<b>Indicateur 1 :</b> Implantation d'un programme de relève de gestion dans tous les secteurs		<b>Cible :</b> D'ici le 31 mars 2016	
<b>Résultats 2016-2017</b>		Lancement du programme ministériel de relève de gestion, lequel a été approuvé en 2015-2016.					
<b>Résultats 2015-2016 :</b> Approbation d'un programme ministériel de relève de gestion.		<b>Résultats 2014-2015 :</b> Dépôt d'un programme ministériel de relève de gestion.		<b>Résultats 2013-2014 :</b> Déploiement en cours d'un programme de relève de gestion au sein d'une direction générale et déploiement en cours dans une deuxième.		<b>Résultats 2012-2013 :</b> Implantation d'un premier programme de relève de gestion au sein d'une direction générale.	
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>		<p>Le 5 octobre 2016, un Programme ministériel de gestion répondant à l'objectif stratégique de disposer d'une relève d'encadrement compétente dans tous les secteurs du ministère a été lancé. L'élaboration de ce programme s'est appuyée notamment sur une analyse des départs à la retraite prévus jusqu'en 2019 et des besoins qui en résulteront.</p> <p>Le programme comporte deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le premier s'adresse aux gestionnaires souhaitant accéder à une classe d'encadrement supérieure.</li> <li>• Le deuxième volet vise les membres du personnel ayant un statut régulier, mais aspirant accéder à un poste d'encadrement.</li> </ul> <p>D'une durée de deux ans, le programme proposera différentes activités de développement des compétences et privilégiera des modes d'apprentissage basés sur l'action.</p>					
<b>Indicateur 2 :</b> Proportion des postes d'encadrement pourvus en promotion par affectation <sup>18</sup>				<b>Cible :</b> Mesurer une augmentation			
<b>Résultats 2016-2017</b>		Aucune augmentation mesurée relativement à la proportion de postes d'encadrement pourvus en promotion par affectation. En 2016-2017, 97 % des postes d'encadrement pourvus par une promotion l'ont été par du personnel travaillant déjà au ministère. En 2015-2016, ce pourcentage était aussi de 97 %.					
<b>Résultats 2015-2016 :</b> 97 %		<b>Résultats 2014-2015 :</b> S. O. (Indicateur en révision)		<b>Résultats 2013-2014 :</b> S. O. (Indicateur en révision)		<b>Résultats 2012-2013 :</b> S. O. (Indicateur en révision)	
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>		Au terme du plan stratégique, la quasi-totalité des postes d'encadrement sont dotés en misant sur des ressources internes. Au cours des prochaines années, le ministère entend maintenir cette orientation et soutenir ses nouveaux gestionnaires, comme ceux qui accèdent à des postes de responsabilité plus élevée, en mettant l'accent sur un accompagnement soutenu. Il s'agit de miser sur le développement des ressources compétentes, mais aussi d'accentuer le sentiment d'appartenance des employés qui sont au cœur de la mission du ministère.					

18. Ce nouvel indicateur a remplacé en 2015-2016 celui utilisé précédemment : « Pourcentage des postes où le nombre de gestionnaires déclarés aptes ou retenus à la suite d'un appel de candidatures est d'au moins trois ». En conséquence, le résultat de 2012-2013 n'est pas comparable avec ceux des deux dernières années.

## Axe d'intervention 3.2 : Environnement de travail

RÉSULTAT ANNUEL ET D'ENSEMBLE			
<b>Objectif 3.2.1 :</b> Favoriser le déploiement de pratiques assurant un bon climat organisationnel et la reconnaissance au travail		<b>Indicateur 1 :</b> Indice global de satisfaction du personnel quant au climat organisationnel	
		<b>Cible :</b> Hausse de 2 % d'ici 2016	
<b>Résultats 2016-2017</b>	Cible atteinte en 2013-2014 et aucune nouvelle mesure ministérielle n'a été prise depuis.		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> Cible atteinte en 2013-2014.	<b>Résultats 2014-2015 :</b> Cible atteinte en 2013-2014.	<b>Résultats 2013-2014 :</b> Hausse de 2 % comparativement à 2011. 70 activités réalisées pour améliorer le climat de travail et la reconnaissance.	<b>Résultats 2012-2013 :</b> Aucune mesure de l'indice de satisfaction n'a été effectuée. Toutefois, 75 activités ont été réalisées pour améliorer le climat de travail et la reconnaissance.
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	La cible d'augmentation de 2 % par rapport à l'indice de satisfaction obtenu en 2011 a été atteinte.		
		<b>Indicateur 2 :</b> Indice global de satisfaction du personnel relatif à la reconnaissance au travail	
		<b>Cible :</b> Hausse de 3 % d'ici 2016	
<b>Résultats 2016-2017</b>	Cible atteinte en 2013-2014 et aucune nouvelle mesure n'a été prise depuis.		
<b>Résultats 2015-2016 :</b> Cible atteinte en 2013-2014.	<b>Résultats 2014-2015 :</b> Cible atteinte en 2013-2014.	<b>Résultats 2013-2014 :</b> Hausse de 3 % comparativement à 2011. 4 activités réalisées pour soutenir la reconnaissance au travail.	<b>Résultats 2012-2013 :</b> Aucune mesure de l'indice n'a été effectuée. 5 activités ont été réalisées pour améliorer le climat de travail et la reconnaissance.
<b>Résultats au terme du Plan stratégique 2012-2017</b>	Au-delà des activités qui auront contribué à l'atteinte des objectifs fixés, il a été décidé de revoir la nature même des interventions en matière de reconnaissance, de telle sorte qu'elles s'intègrent dorénavant davantage dans les pratiques mêmes de gestion au quotidien.		

## 2.2 Le plan annuel de gestion des dépenses

La reddition de comptes relative aux actions prévues au Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) est effectuée dans le cadre des suivis relatifs aux résultats visés et précisés dans le plan stratégique – et alors une mention est faite à ce sujet – ou par le biais de la présente section et des résultats qui y sont présentés. Les contenus sont organisés dans cette section dans le respect des mêmes axes d'intervention que ceux qui structurent le plan stratégique.

AXE D'INTERVENTION 1.2 : PARTENARIATS		
<b>Résultat visé par le PAGD 2016-2017 :</b> Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel	<b>Indicateur :</b> Pourcentage des autorités régionales (AR) admissibles au programme ayant bénéficié d'une aide financière pour la formation de leurs pompiers volontaires ou à temps partiel	<b>Cible :</b> 90 %
Résultats 2016-2017	Sur un total de 93 autorités admissibles, 90 ont obtenu une aide financière pour la formation de leurs pompiers volontaires ou à temps partiel, dans le cadre de la troisième année de mise en œuvre du programme.	

AXE D'INTERVENTION 2.2 : RÉPONSES ADÉQUATES AUX RISQUES		
<b>Résultat visé par le PAGD 2016-2017 :</b> Procéder à l'ajout de dispositifs de sécurité dans certains établissements de détention	<b>Indicateur :</b> Date de réalisation des travaux	<b>Cible :</b> D'ici le 31 mars 2017
Résultats 2016-2017	Des actions ont été posées dans l'optique d'ajouter des dispositifs de sécurité dans certains établissements de détention. Les travaux entourant l'implantation de la fouille systématique des membres du personnel et des visiteurs se poursuivent, de même que la sécurisation des fenêtres de certains établissements de détention et de certaines cours extérieures par l'installation de toits grillagés. Pour des raisons de sécurité, les divers dispositifs mis en place au sein des établissements de détention ne peuvent être détaillés davantage.	

<b>Résultat visé par le PAGD 2016-2017 :</b> Collaborer à la mise en place de mesures de sécurité dans les palais de justice du Québec	<b>Indicateur :</b> Opérationnalisation des appareils de détection au palais de justice de Montréal	<b>Cible :</b> 100 % des appareils de détection opérationnels au 31 mars 2017
Résultats 2016-2017	Tous les appareils de détection étaient opérationnels au palais de justice de Montréal en date du 31 mars 2017.	

## AXE D'INTERVENTION 2.2 : RÉPONSES ADÉQUATES AUX RISQUES

<p><b>Résultat visé par le PAGD 2016-2017 :</b> Poursuivre la mise en œuvre de la Politique québécoise en sécurité civile</p>	<p><b>Indicateur :</b> Dépôt d'un projet de règlement établi en vertu de l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3) aux autorités du ministère</p>	<p><b>Cible :</b> D'ici le 31 mars 2017</p>
<p><b>Résultats 2016-2017</b></p>	<p>Un projet de Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour assurer la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, établi en vertu de l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile, a été publié le 22 février 2017 dans la <i>Gazette officielle du Québec</i>. Ce Règlement vise à rehausser le niveau de préparation des municipalités relativement aux sinistres. Il précise les éléments dont les municipalités devront minimalement être outillées pour répondre aux besoins collectifs lorsque les situations se présentent. En 2017-2018, le projet sera de nouveau publié dans la <i>Gazette</i> afin d'inclure une version anglaise.</p>	

## AXE D'INTERVENTION 2.2 : RÉPONSES ADÉQUATES AUX RISQUES

<b>Résultat visé par le PAGD 2016-2017 :</b> Assurer un suivi des menaces envers la sécurité de l'État		<b>Indicateur :</b> Nombre et nature des actions	<b>Cible :</b> 2 actions
Résultats 2016-2017	Deux actions ont été réalisées, une première en matière de veille et une seconde en matière de diffusion d'information. Ces actions ont été menées en continu par le Centre de gestion de l'information de sécurité, lequel produit des évaluations des menaces et procède à l'acquisition, à l'analyse et à la diffusion du renseignement nécessaire à l'accomplissement de son mandat relatif à la sécurité de l'État.		
<b>Résultat visé par le PAGD 2016-2017 :</b> Participer aux efforts de prévention et de lutte contre la radicalisation		<b>Indicateur :</b> Nombre d'actions réalisées	<b>Cible :</b> 1 action
Résultats 2016-2017	Un Comité de coordination et de suivi sur la radicalisation a été mis sur pied en 2016-2017. Coordonné par le ministère, celui-ci permet à des intervenants du milieu policier et d'autres domaines liés à la sécurité publique de se réunir dans le but d'assurer la cohérence de leurs actions et le partage d'expériences en matière de lutte contre la radicalisation menant à l'extrémisme violent. Il s'agit d'une mesure prévue au Plan d'action gouvernemental 2015-2018 <i>La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble</i> . Par ailleurs, l'année 2016-2017 a également été consacrée à la poursuite des activités amorcées depuis 2015.		
<b>Résultat visé par le PAGD 2016-2017 :</b> Poursuivre les efforts de prévention par des initiatives visant à rejoindre les jeunes vulnérables aux risques de délinquance		<b>Indicateur :</b> Nombre de projets financés (Partage des produits de la criminalité) et soutenus (Prévention Jeunesse)	<b>Cible :</b> Au moins 1 projet financé et 5 projets soutenus
Résultats 2016-2017	Le ministère a financé 54 projets de prévention dans le cadre du Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité et 12 projets par le biais de son programme Prévention Jeunesse. Des crédits additionnels de 3 M\$ par année jusqu'en 2018-2019 ont été octroyés au ministère par le gouvernement en 2016-2017 pour financer des mesures en prévention de la criminalité. Une partie de cette somme a permis de bonifier les budgets consentis à ces deux programmes et de financer en conséquence un plus grand nombre de projets.		

## AXE D'INTERVENTION 3.1 : GESTION EFFICIENTE

<b>Résultat visé par le PAGD 2016-2017 :</b> Initier les activités de révision des programmes		<b>Indicateur :</b> Date de dépôt du document de planification du projet	<b>Cible :</b> Avant le 30 juin 2016
Résultats 2016-2017	Le plan d'évaluation d'ensemble du projet de révision des services correctionnels – volet diagnostic a été finalisé le 17 juin 2016. Ce document intègre les apports de l'ensemble des chantiers initiés. Il présente, pour les grandes questions formulées en vue de baliser l'exercice de révision, la manière dont il est envisagé de trouver réponse à celles-ci.		

## 2.3 Les résultats au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyens (DSC) traduit l'engagement du ministère à offrir des services de qualité à la population québécoise. Le ministère travaille dans une perspective d'amélioration continue des services. Ainsi, la DSC se trouve sur le site Internet du ministère et peut être mise à jour dès qu'une amélioration est apportée.

La DSC a été revue pour le début de 2016-2017 en tenant compte des conclusions et des recommandations de la Commission de l'administration publique (CAP) formulées dans le 34<sup>e</sup> rapport sur l'imputabilité publié en juin 2016.

### 2.3.1 L'accessibilité aux services et au personnel

Dans sa DSC, le ministère s'engage à rendre ses services accessibles :

- Par des moyens variés,
- Par des mesures pour adapter ses services aux besoins des personnes handicapées.

À l'ère numérique, il est important de pouvoir communiquer par différents moyens. Ainsi, depuis le début de l'année 2016, la DSC révisée se trouve sur le site Internet<sup>G</sup> du ministère avec plusieurs indications sur les façons de communiquer avec nous.

Concernant l'accès aux services par téléphone, il a été assuré par le préposé aux renseignements généraux, les jours ouvrables, conformément aux plages horaires prévues à la déclaration, et ce, sans frais partout au Québec.

La ligne téléphonique permettant aux citoyens d'obtenir des renseignements généraux a été utilisée à 6 744 reprises. Il s'agit d'une hausse de 4 % par rapport à l'année 2015-2016. Le système téléphonique ne permet pas l'obtention de délais précis quant à la prise des appels et ne comporte pas de « file d'attente ». Toutefois, le préposé aux renseignements ou le responsable des relations avec les citoyens a répondu immédiatement à 57 % des appels. Les appels qui ne reçoivent pas de réponse immédiate sont automatiquement dirigés vers la boîte vocale. Les messages laissés sur la boîte vocale font l'objet d'un suivi la journée même ou la journée ouvrable suivante par le préposé aux renseignements.

Par ailleurs, en ce qui concerne les appels téléphoniques faits à l'aide financière, ils sont transmis aux analystes concernés. Par la suite, un rapport téléphonique est consigné au dossier. La Direction du rétablissement a reçu 6 346 appels.

Quant aux internautes, ils peuvent demander des renseignements par courriel en tout temps par l'entremise de la boîte de courriel appelée Infocom, accessible sur le site du ministère. Un accusé de réception est automatiquement transmis au demandeur pour chacune des demandes.

Pour l'année 2016-2017, le nombre de courriels traités s'élève à 1 054.

Enfin, toutes les mesures prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2017 ont fait l'objet d'un suivi, notamment dans le but d'adapter les services aux besoins de cette clientèle.

## 2.3.2 L'accueil et le comportement du personnel

En matière d'accueil et de comportement de son personnel, le ministère s'engage à :

- Vous servir avec respect et diligence;
- Être à votre écoute;
- Diriger votre demande;
- Vous soutenir avec compétence;
- Maintenir la clarté et la simplicité dans les démarches.

Le ministère ne possède pas de dispositif lui permettant de vérifier l'atteinte des engagements relatifs à l'accueil et au comportement du personnel. Toutefois, l'examen des plaintes adressées à la personne responsable des relations avec les citoyens reçues en 2016-2017 révèle que vingt-deux d'entre elles concernaient la conduite du personnel du ministère<sup>19</sup>. Un suivi diligent a été accordé relativement à l'ensemble de ces plaintes.

## 2.3.3 Le traitement des demandes

Concernant le délai de traitement des demandes d'aide financière, le ministère s'engage à respecter les délais suivants :

	Délai maximal	Délai habituel <sup>20</sup>
Confirmation d'ouverture de dossier	3 jours ouvrables	2 jours ouvrables
Traitement final du dossier	90 jours	60 jours

Au cours de 2016-2017, 336 réclamations d'aide financière ont été enregistrées par le ministère.

Un avis de confirmation d'ouverture de dossier doit être transmis dans un délai de trois jours ouvrables après la réception des documents de réclamation d'aide financière. Du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, toutes les réclamations reçues ont fait l'objet d'un avis de confirmation d'ouverture de dossier. Ainsi, 336 avis de confirmation d'ouverture de dossier ont été produits et le délai de transmission a été respecté dans 94 % des cas. De ce pourcentage, plus de 88 % des confirmations ont été faites dans un délai de deux jours ouvrables ou moins.<sup>21</sup>

Dans 6 % des cas, le délai maximal n'a pas été respecté. Pour les dossiers de particulier et d'entreprise, les réclamations étaient parfois reçues par un analyste lors d'un déplacement. Au retour au bureau, la lettre de confirmation d'ouverture de dossier était produite. Depuis ce constat, une mesure interne a été adoptée afin de remettre au sinistré un document confirmant le numéro du dossier de réclamation. Ceci confirme alors l'ouverture du dossier.

19. Cet examen exclut les plaintes provenant de personnes incarcérées, lesquelles font l'objet d'un suivi par le biais d'un système distinct, et les plaintes relevant de la compétence du Commissaire à la déontologie policière.

20. Le délai habituel est le dernier résultat disponible pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque année. Il s'agit du délai pour 3 cas sur 4 (75 %).

21. À la suite d'un sinistre, les confirmations peuvent être faites lors de rencontres dans des bureaux temporaires. Souvent, elles devancent même le délai de 2 jours.

Pour les réclamations des municipalités, chaque lettre doit être préparée manuellement. Il peut arriver, en période d'inondation, lors des vacances ou lorsque les demandes sont plus élevées, qu'il ne soit pas possible pour le personnel en place de respecter le délai. Ceci n'a toutefois aucune répercussion sur le service à la clientèle, puisque l'accompagnement de la municipalité se fait à partir du premier contact ainsi que tout au long de la réclamation.

Le traitement final d'un dossier s'effectue entre 60 et 90 jours après la réception de la dernière pièce justificative fournie par le citoyen. À ce jour, cette donnée ne peut être extraite à partir du système informatique de traitement des réclamations.<sup>22</sup>

### 2.3.4 Les engagements relatifs aux plaintes

Le ministère accorde une grande importance aux commentaires et plaintes formulés par les citoyens dans le souci d'améliorer la qualité de ses services en continu. Ainsi, une plainte est considérée comme étant l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction d'un citoyen qui s'estime lésé ou qui allègue avoir subi un inconvénient à la suite d'un événement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission concernant les programmes et services offerts par le ministère et son personnel. Le ministère porte aussi une attention particulière à toute demande d'un citoyen qui désire signaler un incident, une situation, une lacune ou tout autre élément en lien avec la réalisation de la mission du ministère. Les engagements de ce dernier s'y appliquent également.

Concernant le délai de traitement des plaintes, le ministère s'engage à :

- Traiter la plainte dans un délai de 20 jours ouvrables ou, à défaut, communiquer la date probable de la réponse au plaignant.

Tableau 1 : Statistiques sur les plaintes

Indicateur	2016-2017	2015-2016 <sup>23</sup>	2014-2015
Pourcentage des accusés de réception transmis dans un délai de trois jours ouvrables	90 %	91 %	42 %
Pourcentage des plaintes traitées par la personne responsable de la gestion des plaintes du public dans un délai de 20 jours ouvrables	66 %	74 %	76 %
Délai moyen du traitement des plaintes	15,2 jours	13,7 jours	N.D.

Au cours de l'année 2016-2017, le ministère a reçu 41 plaintes au regard des engagements stipulés à sa DSC. De celles-ci, deux étaient toujours en cours de traitement au 31 mars 2017.

Ces plaintes ont fait l'objet d'un accusé de réception transmis à l'intérieur d'un délai de trois jours ouvrables dans 90 % des cas tandis qu'une réponse a été fournie dans un délai de 20 jours ouvrables ou moins dans 66 % des cas. Le délai moyen de traitement de ces plaintes a été de 15,2 jours ouvrables.

22. Pour 2017-2018, ces données pourront être mesurées.

23. En 2015-2016, le ministère a décidé de modifier la présentation des résultats relatifs aux plaintes. Le ministère fait désormais uniquement la reddition des comptes de plaintes visées par la DSC, c'est-à-dire les plaintes visant les services, les programmes et le personnel du ministère. Par le passé, une reddition de comptes de l'ensemble des demandes et des plaintes reçues était faite, même si celles-ci ne concernaient pas le ministère.

Il est à noter que ces plaintes s'ajoutent aux 221 demandes de différentes natures formulées par des citoyens qui se sont adressés au ministère afin de mieux connaître leurs droits et recours dans divers champs d'activité du domaine public et privé. Parmi ces requêtes, à titre d'exemple, 65 concernaient la conduite de policiers, 34 demandaient une intervention dans des situations personnelles et 32 étaient des demandes de renseignements ou encore de soutien, de la part de personnes en difficulté. Seize de ces demandes ont fait l'objet d'une référence à d'autres organismes relevant du ministre de la Sécurité publique.

Par ailleurs, les plaintes adressées par les personnes prévenues et contrevenantes sont faites par écrit sur un formulaire prévu à cet effet et font l'objet d'un suivi spécifique par les autorités des services correctionnels. Celles-ci ne sont pas prises en compte dans les données présentées ci-dessus.

Soucieux de répondre aux divers besoins des citoyens, le ministère a traité toutes les demandes selon les mêmes engagements mentionnés dans sa DSC.

### 2.3.5 Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes

Conformément à sa DSC, le ministère s'engage à :

- Procéder à l'évaluation de toutes les personnes confiées et à l'élaboration d'un plan d'intervention pour chacune d'elles, selon les modalités compatibles avec la durée de la peine, le statut de la personne et la nature du délit.

Tableau 2 : Évaluation des personnes confiées et élaboration d'un plan d'intervention

	2016-2017		2015-2016		2014-2015	
	(%)	(N <sup>bre</sup> )	(%)	(N <sup>bre</sup> )	(%)	(N <sup>bre</sup> )
<b>En détention</b>						
Évaluations sommaires (peines de moins de 6 mois et personnes prévenues de 21 jours et plus)	78	3 333	76	3 142	90	3 487
Évaluations (peines de 6 mois et plus)	96	3 529	97	3 448	94	3 421
<b>En communauté</b>						
Évaluations sommaires (peines de moins de 6 mois)	67	182	57	179	65	214
Évaluations (peines de 6 mois et plus)	85	7 170	86	7 268	85	7 163

Globalement, les taux de production d'évaluations, hormis celles pour les moins de 6 mois en communauté, sont demeurés stables. La hausse de 10 % de production d'évaluations pour les moins de 6 mois en communauté s'explique par une baisse de la demande. Le nombre d'évaluations produites est similaire à celui de l'an dernier.

Beaucoup d'efforts ont été investis dans la production d'évaluations en établissement de détention au cours des dernières années et ceux-ci ont eu un effet positif. Bien que les taux de production soient similaires à ceux de l'an dernier, la quantité d'évaluations produites a augmenté pour les deux types d'évaluation.

### 2.3.6 La communication des renseignements aux victimes d'actes criminels

En ce qui concerne la communication de renseignements aux victimes d'actes criminels, le dépliant *Vous avez été victime d'un acte criminel? Vous avez des droits!* ainsi que le formulaire *Représentations écrites et demande d'obtention de renseignements* se trouvent sur le site Web du ministère<sup>H</sup>. Ces documents peuvent aussi être obtenus en version papier. Pour toute information complémentaire, une ligne téléphonique sans frais est à la disposition des victimes et des intervenants de 8 h 30 à 16 h 30 les jours ouvrables. En dehors de ces périodes, les personnes peuvent laisser un message sur un répondeur téléphonique.

Tableau 3 : Information aux victimes d'actes criminels

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Demandes de renseignements ou de représentations écrites traitées	617	531	640	648
Communications téléphoniques relatives aux victimes	540	532	384	624

#### **Demandes de renseignements et représentations écrites de la part des victimes**

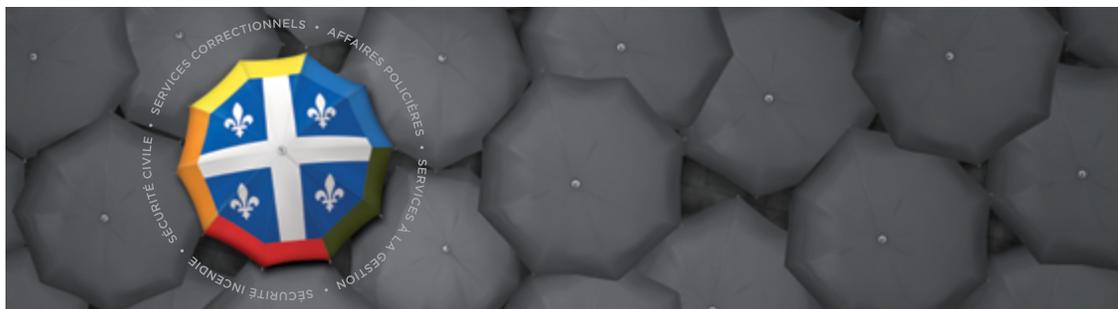
Lorsqu'une victime fait une demande de renseignements, un suivi est alors assuré en fonction des temps définis dans la Loi sur le système correctionnel du Québec (RLRQ, chapitre S-40.1), essentiellement au sixième, au tiers et au deux tiers de la peine. À titre d'exemple, la victime sera informée de la date d'admissibilité d'une personne contrevenante à une permission de sortir d'un établissement de détention. Les périodes d'incarcération étant différentes d'une personne à une autre, les temps établis par la loi varient eux aussi.

En outre, les représentations écrites des victimes sont prises en compte lors du processus d'évaluation de la personne contrevenante.

Enfin, lorsque les personnes victimes et leurs intervenants communiquent avec les services correctionnels du Québec au moyen de la ligne téléphonique sans frais leur étant destinée, un retour est effectué dans un délai d'un jour ouvrable et en fonction des démarches à effectuer.



## PARTIE 3



# L'utilisation des ressources

## 3.1 Les ressources financières, humaines et informationnelles

### 3.1.1 Les ressources financières<sup>24</sup>

Les dépenses totales pour 2016-2017 se sont élevées à 1 653,6 M\$, ce qui représente une hausse de 81,5 M\$ par rapport à 2015-2016 pour l'ensemble du ministère (y compris la Sûreté du Québec).

Pour le ministère (à l'exception de la Sûreté du Québec), les dépenses 2016-2017 ont augmenté de 31 M\$ par rapport à celles de 2015-2016. Cette variation est principalement attribuable à l'effet combiné des éléments suivants : les travaux préalables à l'ouverture des nouveaux établissements de détention, les opérations de l'établissement de détention de Roberval et la mise en place de mesures d'économie.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec et le Fonds des services de police (FSP), la hausse des dépenses de 50,5 M\$ s'explique par les augmentations salariales prévues dans les contrats de travail et le renflouement des inventaires des équipements policiers.

24. Les données financières présentées dans les tableaux suivants correspondent à des résultats préliminaires considérant que le ministre des Finances présentera les données vérifiées.

Tableau 4 : Budget et dépenses réelles

Programmes	2016-2017		2015-2016	Écart	Variation
	Budget de dépenses	Dépenses réelles	Dépenses réelles		
		(A)	(B)	(A – B)	(A – B)/B
		(k\$)		(k\$)	(%)
<b>1. Sécurité, prévention et gestion interne</b>					
Direction et services de soutien à la gestion <sup>1</sup>	20 546,0 <sup>2</sup>	20 546,0 <sup>4,5</sup>	19 045,9 <sup>4</sup>	1 500,1	0,08
Services correctionnels	340 209,5 <sup>2</sup>	340 209,5	333 415,2 <sup>5</sup>	6 794,3	0,02
Expertises judiciaires	9 718,3 <sup>2</sup>	9 718,3 <sup>5</sup>	9 390,9 <sup>5</sup>	327,4	0,03
Affaires policières et sécurité-protection	104 107,1 <sup>2</sup>	104 107,1 <sup>5</sup>	97 376,3 <sup>5</sup>	6 730,8	0,07
Sécurité civile et sécurité incendie	47 659,8 <sup>2</sup>	34 070,9 <sup>5</sup>	42 274,1 <sup>5</sup>	-8 203,2	-0,19
Éléments de gestion centrale	179 512,5 <sup>2,3</sup>	179 371,9 <sup>4,5</sup>	155 541,6 <sup>4,5</sup>	23 830,3	0,15
<b>Sous-total – Ministère</b>	<b>701 753,2</b>	<b>688 023,7</b>	<b>657 044,0</b>	<b>30 979,7</b>	<b>0,05</b>
<b>2. Sûreté du Québec</b>	<b>965 539,0<sup>6</sup></b>	<b>965 539,0<sup>6</sup></b>	<b>915 018,8<sup>6</sup></b>	<b>50 520,2</b>	<b>0,06</b>
<b>Total des programmes</b>	<b>1 667 292,2</b>	<b>1 653 562,7</b>	<b>1 572 062,8</b>	<b>81 499,9</b>	<b>0,05</b>

Notes du tableau

1. Cette direction regroupe les données financières de la Direction générale des affaires ministérielles, de la Direction générale des services à la gestion ainsi que des unités relevant du Bureau de la sous-ministre.
2. Comprend les modifications budgétaires de 2016-2017.
3. Exclut les budgets d'investissement.
4. Pour être conforme aux comptes publics, cette somme inclut les dépenses payées centralement pour les organismes.
5. Exclut les dépenses des comptes à fin déterminée.
6. Les données incluent les affectations au FSP et excluent les dépenses de l'ordre de 4,6 M\$ liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée (loi fédérale).

Tableau 5 : Répartition des dépenses réelles par grande catégorie budgétaire

	Ministère	SQ <sup>1</sup>	FSP <sup>2</sup>	Total	
		(M\$)			(%)
Rémunération	374,7	263,5	490,9	1 129,1	68,3
Fonctionnement	226,3	96,9	114,2	437,4	26,5
Transfert	87,0	0	0	87,0	5,2
<b>Total</b>	<b>688,0</b>	<b>360,4</b>	<b>605,1</b>	<b>1 653,5</b>	<b>100,0</b>

Notes du tableau

1. Ces données excluent les dépenses liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée (loi fédérale).
2. Le FSP est financé par la somme payable par les municipalités pour les services de base de 285,9 M\$, par divers revenus totalisant 11,2 M\$ et par des crédits budgétaires de 308 M\$.

Le tableau suivant répartit les dépenses par secteur d'activité. Ainsi, les dépenses du programme 01.06 « Éléments de gestion centrale » et une portion de celles du programme 01.01 « Direction et services de soutien à la gestion » sont réparties par direction générale. On remarquera toutefois qu'une partie des éléments de gestion centrale et de la Direction et des services de soutien à la gestion est attribuable aux organismes.

**Tableau 6 : Répartition des dépenses réelles par secteur d'activité**

PR-EL	Directions générales	Secteur d'activité avant répartition	Éléments de gestion centrale	Direction et services de soutien à la gestion	Secteur d'activité après répartition	(A+B+C) TOTAL (A+B+C)
		(A)	(B)	(C)	(A+B+C)	
		(k\$)			(k\$)	(%)
<b>01</b>	<b>Sécurité, prévention et gestion interne</b>					
01.01	Direction et services de soutien à la gestion	20 546,0	7 960,5	-27 047,8	1 458,7	0,1
01.02	Services correctionnels	340 209,5	152 555,0	22 134,2	514 898,7	31,1
01.03	Expertises judiciaires	9 718,3	4 708,1	626,6	15 053,0	0,9
01.04	Affaires policières et sécurité-protection	104 107,1	6 141,2	1 900,9	112 149,2	6,8
01.05	Sécurité civile et sécurité incendie	34 070,9	4 436,7	982,6	39 490,2	2,4
01.06	Éléments de gestion centrale	179 371,9	-179 371,9	S. O.	0,0	S. O.
	<b>Sous-total – Ministère</b>	<b>688 023,7</b>	<b>-3 570,4</b>	<b>-1 403,5</b>	<b>683 049,8</b>	<b>41,3</b>
	Portion payée centralement attribuée aux organismes	S. O.	3 570,4	1 403,5	4 973,9	0,3
<b>02</b>	<b>Sûreté du Québec</b>	<b>965 539,0</b>	<b>S. O.</b>	<b>S. O.</b>	<b>965 539,0</b>	<b>58,4</b>
	<b>Total des dépenses</b>	<b>1 653 562,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 653 562,7</b>	<b>100,0</b>

Tableau 7 : Évolution des dépenses réelles par grand secteur d'activité

Secteur d'activité	2016-2017	2015-2016	2014-2015	Variations		
				$\frac{2016-17}{2015-16}$	$\frac{2016-17}{2014-15}$	$\frac{2015-16}{2014-15}$
	(k\$)			(%)		
Services correctionnels	514 899	481 450	496 384	6,9	3,7	-3,0
Expertises judiciaires	15 053	14 109	14 141	6,7	6,4	-0,2
Affaires policières	112 149	105 436	101 133	6,4	10,9	4,3
Sécurité civile et sécurité incendie	39 490	48 537	51 117	-18,6	-22,7	-5,0
Direction et services de soutien à la gestion	1 459	1 850	1 629	-21,2	-10,5	13,6
<b>Total</b>	<b>683 050</b>	<b>651 382</b>	<b>664 404</b>	<b>4,9</b>	<b>2,8</b>	<b>-2,0</b>

### Le budget d'investissement

Le budget d'investissement représente 32,6 M\$<sup>25</sup>, en 2016-2017, prévoyant 12,1 M\$ pour la Sûreté du Québec, 15,3 M\$ pour le FSP et 5,2 M\$ pour le ministère.

Les investissements réels en 2016-2017 totalisent 31,2 M\$<sup>25</sup>, soit 12,1 M\$ pour la Sûreté du Québec, 13,9 M\$ pour le FSP et 5,2 M\$ pour le ministère.

Tableau 8 : Investissements réalisés<sup>26</sup>

	2016-2017		2015-2016
	Budgetés	Réels	Réels
	(M\$)		
Investissements	32,6	31,2	17,4

25. Comprend les modifications budgétaires 2016-2017. Ces données correspondent à des résultats préliminaires.

26. L'écart entre le budget et les investissements réels est notamment lié au report de certains projets ainsi qu'à une révision des acquisitions de différents biens.

## Les revenus

Le ministère comptabilise les revenus provenant, entre autres, des activités des services correctionnels, des corps policiers et des citoyens. En 2016-2017, les revenus totalisaient 22,1 M\$, soit une augmentation de 1,3 M\$ par rapport à 2015-2016.

Tableau 9 : Revenus<sup>27</sup>

Sources de revenus	2016-2017	2015-2016
	(M\$)	
Aide financière–Catastrophes–Transferts fédéraux	1,6	0,2
Desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain et autres revenus (FSP)	11,2	11,1
Partage des produits de la criminalité par le ministère de la Justice du Québec, recouvrement de dépenses d'années antérieures, délivrance de permis et autres revenus (Sûreté du Québec)	3,9	4,5
Population carcérale confiée par le gouvernement fédéral	3,3	3,1
Divers	2,1	1,9
<b>Total des revenus réels</b>	<b>22,1</b>	<b>20,8</b>

## Le Fonds des services de police

Le FSP est affecté au financement des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). Il s'agit principalement de la prestation de services généraux offerts dans les contrats conclus entre la Sûreté du Québec et les municipalités régionales de comté, basée sur le modèle de police de proximité.

Les revenus réels en 2016-2017 provenaient en partie de la contribution des municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7) (285,9 M\$), du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Champlain (4,1 M\$), de sources diverses (7,1 M\$) et d'une contribution du gouvernement du Québec (308,0 M\$) pour assurer l'équilibre financier du Fonds.

27. Ces revenus excluent les revenus des comptes à fin déterminée.

Tableau 10 : Fonds des services de police

	2016-2017		2015-2016
	Prévus	Réels	Réels
	(M\$)		
Revenus	605,1	605,1	567,5
Dépenses	605,1	605,1	567,5

### Le coût de revient

Le ministère procède annuellement à la répartition<sup>28</sup> entre les directions générales et les organismes relevant du ministre des dépenses payées centralement et comptabilisées dans les éléments de gestion centrale (par exemple, les contributions d'employeur et les loyers).

### 3.1.2 Les ressources humaines

Depuis 2016-2017, le niveau d'effectif de la fonction publique est déterminé en heures rémunérées. Afin d'en faciliter l'interprétation, ces heures sont converties en équivalents temps complet (ETC) sur la base d'une semaine de 35 heures de travail (ETC transposés).

Pour l'exercice financier 2016-2017, le ministère bénéficiait d'un niveau d'effectif de 26 682,2 milliers d'heures rémunérées ou 14 610 ETC transposés. Ce niveau tient compte des effectifs attribués à la Sûreté du Québec, soit 16 118,2 milliers d'heures rémunérées ou 8 826 ETC transposés. Au final, 26 371,4 milliers d'heures ont été rémunérées, soit l'équivalent de 98,8 % du niveau alloué.

Les trois tableaux suivants présentent l'effectif du ministère et les heures rémunérées en 2016-2017.

## Répartition par catégorie d'emploi au 31 mars 2017<sup>29,30,31</sup>

Tableau 11 : Répartition des heures rémunérées et de l'effectif du ministère

Catégorie d'emploi	au 31 mars 2017 <sup>1</sup>				au 31 mars 2016		Variation 2016-2017
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Heures rémunérées <sup>2</sup>	Total en ETC transposés <sup>3</sup>	Employés	Employés	Employés
	(N <sup>b</sup> re)				(N <sup>b</sup> re)	(%)	
Officiers	643 892	486	644 378	353	303	329	-7,9
Sous-officiers	4 010 410	342 655	4 353 066	2 384	1 870	1 913	-2,2
Policiers	6 673 682	550 953	7 224 635	3 956	3 352	3 352	0,0
Agents de la paix	5 926 430	463 767	6 390 197	3 499	3 155	3 020	4,5
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	702 300	13 114	715 414	392	372	347	7,2
Personnel d'encadrement	879 865	42 304	922 169	505	461	445	3,6
Personnel de bureau, technicien et assimilé	3 772 327	59 535	3 831 862	2 098	2 106	2 075	1,5
Personnel professionnel	2 273 212	16 467	2 289 679	1 254	1 323	1 285	3,0
<b>Total</b>	<b>24 882 118</b>	<b>1 489 282</b>	<b>26 371 400</b>	<b>14 440</b>	<b>12 942</b>	<b>12 766</b>	<b>1,4</b>
<b>Total en ETC transposés</b>	<b>13 624</b>	<b>815</b>	<b>14 440</b>				

### Notes du tableau

1. Les données présentées dans ce tableau incluent celles de la Sûreté du Québec.
2. Les heures rémunérées correspondent à la somme des heures travaillées et des heures supplémentaires.
3. Le total en ETC transposés est calculé en divisant les heures rémunérées par la constante 1 826,3. Cette constante est utilisée comme base pour 35 heures par semaine.

29. Nombre d'employés au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

30. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires effectuées par le personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants. Il exclut également les heures supplémentaires effectuées par le personnel travaillant à temps partiel.

31. Cette nouvelle façon de présenter l'information découle d'une décision du Conseil du trésor du 17 mai 2016 concernant l'établissement du niveau d'effectif dont dispose chaque ministre pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) et dont il est responsable.

Tableau 12 : Répartition de l'effectif du ministère et des heures rémunérées, à l'exception de la Sûreté du Québec

Catégorie d'emploi	au 31 mars 2017					au 31 mars 2016	Variation 2016-2017
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Heures rémunérées	Total en ETC transposés	Employés	Employés	Employés
	(N <sup>bre</sup> )					(N <sup>bre</sup> )	(%)
Agents de la paix	5 926 430	463 767	6 390 197	3 499	3 155	3 020	4,5
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	536 212	10 048	546 260	299	278	270	3,0
Personnel d'encadrement	797 746	42 304	840 050	460	416	398	4,5
Personnel de bureau, technicien et assimilé	984 628	10 404	995 032	545	570	558	2,2
Personnel professionnel	1 555 743	10 988	1 566 731	858	890	869	2,4
<b>Total</b>	<b>9 800 759</b>	<b>537 511</b>	<b>10 338 270</b>	<b>5 661</b>	<b>5 309</b>	<b>5 115</b>	<b>3,8</b>
<b>Total en ETC transposés</b>	<b>5 366</b>	<b>294</b>	<b>5 661</b>				

Tableau 13: Répartition de l'effectif de la Sûreté du Québec et des heures rémunérées<sup>32</sup>

Catégorie d'emploi	au 31 mars 2017					au 31 mars 2016	Variation 2016-2017
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Heures rémunérées	Total en ETC transposés	Employés	Employés	Employés
	(N <sup>bre</sup> )					(N <sup>bre</sup> )	(%)
Officiers	643 892	486	644 378	353	303	329	-7,9
Sous-officiers	4 010 410	342 655	4 353 066	2 384	1 870	1 913	-2,2
Policiers	6 673 682	550 953	7 224 635	3 956	3 352	3 352	0,0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	166 088	3 066	169 154	93	94	77	22,1
Personnel d'encadrement	82 119	0	82 119	45	45	47	-4,3
Personnel de bureau, technicien et assimilé	2 787 699	49 131	2 836 830	1 553	1 536	1 517	1,3
Personnel professionnel	717 469	5 479	722 948	396	433	416	4,1
<b>Total</b>	<b>15 081 359</b>	<b>951 771</b>	<b>16 033 130</b>	<b>8 779</b>	<b>7 633</b>	<b>7 651</b>	<b>-0,2</b>
<b>Total en ETC transposés</b>	<b>8 258</b>	<b>521</b>	<b>8 779</b>				

## Répartition de l'effectif par grand secteur d'activité

Tableau 14 : Effectif utilisé au 31 mars<sup>33,34</sup>

Secteur d'activité	2016-2017	2015-2016	2014-2015
(N <sup>bre</sup> de personnes)			
Services correctionnels	4 254	4 091	4 249
Expertises judiciaires	143	148	152
Affaires policières	481	453	490
Sécurité civile et sécurité incendie	173	190	239
Direction et services de soutien à la gestion	258	233	269
<b>Total</b>	<b>5,309</b>	<b>5,115</b>	<b>5,399</b>
Variations (%)	<u>2016-17</u> <u>2015-16</u>	<u>2015-16</u> <u>2014-15</u>	<u>2016-17</u> <u>2014-15</u>
	3,8	-5,3	-1,7

Pour l'année 2016-2017, la hausse du niveau d'effectif par rapport à l'année précédente est attribuable aux travaux préalables à la mise en service des nouveaux établissements de détention, ainsi qu'à la contribution du ministère dans la mise en œuvre de la *Stratégie d'action visant à contribuer à la réduction des délais de justice criminelle et pénale*.

Tableau 15 : Heures rémunérées par secteur d'activité<sup>35,36</sup>

Secteur d'activité	2016-2017
(N <sup>bre</sup> )	
Services correctionnels	8 385 239
Expertises judiciaires	256 413
Affaires policières	920 756
Sécurité civile et sécurité incendie	321 096
Direction et services de soutien à la gestion	454 766
<b>Total en heures rémunérées</b>	<b>10 338 270</b>
<b>Total en ETC transposés</b>	<b>5 661</b>

33. Effectif en poste au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

34. Ce tableau ne présente pas le niveau d'effectif, ni la consommation des heures rémunérées transposées en ETC en lien avec la cible du niveau d'effectif établie par le Conseil du trésor.

35. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires effectuées par le personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants. Il exclut également les heures supplémentaires effectuées par le personnel travaillant à temps partiel.

36. Cette nouvelle façon de présenter l'information découle d'une décision du Conseil du trésor du 17 mai 2016 concernant l'établissement du niveau d'effectif dont dispose chaque ministre pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) et dont il est responsable. Étant donné ce changement de présentation de données, l'information comparative sera de nouveau disponible à partir de 2017-2018.

## Le renouvellement de l'effectif

Dans la foulée de l'adoption en 2015-2016 du Règlement concernant le processus de qualification et les personnes qualifiées (RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3.1) et de l'implantation d'une nouvelle solution de dotation en ligne à l'échelle gouvernementale, le ministère a été identifié comme étant l'un des huit ministères et organismes autorisés à tenir les processus de qualification en matière de recrutement et de promotion pour les corps d'emploi dont il est le principal bénéficiaire. À cet égard, neuf processus de qualification ont été tenus en cours d'année afin de répondre à des besoins spécifiques en matière de main-d'œuvre.

## La formation et le développement du personnel<sup>37</sup>

### Les activités de formation

Le ministère a consacré l'équivalent de 2,4 % de sa masse salariale aux dépenses de formation de l'année civile 2016, ce qui représente 8,1 millions de dollars. Il respecte ainsi l'objectif prévu à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D 8.3), fixé à 1 % de la masse salariale. Le nombre de jours de formation représente en moyenne 2,7 jours<sup>38</sup> par employé.

Tableau 16 : Données sur la formation et le développement du personnel

		2016	2015	2014	Variations		
					2016 2015	2016 2014	2015 2014
					(%)		
Somme totale dépensée pour la formation <sup>1</sup>	(M\$)	8,1	4,7	11,1	72,3	-27,0	-57,7
Somme allouée par employé pour la formation <sup>2</sup>	(\$)	1,526	910	2,063	67,7	-26,0	-55,9
Nombre moyen de jours de formation par employé	(jours)	2,7	1,9	5,4	42,1	-50,0	-64,8
Dépenses de formation par rapport à la masse salariale <sup>3</sup>	(%)	2,4	1,4	3,5	71,4	-31,4	-60,0

#### Notes du tableau

1. Correspond à la somme des salaires, des dépenses directes et indirectes et des frais de déplacement et d'hébergement.
2. Le calcul est effectué avec les dépenses de l'année civile sur le nombre d'employés au 31 mars 2017 (5 309).
3. Correspond à la dépense totale de la formation divisée par la masse salariale versée au cours de l'année civile 2016, exprimée en pourcentage.

La formation des agents de la paix, que ce soit à l'embauche ou en cours d'emploi, demeure la principale source de dépenses liées à la formation.

37. Pour les trois tableaux suivants, les données relatives au nombre d'heures de formation reçues sont calculées par année civile.

38. Ce résultat provient de la division du nombre total de jours de formation cumulés durant l'année civile par le nombre d'employés au 31 mars 2017 (Source : Média).

**Tableau 17 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité**

	2016	2015
	(k\$)	
Favoriser le perfectionnement des compétences	6 198 812,8	3 725 621,3
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	300 053,2	237 282,0
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	76 943,9	83 526,1
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	803 098,2	244 751,6
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	3 565,0	17 495,4
Champs d'activité non définis	721 303,6	349 081,2
<b>Total</b>	<b>8 103 776,7</b>	<b>4 657 757,5</b>

**Tableau 18 : Nombre de jours de formation par catégorie d'emploi**

	2016	2015
Agents de la paix, fonctionnaires et ouvriers	11 433	8 459
Cadres	1 438	828
Professionnels	1 276	563
<b>Total</b>	<b>14 147</b>	<b>9 850</b>

### La planification de la main-d'œuvre

Un des défis de la fonction publique demeure d'assurer une relève de gestion dans un contexte où les défis sont de plus en plus importants, considérant les exigences en matière de saine gestion publique et la rareté des ressources. Au ministère, l'enjeu demeure de se doter de moyens pour disposer à tout moment d'une relève d'encadrement compétente répondant aux besoins et aux défis de l'organisation. C'est donc avec le souci de développer et de renforcer les compétences de ses gestionnaires que la sous-ministre a annoncé, le 5 octobre 2016, le lancement du Programme ministériel de gestion.

Ce programme répond à l'objectif stratégique 3.1.2. Voir la section 2.1 sur le suivi du plan stratégique.

**Tableau 19 : Prévisions des départs à la retraite des employés réguliers d'ici le 31 mars 2020<sup>39</sup>**

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
	(Réel)	(Planifié)		
Nombre de départs à la retraite	114	124	129	131

39. Données issues d'un rapport fourni par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Tableau 20 : Nombre d'employés par catégorie d'emploi ayant pris leur retraite

	2016-2017	2015-2016	2014-2015
	(N <sup>bre</sup> )		
Cadres	17	22	18
Professionnels	14	21	18
Fonctionnaires	28	21	25
Agents de la paix	50	63	41
Ouvriers	5	4	1
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>131</b>	<b>103</b>

## Le climat de travail

### La santé du personnel

Le ministère a misé cette année sur certains projets de prévention afin de préserver la santé de son personnel. Notamment, la formation sur la conduite de véhicule prioritaire en situation d'urgence et en situation hivernale s'est poursuivie et a permis de former environ 350 ASC supplémentaires, ce qui a porté le nombre total d'agents formés à près de 1 000. Dans le cadre de la mise en service des nouveaux véhicules de transport cellulaire (cubes), le ministère a mandaté l'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail – secteur administration provinciale (APSSAP) pour procéder à l'analyse ergonomique de l'aménagement de l'habitacle des nouveaux véhicules. Plusieurs ajustements ont pu être réalisés au bénéfice du personnel et en vue de la prévention des lésions musculo-squelettiques.

Le soutien de l'APSSAP, tant sur le plan des interventions en prévention qu'en ce qui concerne la formation spécialisée, est toujours privilégié. L'APSSAP a fourni du soutien et de la formation aux comités de santé et sécurité en place au ministère. Elle a aussi assuré la formation de nouvelles personnes-ressources en ergonomie et a effectué des interventions plus spécialisées en matière d'ergonomie.

La poursuite de la formation sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail a permis à l'organisation de répondre à ses obligations légales liées au changement législatif de la Loi favorisant l'information sur la dangerosité des produits présents en milieu de travail et modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, chapitre S-2.1). Par ailleurs, tous les nouveaux ASC, lors de leur formation initiale, sont sensibilisés aux problématiques de santé mentale et sont informés des programmes de prévention au ministère.

L'achat de matériel ergonomique spécialisé par l'organisation permet désormais de couvrir, dans le cadre de prêts de matériel à court et à long terme, les besoins ergonomiques particuliers du personnel du siège social. Cela rendra possible une évaluation des besoins et un achat judicieux de matériel par la suite. Ces achats pourront répondre aux besoins du personnel pour plusieurs années.

Dans un contexte où le taux d'utilisation du Programme d'aide aux personnes est demeuré relativement stable malgré une légère augmentation, les activités de recrutement et de formation auprès des agents de référence se sont poursuivies, afin de maintenir le réseau de pairs aidants (environ 80) dans les différents milieux de travail. Ainsi, pour 2016-2017, 10 employés ont été nommés comme agents de référence dans leur milieu respectif. Aussi, 9 employés ont reçu une formation leur permettant d'intervenir auprès de leurs collègues lors d'un incident critique. Plus de 220 employés ont pu bénéficier de séances psychoéducatives qui ont pour but de les informer, de les soutenir et d'atténuer les symptômes de stress vécus à la suite d'un incident critique.

## La sécurité au travail

Tableau 21 : Données relatives aux lésions professionnelles<sup>40</sup>

	2016	2015	2014	Variations		
				$\frac{2016}{2015}$	$\frac{2016}{2014}$	$\frac{2015}{2014}$
	(N <sup>bre</sup> )			(%)		
Nombre de lésions professionnelles survenues par année avec jours de travail perdus	187	181	167	3,3	12,0	8,4
Nombre de jours de travail perdus par année à la suite de lésions professionnelles survenues la même année	7 001	4 719	5 054	48,4	38,5	-6,6
Nombre de jours en assignation temporaire par année à la suite de lésions professionnelles	5 909	4 059	5 768	45,6	2,4	-29,6

Les données du tableau précédent montrent, pour 2016, une légère augmentation du nombre de lésions équivalent à un accroissement de 3,3 %. Toutefois, le nombre de jours perdus de travail connaît une hausse de 48,4 %. La hausse du nombre de jours perdus démontre que les lésions survenues ont été plus graves. Conséquemment, la durée moyenne des absences passe de 26 jours en 2015 à 37,4 jours en 2016. En contrepartie, dans les données sur l'assignation temporaire, on remarque une hausse de 45,6 % du nombre de jours en 2016 par rapport à 2015. Cette mesure de réadaptation est utilisée régulièrement et elle entraîne des répercussions favorables sur le personnel et l'organisation. Toutefois, ces données indiquent une fois de plus qu'il devient nécessaire d'accentuer les efforts en prévention afin d'assurer au personnel un milieu de travail plus sain et sécuritaire.

## Indicateurs sur le climat de travail

Tableau 22 : Taux de départs volontaires du personnel régulier

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	Variations		
				$\frac{2016-17}{2015-16}$	$\frac{2016-17}{2014-15}$	$\frac{2015-16}{2014-15}$
	(%)					
$\frac{\text{Mutations + retraites + démissions}}{\text{Nombre moyen d'employés réguliers (temporaires + permanents)}}$	4,8	4,4	4,5	9,1	6,7	-2,2

Source : Média

Le taux de départs volontaires a légèrement augmenté par rapport à l'année financière précédente. Des efforts ont été consentis afin de mieux présenter les emplois lors de l'embauche du personnel.

40. Les données fournies sont celles de l'année civile.

### 3.1.3 Les ressources informationnelles

Les besoins de modernisation des systèmes d'information utilisés par le ministère, la volonté d'améliorer les services rendus aux clientèles et la préoccupation d'accroître la productivité des employés sont à l'origine d'un important portefeuille de projets en technologie de l'information, lesquels s'ajoutent aux activités régulières de maintenance, de mise à niveau, d'optimisation et de validation des systèmes.

Certains des projets sont stratégiques, car ils ont des implications pour les clientèles ou les activités du ministère ou sont de grande envergure et exigent des ressources importantes.

Ces projets visent :

- les systèmes d'information et la sécurité de l'information;
- les infrastructures technologiques;
- les services rendus aux utilisateurs, aux partenaires et aux clientèles du ministère.

#### Les systèmes et la sécurité de l'information

En matière de **systèmes d'information**, certains projets méritent d'être mentionnés. Parmi eux se trouvent trois projets majeurs livrés au cours de 2016-2017 :

- le projet de gestion des morgues;
- la modernisation de l'outil de gestion du site du ministère et de l'intranet de certains partenaires;
- le développement et la mise en ligne du site Internet du BEI.

Le ministère a en outre travaillé à développer ou à perfectionner les outils ou les projets suivants :

- le système de gestion des libérations conditionnelles;
- le système de gestion de cas des coroners;
- le système d'outils informatisés d'évaluation et de suivi, SOIES, à l'intention des intervenants des services correctionnels;
- le système de gestion des permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux, Acolyte<sup>41</sup>;
- le projet de production de statistiques relatives aux appels 9-1-1;
- le projet de tableau de bord ministériel, pour y intégrer les besoins relatifs à la gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, le ministère a accru sa contribution à la sécurité de l'information gouvernementale. Depuis 2016-2017, le CERT/AQ, l'Équipe de réponse aux incidents de sécurité de l'information de l'Administration québécoise, agit sous la responsabilité du ministère. L'équipe du CERT/AQ assure aussi la coordination et l'animation du réseau d'alerte gouvernemental, lequel regroupe les coordonnateurs organisationnels en gestion d'incidents de l'ensemble des organisations publiques qui interviennent lorsqu'un incident de sécurité de l'information survient.

Le ministère conclut par ailleurs des ententes de services permettant à différents organismes publics de tirer profit de l'expertise que ses employés ont développée en sécurité de l'information.

---

41. Les changements législatifs de 2016 relatifs à la mise en place du régime du permis d'alcool unique par catégorie et l'instauration de sanctions administratives pécuniaires visant les contrevenants ont rendu nécessaire une révision de la portée du projet initial.

Enfin, visant plus particulièrement ses ressources internes, le ministère a poursuivi ses efforts de sensibilisation et d'éducation auprès de son personnel relativement aux bonnes pratiques en matière de sécurité de l'information par le biais de son *Programme de sensibilisation à la sécurité de l'information*.

### **Les infrastructures technologiques**

Dans le cadre du plan de modernisation des infrastructures technologiques, les équipements de traitement et de stockage de trois centres informatiques du ministère ont été remplacés en 2016-2017 pour répondre à l'évolution de la demande des cinq prochaines années. En lien avec ce projet, le centre de traitement du Palais de justice de Montréal a été déménagé dans des locaux mieux adaptés et facilitant le travail du personnel technique.

### **Le soutien aux utilisateurs et aux clientèles**

Au cours de 2016-2017, l'équipe du soutien aux utilisateurs a contribué à faciliter les activités du ministère et celles de certains de ses partenaires de différentes façons :

- Le centre d'appels Technocentre a traité plus de 32 000 appels et plus de 5 000 demandes d'accès de la part du ministère, de ses organismes partenaires ou de clientèles. La division des achats et de la téléphonie a analysé et traité plus de 5 000 demandes en lien avec la téléphonie et 1 844 demandes reliées aux acquisitions.
- À la suite d'un appel d'offres public effectué par le Centre de services partagés du Québec, les lignes cellulaires ont été transférées vers ROGERS Communications et TELUS Mobilité. Dans ce contexte, l'équipe a procédé au changement et au déverrouillage d'appareils et au traitement de certains cas particuliers.
- Au moment de la migration des postes de travail vers Windows 8.1 et Office 2013, un accompagnement des utilisateurs a été offert. Des activités de documentation, de formation, de suivi, de diffusion et de planification ont été assurées au moment des changements. Tout cela a facilité l'appropriation de ces nouveaux outils de travail. Par la même occasion, un système de gestion et de nouveaux processus visant le respect de la propriété intellectuelle ont été développés pour le suivi des licences.
- L'équipe a vu à l'installation de sept systèmes de visio-parloir et de deux systèmes de visio-comparution à l'établissement de détention de Montréal, pour soutenir notamment les efforts en matière de réduction des délais de justice.
- L'installation et la configuration de plusieurs équipements (radios, ordinateurs, imprimantes, téléphonie IP, etc.) ont aussi été effectuées en vue de la mise en service des établissements de détention de Sept-Îles, de Sorel et d'Amos.

De plus, le ministère a développé une expertise particulière en géomatique. Ainsi, il a conclu une entente avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la diffusion de l'inventaire forestier du Québec et de données LiDAR (Light Detection and Ranging). La technique de mesure à distance LiDAR permet de générer des modèles numériques de terrain, de surface et d'élévation, de visualiser le territoire en perspective et d'effectuer des analyses spatiales tridimensionnelles. Ces données peuvent être consultées en ligne<sup>1</sup>. Le ministère gère la plateforme IGO (Infrastructure géomatique ouverte) permettant la diffusion des données cartographiques. Il offre enfin un nouveau système pour la gestion des prises d'appels qui permet désormais de situer précisément l'endroit d'un sinistre ou le secteur touché. Ce système améliore le processus de prise d'appels et de transmission de renseignements aux ministères et aux organismes clients du Centre des opérations gouvernementales.

## Réalisations en ressources informationnelles

Le tableau suivant présente les dépenses et les investissements en ressources informationnelles pour 2016-2017.

Tableau 23 : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2016-2017<sup>42,43</sup>

Dépenses et investissements	Capitalisables prévus (investissements)	Capitalisables réels (investissements)	Non capitalisables prévus (dépenses)	Non capitalisables réels (dépenses)
(k\$)				
Activités d'encadrement	—	—	635,0	687,9
Activités de continuité	5 365,0	2 395,7	15 356,5	13 891,7
Projets	1 997,8	2 388,1		
<b>Total</b>	<b>7 362,8</b>	<b>4 783,8</b>	<b>15 991,5</b>	<b>14 579,6</b>

Dans le cas des investissements, les montants prévus pour les projets comprenaient une provision de 2,177 M\$ en vue du démarrage planifié de projets d'envergure. En outre, les dépenses de certains travaux d'avant-projet sont non capitalisables et expliquent, avec le report de projets, que les investissements réels ont été moindres que prévus.

42. Le ministère soutient l'entretien et le développement informatiques des organismes relevant du ministre, à l'exception de la Sûreté du Québec et de l'ENPQ.

43. Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles 2016-2017, section C (Total des ressources informationnelles).

Tableau 24 : Liste des principaux projets en ressources informationnelles, ressources affectées et état d'avancement

Liste des projets en 2016-2017 <sup>1</sup>	Ressources humaines prévues	Ressources humaines utilisées	Écart	Ressources financières prévues	Ressources financières utilisées	Écart	Avancement <sup>2</sup>	Explication des écarts
	(ETC)			(k\$)			(%)	
Refonte du système Alcool (ACOLYTE) <sup>3</sup>	7,1	1,9	-5,2	1 389,3	1 377,5	-11,8	99	Les changements législatifs requis pour l'introduction d'un permis d'alcool unique et l'application de sanctions administratives pécuniaires ont rendu nécessaire, en 2016-2017, une révision de la portée impliquant que des activités de développement se poursuivent en 2017-2018.
Migration à Windows 8 et évolution de la suite bureautique Office	1,1	1,0	-0,1	115,0	129,6	14,6	100	L'écart s'explique par l'ajout de licences Visio.
Système d'outils informatisés d'évaluation et de suivi (SOIES)	1,8	1,6	-0,2	300,0	137,7	-162,3	23	L'écart s'explique par le manque de disponibilité de ressources.
Géoportail évolution	0,5	1,0	0,5	53,4	106,0	52,6	50	Réalisation accélérée du projet.
Système informatique supportant le Fichier d'immatriculation des armes à feu (FIAF)	2,5	0,3	-2,2	711,8	518,9	-192,9	16	Le projet ayant été autorisé en mars 2017, la mise en place de l'équipe de réalisation s'est faite sur une période plus longue que celle planifiée initialement.
Gestion des morgues	0,2	1,1	0,9	90,1	118,4	28,3	100	L'écart s'explique par des efforts supplémentaires de formation, de gestion du changement et de rodage.
<b>TOTAL</b>	<b>13,2</b>	<b>6,9</b>	<b>-6,3</b>	<b>2 659,6</b>	<b>2 388,1</b>	<b>-271,5</b>	<b>S. O.</b>	

Notes du tableau

1. Toutes ces données concernent uniquement l'année financière 2016-2017.
2. L'avancement représente le taux de consommation du budget de projet.
3. Ce projet informatique est également présenté dans le rapport annuel de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

## 3.2 Les communications

### Relations publiques et médias

Le ministère, par l'entremise de la DCOM, a publié 102 communiqués de presse et organisé 7 conférences de presse.

### Sites Internet

L'information concernant les sites Internet est présentée à l'objectif 1.3.1 de la section 2.1.

### Standards sur l'accessibilité Web

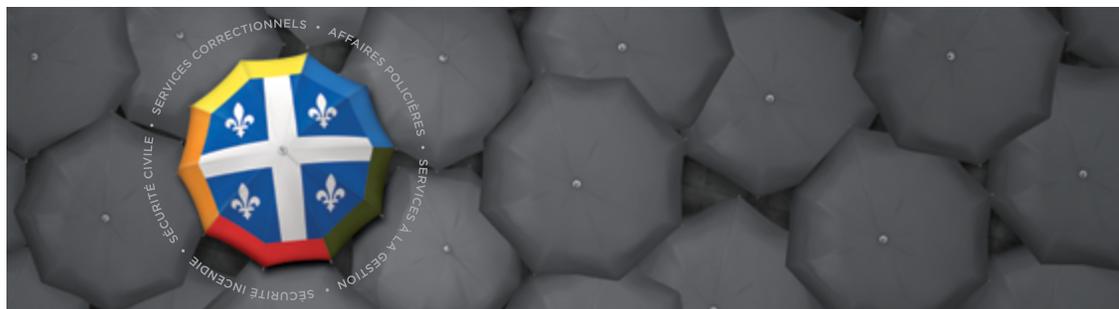
En mai 2011, le Conseil du trésor a adopté trois standards visant à accroître l'accessibilité du Web : site Web, document téléchargeable et contenu multimédia (contenu audio, vidéo ou animation). Un travail en continu est fait par le ministère pour rendre accessibles les nouveaux contenus qui sont intégrés dans les sites du ministère selon la demande.

Les deux tableaux suivants rendent compte de l'état de la situation concernant l'atteinte des standards demandés.

Élément	Explication
Liste des sections ou sites Web non conformes	L'accessibilité est appliquée dans l'ensemble des sites Internet sous la responsabilité de la DCOM.
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Un travail en continu est fait par l'équipe Web pour rendre accessibles les nouveaux contenus.
Liste des obstacles et des situations particulières	Un avis aux personnes handicapées indique qu'un élément de contenu présente un obstacle à l'accessibilité, par exemple les animations, jeux et outils de formation Flash, les fichiers audio et vidéo et les cartes géographiques comportant des objets géoréférencés. De l'aide est offerte dans la section « Accessibilité ».
Ressources mises à contribution	Les ressources internes de la DCOM sont mises à contribution.

Élément	Oui/Non – Explication
Prévision d'une refonte	Non
Réalisation d'un audit de conformité	Non
Élaboration d'un plan action	Non
Démarche de sensibilisation et de formation	Non
Cadre de gouvernance en place	Oui. L'accessibilité des sites Internet et intranet ministériels ainsi que du site jeunesse, <b>S.O.S. Sécuro</b> <sup>J</sup> , est sous la responsabilité de la DCOM.

## PARTIE 4



# L'application des exigences législatives et gouvernementales

## 4.1 L'accès à l'égalité en emploi

Chaque année, le ministère met en œuvre diverses mesures pour favoriser la représentation des personnes handicapées, des communautés culturelles, des anglophones et des Autochtones ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de son personnel.

La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics (RLRQ, chapitre A-2.01) vise à corriger la situation de personnes faisant partie de certains groupes victimes de discrimination en emploi. Ainsi, le gouvernement a mis en place divers programmes favorisant l'embauche de membres de groupes cibles, et ce, afin que la composition de son effectif reflète celle de l'ensemble de la société québécoise.

Avec la mise en œuvre de ces programmes d'accès à l'égalité, le gouvernement a déterminé des objectifs d'embauche à atteindre (25 % des nouveaux employés) pour que les groupes cibles (personnes handicapées, communautés culturelles, anglophones et Autochtones) soient représentés au sein de l'appareil gouvernemental.

Toutefois, comme l'appartenance à un groupe cible est une déclaration volontaire de la part d'un employé, il est possible que les tableaux suivants contiennent certaines données qui ne soient pas complètes.

## Les embauches de membres de groupes cibles

Au total, le ministère a embauché 906 personnes. Les données par statut d'emploi sont présentées au tableau suivant. Par la suite, sont présentées des données relatives à l'embauche de membres de groupes cibles.

**Tableau 25 : Nombre total de personnes embauchées<sup>44</sup>, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2016-2017**

	Réguliers <sup>1</sup>	Occasionnels <sup>2</sup>	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre total de personnes embauchées	347	462	73	24	906

Source : Secrétariat du Conseil du trésor

Notes du tableau

1. Les données sur l'embauche du personnel régulier ne visent que les recrutements.
2. Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel n'inclut que les personnes qui ont fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination ou renouvellement) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne est retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

**Tableau 26 : Effectif régulier au 31 mars 2017**

Nombre de membres de l'effectif régulier
4 846

**Tableau 27 : Embauche de membres de groupes cibles**

Statuts d'emploi	Embauche totale 2016-2017	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Personnes dans au moins un groupe cible	Taux d'embauche par statut d'emploi <sup>1</sup>
(N <sup>bre</sup> )							(%)
Réguliers	347	56	4	3	—	62	17,9
Occasionnels	462	31	3	4	5	42	9,1
Étudiants	73	9	—	—	—	9	12,3
Stagiaires	24	3	—	—	—	3	12,5

Source : Secrétariat du Conseil du trésor

Note du tableau

1. Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2016-2017 dans le même statut d'emploi.

44. Si, dans l'année financière ciblée, une personne a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents, elle apparaît dans les deux statuts.

Tableau 28 : Évolution du taux d'embauche global de membres de groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
	(%)			
2014-2015	11,0	10,5	8,5	14,3
2015-2016	23,4	11,6	10,0	12,5
2016-2017	17,9	9,1	12,3	12,5

Source : Secrétariat du Conseil du trésor. Une personne peut appartenir à plus d'un groupe cible.

De façon générale, le ministère n'atteint pas la cible établie par le gouvernement, en particulier dans le cas des employés occasionnels. De plus, la proportion des employés réguliers et occasionnels du ministère et faisant partie d'un groupe cible a diminué par rapport à l'année 2015-2016. Toutefois, cette proportion a augmenté pour les étudiants et est restée stable pour les stagiaires.

### Les membres de groupes cibles au sein de l'effectif régulier

En ce qui concerne la représentativité de membres de groupes cibles au sein de l'effectif régulier, la cible gouvernementale pour les membres des communautés culturelles est de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, cette cible est de 2 % de l'effectif régulier.

Tableau 29 : Évolution de la représentativité de membres de groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible			Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier		
	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2016-2017	2015-2016	2014-2015
	(N <sup>bre</sup> )			(%)		
Communautés culturelles	<b>538</b>	526	533	<b>11,1</b>	11,1	10,9
Autochtones	<b>26</b>	27	27	<b>0,5</b>	0,6	0,6
Anglophones	<b>48</b>	47	48	<b>1,0</b>	1,0	1,0
Personnes handicapées	<b>22</b>	21	24	<b>0,5</b>	0,4	0,5

Tableau 30 : Représentativité de membres de groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars<sup>45</sup>

Groupes cibles	Personnel												Total	
	D'encadrement		Professionnel <sup>1</sup>		Technicien		De bureau		Agents de la paix		Ouvrier			
	(N <sup>bre</sup> )	(%)	(N <sup>bre</sup> )	(%)	(N <sup>bre</sup> )	(%)	(N <sup>bre</sup> )	(%)	(N <sup>bre</sup> )	(%)	(N <sup>bre</sup> )	(%)	(N <sup>bre</sup> )	(%)
Communautés culturelles	23	5,5	44	5,8	21	10,5	51	17,6	379	12,5	20	14,9	538	11,1
Autochtones	3	0,7	3	0,4	1	0,5	1	0,3	15	0,5	3	2,2	26	0,5
Anglophones	15	3,6	3	0,4	0	—	2	0,7	28	0,9	0	—	48	1,0
Personnes handicapées	0	—	8	1,0	2	1,0	7	2,4	3	0,1	2	1,5	22	0,5

Sources : Les systèmes de gestion de l'information Média et SAGIR

Note du tableau

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

La proportion de l'effectif régulier et membre d'une communauté culturelle du ministère (11,1 %) est supérieure à la cible gouvernementale. Toutefois, le ministère n'atteint pas sa cible pour les personnes handicapées (0,5 %) et les proportions observées demeurent stables depuis trois ans.

## Représentation des femmes

En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le ministère favorise une représentation équitable des femmes dans tous les corps d'emploi.

Les tableaux suivants présentent les taux d'embauche et de représentativité des femmes dans l'effectif régulier par statut et catégorie d'emploi.

Tableau 31 : Taux d'embauche de femmes par statut d'emploi

	Personnel				Total
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	
Total de personnes embauchées	347	462	73	24	906
Femmes embauchées	138	245	51	13	447
Taux d'embauche de femmes	39,8 %	53 %	69,9 %	54,2 %	49,3 %

Source : Secrétariat du Conseil du trésor

45. Le calcul des pourcentages a comme dénominateur les données correspondantes de la 1<sup>re</sup> ligne du tableau 32 — Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2017.

Tableau 32 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2017

		Personnel						Total
		D'encadrement	Professionnel <sup>1</sup>	Technicien	De bureau	Agents de la paix	Ouvrier	
Effectif total (Hommes et femmes)	(N <sup>bre</sup> )	417	765	200	289	3 041	134	4 846
Femmes	(N <sup>bre</sup> )	187	520	147	240	1 158	39	2 291
Taux de représentativité des femmes	(%)	44,8	68,0	73,5	83,0	38,1	29,1	47,3

Source : Le système de gestion de l'information SAGIR

Note du tableau

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Globalement, les femmes composent la moitié des ressources humaines du ministère. En outre, elles dominent largement dans la catégorie d'emploi des professionnels, des techniciens et des employés de bureau. L'inverse est vrai au sein des agents de la paix et des ouvriers du ministère.

## Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration ou le maintien à l'emploi

Bien qu'aucune personne n'ait été embauchée spécifiquement dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), cinq personnes handicapées ont été embauchées pour pourvoir à des emplois occasionnels en 2016-2017.

Tableau 33 : Projets soumis dans le cadre du PDEIPH

	Automne 2016 (cohortes 2017)	Automne 2015 (cohortes 2016)	Automne 2014 (cohortes 2015)
Projets soumis au Centre de services partagés du Québec	0	1	0

Tableau 34 : Participants au PDEIPH

	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Nouveaux participants accueillis du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars	0	0	0

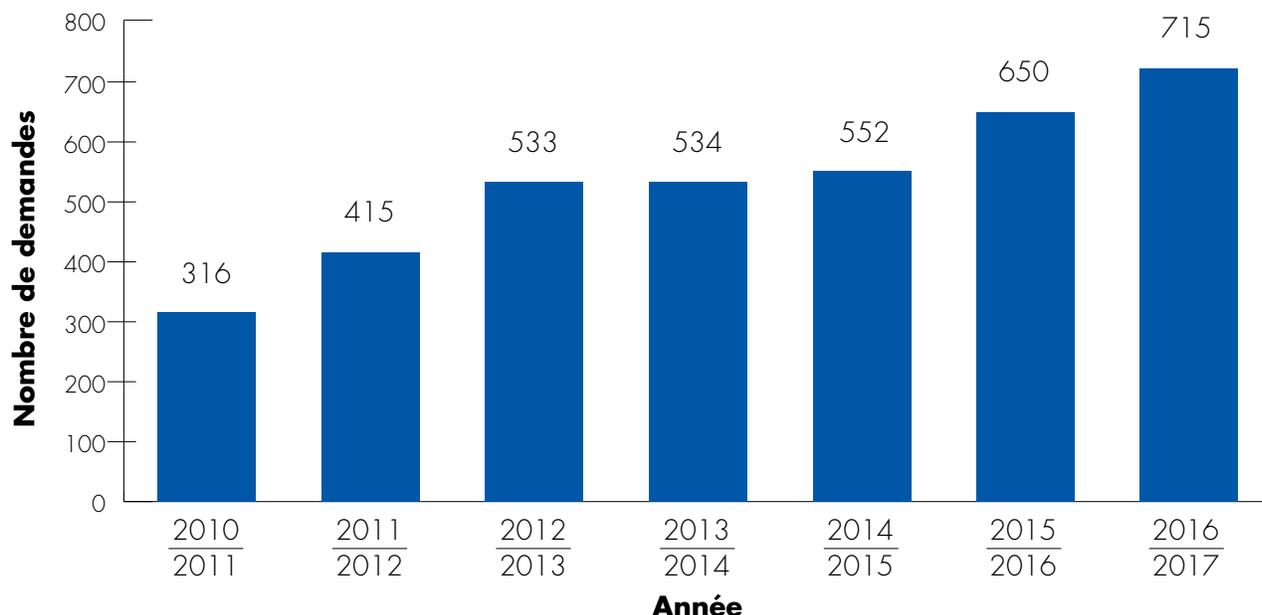
## 4.2 L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels

Le bilan présenté est réalisé conformément aux dispositions prévues au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2).

En 2016-2017, le ministère a reçu 722 demandes d'accès aux documents. De ce nombre, sept ont été traitées par la Sûreté du Québec et 715 par le ministère. Dans le cas des demandes traitées par ce

dernier, il s'agit d'une hausse de 10 % par rapport à l'année 2015-2016 et de 126 % en comparaison à l'année 2010-2011.

**Graphique 1 : Nombre de demandes d'accès à l'information par année financière depuis 2010-2011**



Parmi les demandes traitées par le ministère, 442 concernaient l'accès à des renseignements personnels, alors que 273 portaient sur l'accès à des documents relatifs aux activités du ministère.

Le traitement des 715 demandes se répartit comme suit :

- 184 ont donné lieu à l'accès à la totalité des documents ou des renseignements demandés;
- 350 ont été partiellement acceptées (l'accès à certains des documents ou à certains des renseignements demandés a été refusé conformément aux restrictions prévues par la loi);
- 62 visaient des documents non détenus par le ministère;
- 55 ont été refusées;
- 25 étaient en cours de traitement au 31 mars 2017;
- 29 ont été acheminées à une autre organisation;
- 9 ont été annulées par le demandeur;
- 1 a été l'objet d'une autre décision.

Sur les 680 demandes qui ont donné lieu à une réponse<sup>46</sup> au 31 mars 2017, 407 (60 %) ont été traitées dans un délai de 20 jours et 118 l'ont été dans les 10 jours qui ont suivi. En somme, 77 % des demandes ont été traitées dans un délai de 30 jours, conformément aux obligations prévues par la loi.

46. Ce nombre exclut les 25 demandes en traitement au 31 mars 2017, les 9 demandes annulées et la demande qui a fait l'objet d'une autre décision.

Les articles suivants de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) ont été invoqués pour motiver un refus total ou une acceptation partielle :

- les articles 1, 9 et 15 concernant le droit d'accès;
- les articles 18 et 19 concernant des renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales;
- l'article 20 concernant des renseignements ayant des incidences sur les négociations entre les organismes publics;
- les articles 21, 22, 23 et 24 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'économie, la négociation des contrats et des renseignements financiers et techniques appartenant à un tiers;
- l'article 27 concernant des renseignements permettant de révéler un mandat ou une stratégie de négociation;
- les articles 28 et 29 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et de la sécurité publique;
- les articles 31, 32, 33, 34, 37, 39, 40 et 41 concernant des renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives, politiques ou de vérification;
- l'article 48 concernant un document relevant davantage de la compétence d'un autre organisme public;
- les articles 53, 54, 57, 59, 86.1, 87 et 88 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels.

Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, 21 décisions du responsable de l'accès aux documents ont fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Enfin, le Comité ministériel sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels s'est réuni une fois en 2016-2017. À cette occasion, ses membres ont été informés de l'état d'avancement de différents projets qui touchent la protection des renseignements personnels.

## **Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2)**

En application de l'article 101 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2), 157 demandes de transmission d'un rapport d'un agent de la paix annexé à un rapport d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2016-2017. Quatre d'entre elles ont été annulées et neuf étaient toujours en traitement au 31 mars 2017. Il s'agit d'une baisse de 12 % par rapport à l'année 2015-2016.

À des fins d'étude, d'enseignement ou de recherche scientifique, conformément à l'article 31 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2), quatre demandes de consultation d'un rapport d'un agent de la paix annexé à un rapport d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2016-2017.

## 4.3 La politique linguistique

### Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Pour respecter les objectifs de la Charte de la langue française et assurer l'usage d'un français de qualité, la majorité des textes provenant du ministère et diffusés auprès du public ont fait l'objet d'une révision linguistique. Du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, la DCOM a révisé 464 documents, pour un total de 2 047 pages, et a procédé à la relecture de 38 documents totalisant 618 pages. À ces travaux s'ajoutent 377 pages révisées par des fournisseurs externes, dont le traitement a été géré par la DCOM.

Un service de consultation linguistique est offert au personnel du ministère. Au cours de cette période, 165 demandes ont été traitées.

Par ailleurs, les documents traduits sont en nette augmentation (44 en 2015-2016, 107 en 2016-2017). Cela démontre l'effort du ministère de communiquer efficacement avec les citoyens, en français comme en anglais, lorsque la situation l'exige.

Afin de tenir compte de l'évolution des technologies et des moyens mis à la disposition du ministère pour communiquer avec la population, une révision de la Politique était nécessaire. Des échanges avec l'Office québécois de la langue française sur le projet de politique ont eu lieu et les démarches se poursuivent.

### Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire ?	Oui	Le ministère a nommé une personne responsable de l'emploi et de la qualité de la langue française pour ses besoins. Une mandataire de la Charte de la langue française et de la politique linguistique gouvernementale a été désignée à la DCOM. Un comité permanent ministériel sera formé en 2017-2018.
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle ?	Non	Le ministère n'a mené en 2016-2017 aucune activité visant spécifiquement à faire connaître cette personne et son rôle.
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés ?	Non	
Avez-vous un comité permanent ?	Non	Un comité permanent ministériel sera formé en 2017-2018.
Combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	S. O.	
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent ?	S. O.	

## Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle

<p>Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle ?</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Projet en cours d'élaboration</li> <li>2. Projet soumis pour commentaires à l'Office</li> <li>3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office</li> <li>4. Avis officiel de l'Office reçu</li> <li>5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant</li> <li>6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office</li> </ol>	Étape 1	Une approbation par le Comité permanent sera d'abord demandée. Cette approbation devrait être obtenue en 2017-2018, puis la politique parviendra à l'Office pour avis officiel.
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu)	À venir	En attente de l'étape 5.

## Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011

<p>Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ? Si oui, lesquelles ?</p>	Non	
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel concernant l'application de votre politique linguistique institutionnelle ? Si oui, lesquelles ?</p>	Oui	Une nouvelle réviseure a été formée en vue d'agir à titre d'aide-mandataire.
<p>Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice ?</li> <li>• prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice ?</li> </ul>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	L'implantation de la politique se fera dès son approbation finale par la sous-ministre du ministère et sera initiée par des activités de communication et de formation auprès du personnel visant son appropriation et sa mise en application.

## 4.4 Le développement durable

Le troisième Plan d'action de développement durable du ministère, portant sur la période 2016-2020<sup>K</sup>, a été préparé conformément à l'article 15 de la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1). Il présente les actions retenues par le ministère au regard de sa mission, de ses mandats et de ses responsabilités tel que définis dans la Loi sur le ministère de la Sécurité publique (RLRQ, chapitre M-19.3) et dans les autres lois relevant de sa compétence. Les actions qui y sont planifiées contribueront à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020<sup>L</sup> (SGDD).

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère est appelé à diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois aux risques liés notamment à la criminalité et aux sinistres. Prendre en considération ces risques implique de s'intéresser à de nombreux enjeux et principes de développement durable. On peut souligner, entre autres : la prévention de la criminalité et des sinistres; le principe de précaution; la qualité de vie et le sentiment de sécurité de la population; de même que l'équité par un traitement juste et le respect de la personne et de ses droits. Les principes suivants méritent également d'être mentionnés : la subsidiarité; les partenariats avec les municipalités, les organismes communautaires, les communautés autochtones et les corps policiers; l'accès aux connaissances et le partage de celles-ci; ainsi que l'engagement du ministère envers la sécurité de la population. La partie suivante présente les avancées du ministère dans la réalisation de son plan d'action de développement durable.

### Thème 1 : La gouvernance du développement durable

<b>ACTION 1</b>	<b>Se doter d'une directive concernant la prise en compte des principes de développement durable</b>
<b>Objectif</b>	Améliorer les décisions du ministère en encourageant les exercices de prise en compte des principes de développement durable
<b>Indicateur</b>	Proportion des actions structurantes qui ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable
<b>Cible 2016-2020</b>	2016-2017 : 20 % 2017-2018 : 40 % 2018-2019 : 60 % 2019-2020 : 80 %
<b>Résultat 2016-2017</b>	0 % des actions structurantes officialisées en 2016-2017 (cible annuelle non atteinte). Deux exercices de prise en compte ont été effectués en 2016-2017 sur des actions structurantes qui seront présentées en 2017-2018.
<b>Commentaires</b>	La directive concernant la prise en compte des principes de développement durable est en cours d'élaboration.
<b>Contribution à la Stratégie</b>	L'élaboration d'une directive contribuera à la mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères ainsi qu'à l'élaboration et à l'utilisation de méthodes d'évaluation et d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable (Résultats visés 10 et 11 de la SGDD). <sup>47</sup>
<b>Lien et moyen de contribution à la Stratégie</b>	Même si la directive n'est pas encore en vigueur, une prise en compte des principes est assurée pour les dossiers structurants du ministère. Elle permet de cibler les enjeux propres au développement durable et de proposer des améliorations.

47. Les résultats visés par la Stratégie gouvernementale de développement durable correspondent à la présentation séquentielle dans le document officiel de la Stratégie<sup>L</sup>

<b>ACTION 2</b>	
<b>Sensibiliser et former les employés au développement durable</b>	
<b>Objectif 1</b>	Accroître les connaissances du personnel sur les principes et la portée du développement durable afin de faciliter son engagement dans leur prise en compte
<b>Indicateur</b>	Nombre d'activités de sensibilisation menées
<b>Cible 2016-2020</b>	Cinq activités annuellement
<b>Résultat 2016-2017</b>	Treize capsules d'information et de sensibilisation ont été publiées sur l'intranet (cible atteinte).
<b>Commentaires</b>	Parmi les activités de sensibilisation menées, soulignons une communication dans l'intranet ministériel pour la Journée de l'environnement dans l'administration publique 2016, une invitation à participer à la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 de développement durable ainsi que la publication d'une série de chroniques estivales sur les écogestes citoyens dans l'intranet.
<b>Contribution à la Stratégie</b>	La promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans le ministère se font par l'intermédiaire d'une communication efficace sur les enjeux de développement durable (Résultat visé 17 de la SGDD).
<b>Lien et moyen de contribution à la Stratégie</b>	Les activités de sensibilisation se basent sur le matériel produit dans le cadre de la Stratégie et contribuent à sa diffusion.
<b>Objectif 2</b>	Susciter l'adhésion du personnel au concept de développement durable afin qu'il adopte des pratiques contribuant à une meilleure prise en compte des principes de développement durable
<b>Indicateur</b>	Proportion du personnel ciblé ayant suivi une formation sur la prise en compte des principes de développement durable
<b>Cible 2016-2020</b>	2016-2017 : 30 % 2017-2018 : 50 % 2018-2019 : 70 % 2019-2020 : 90 %
<b>Résultat 2016-2017</b>	Non disponible (cible annuelle non atteinte).
<b>Commentaires</b>	La liste du personnel ciblé sera élaborée à la suite de l'adoption de la directive sur la prise en compte des principes de développement durable. Au 31 mars 2017, 35 personnes avaient participé à un exercice de prise en compte ou reçu une formation sur le sujet.
<b>Contribution à la Stratégie</b>	En suscitant l'adhésion du personnel au concept de développement durable à l'aide de formations sur les pratiques qui y sont liées, le ministère contribue à une meilleure éducation de l'administration publique sur ces enjeux (Résultat visé 18 de la SGDD).
<b>Lien et moyen de contribution à la Stratégie</b>	Une meilleure compréhension des enjeux et des principes de développement durable favorise une meilleure prise en compte des principes dans les actions structurantes entreprises par le gouvernement.

<b>ACTION 3</b>	Évaluer les répercussions d'intégrer des notions de financement responsable à l'aide financière accordée par le ministère
Objectif	Analyser les perspectives d'intégrer les principes de développement durable dans les programmes d'aide financière du ministère
Indicateur	Dépôt d'un rapport d'analyse
Cible 2016-2020	Printemps 2018
Résultat 2016-2017	En cours d'élaboration.
Contribution à la Stratégie	Intégrer les notions de financement responsable dans les aides financières du ministère contribuerait à améliorer l'intégration de critères d'écoresponsabilité et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier et d'investissements publics (Résultat visé 26 de la SGDD).
Lien et moyen de contribution à la Stratégie	S. O.

## Thème 2 : La gestion environnementale des ressources

<b>ACTION 4</b>	Systématiser la gestion environnementale des ressources
Objectif	Améliorer la gestion environnementale de ses ressources en réalisant 5 sous-actions (4a, 4b, 4c, 4d, 4e).

<b>SOUS-ACTION 4a</b>	Mettre en œuvre une démarche zéro déchet, zéro gaspillage
Objectif	Mettre en œuvre ou bonifier une démarche de gestion des matières résiduelles au sein des établissements de détention
Indicateur	Proportion des établissements ayant mis en œuvre ou bonifié leur démarche de gestion des matières résiduelles
Cible 2016-2020	2016-2017 : 10 % 2017-2018 : 20 % 2018-2019 : 50 % 2019-2020 : 70 %
Résultat 2016-2017	Deux établissements de détention (soit 11,1 %) sont en processus d'évaluation de leur démarche de gestion des matières résiduelles.
Commentaires	L'évaluation de la démarche de gestion des matières résiduelles vise à décrire les gestes posés et les actions réalisées et à cibler les mesures à mettre en œuvre pour réduire les déchets produits par les établissements de détention.
Contribution à la Stratégie	La mise en œuvre ou la bonification d'une démarche de gestion des matières résiduelles au sein des établissements de détention contribue à la réalisation d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles (Résultat visé 1 de la SGDD).
Lien et moyen de contribution à la Stratégie	L'évaluation de la démarche de gestion des matières résiduelles contribue aux résultats visés par la stratégie en ciblant les actions à mettre en œuvre et en soulignant les améliorations constatées dans la gestion des matières résiduelles des établissements de détention.

<b>SOUS-ACTION 4b</b>	<b>Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les déplacements dans le cadre du travail</b>
Objectif	Réduire la quantité de GES produite par le parc de véhicules du ministère
Indicateur	Quantité de GES émise par le parc de véhicules (en tonne équivalent CO <sup>2</sup> )
Cible 2016-2020	Réduction de 10 % par rapport à l'année 2009-2010
Résultat 2016-2017	En 2016-2017, la flotte de véhicules du ministère aurait, selon nos estimations, produit 2627 t <sub>eq</sub> CO <sup>2</sup> . Il s'agit d'une augmentation de 29,3 % des émissions de GES par rapport à l'année 2009-2010 (cible non atteinte) et une augmentation de 10 % des GES par rapport à l'année 2015-2016.
Commentaires	Près de la moitié (41 %) de la flotte des véhicules légers du ministère est consacrée au transport des personnes incarcérées et cette activité est responsable de 23 % des émissions de GES. De plus, deux véhicules banalisés hybrides rechargeables ont été acquis : un pour remplacer un véhicule à essence, l'autre en ajout à la flotte actuelle. L'utilisation de la visioconférence et une optimisation des transferts devraient contribuer à la réduction des GES émis.
Contribution à la Stratégie	Cet objectif contribue à l'atteinte de la cible de réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale, par rapport au niveau évalué en 2009-2010 (Résultat visé 2 de la SGDD).
Lien et moyen de contribution à la Stratégie	L'acquisition des véhicules hybrides rechargeables contribue aussi à la réalisation du Plan d'action en électrification des transports.
<b>SOUS-ACTION 4c</b>	<b>Encourager le développement, l'utilisation et la gestion écoresponsables des technologies de l'information</b>
Objectif	Réduire la proportion de rejets environnementaux et les coûts liés à l'utilisation des technologies de l'information en optant pour des pratiques informationnelles écoresponsables
Indicateur	Date de publication du guide
Cible 2016-2020	Printemps 2017
Résultat 2016-2017	En cours d'élaboration.
Contribution à la Stratégie	La production d'un guide des meilleures pratiques écoresponsables appliquées aux technologies de l'information contribue à la mise en œuvre, par 70 % des ministères et des organismes, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques (Résultat visé 6 de la SGDD).
Lien et moyen de contribution à la Stratégie	S. O.

<b>SOUS-ACTION 4d</b>	<b>Organiser des événements écoresponsables</b>
Objectif	Soumettre la candidature d'un événement écoresponsable organisé par le ministère au gala Les Vivats
Indicateur	Soumission de la candidature d'un de ses événements écoresponsables
Cible 2016-2020	Une proposition par année
Résultat 2016-2017	Aucune candidature n'a été soumise au gala (cible non atteinte).
Contribution à la Stratégie	L'élaboration d'une candidature au gala Les Vivats assure l'organisation par le ministère d'événements écoresponsables (Résultat visé 7 de la SGDD).
Lien et moyen de contribution à la Stratégie	S. O.
<b>SOUS-ACTION 4e</b>	<b>Renforcer les acquisitions écoresponsables</b>
Objectif 1	Augmenter la connaissance des acheteurs du ministère sur les façons d'effectuer des acquisitions écoresponsables
Indicateur	Proportion des appels d'offres comportant des stipulations sur l'environnement ou le développement durable
Cible 2016-2020	La cible identifiée après la réalisation d'un premier portrait de la situation en 2016 est d'avoir 10 % des appels d'offres qui comportent des stipulations sur l'environnement ou le développement durable.
Résultat 2016-2017	Deux appels d'offres sur les 31 publiés (6,5 %) en 2016-2017 comportent une stipulation sur l'environnement ou le développement durable.
Commentaires	Le portrait des appels d'offres pour la période 2016-2017 a permis de déterminer les catégories des appels d'offres qui pourraient intégrer une ou plusieurs préoccupations à l'égard de l'environnement ou du développement durable.
Contribution à la Stratégie	D'ici 2020, 50 % des ministères et des organismes doivent intégrer des considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle. Le suivi des appels d'offres ayant une considération pour l'environnement et le développement durable permettra de s'assurer que ces considérations sont prises en compte lors de l'élaboration d'un appel d'offres (Résultat visé 8 de la SGDD).
Lien et moyen de contribution à la Stratégie	S. O.

<b>Objectif 2</b>	Augmenter la quantité de biens et de services écoresponsables acquis
<b>Indicateur</b>	Proportion de biens et de services écoresponsables acquis
<b>Cible 2016-2020</b>	La cible identifiée après la réalisation d'un premier portrait de la situation en 2016 est d'augmenter annuellement la proportion de biens et de services écoresponsables acquis
<b>Résultat 2016-2017</b>	0,8 % des acquisitions de biens et de services du ministère sont écoresponsables.
<b>Commentaires</b>	Ce premier portrait est incomplet puisqu'il sous-estime la proportion des acquisitions. La base d'information utilisée n'est pas encore complète et ne permet pas encore d'effectuer de comparaisons. Dans le futur, une amélioration de la base d'information devrait permettre de meilleures estimations des biens et des services écoresponsables acquis.
<b>Contribution à la Stratégie</b>	L'accès à un premier portrait des acquisitions écoresponsables du ministère permet de suivre l'évolution des acquisitions écoresponsables (Résultat visé 9 de la SGDD).
<b>Lien et moyen de contribution à la Stratégie</b>	S. O.

### Thème 3 : La sécurité et la résilience des populations

<b>ACTION 5</b>	Accroître la résilience de la société québécoise aux sinistres et favoriser l'adaptation aux changements climatiques en soutenant le milieu municipal dans sa planification de la sécurité civile
<b>Objectif</b>	Soutenir le milieu municipal dans sa planification de la sécurité civile en vue d'accroître la résilience aux sinistres
<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'outils publiés visant à soutenir les municipalités dans la planification de mesures de préparation générale aux sinistres
<b>Cible 2016-2020</b>	Trois outils d'ici le 31 décembre 2017
<b>Résultat 2016-2017</b>	Développement en cours d'outils visant à soutenir les municipalités dans la planification de mesures de préparation générale aux sinistres.
<b>Commentaires</b>	Les travaux se déroulent selon le plan prévu.
<b>Contribution à la Stratégie</b>	L'élaboration d'outils contribue au transfert de connaissances qui soutiennent les municipalités dans leur adaptation aux changements climatiques (Résultat visé 51 de la SGDD).
<b>Lien et moyen de contribution à la Stratégie</b>	S. O.

<b>Indicateur 2</b>	<b>Nombre de projets financés par le ministère pour la mise en œuvre de mesures visant la réduction des risques de sinistres, dont ceux exacerbés par les changements climatiques</b>
<b>Cible 2016-2020</b>	<b>Huit projets d'ici mars 2020</b>
<b>Résultat 2016-2017</b>	<b>Au 31 mars 2017, cinq projets ont été menés à terme ou sont en cours de réalisation.</b>
<b>Commentaires</b>	Quatre projets visant à éviter qu'un glissement de terrain ne se produise (stabilisation de talus à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, à Shawinigan, à Saguenay et à Saint-Lazare) ont été financés, ainsi qu'un projet de déplacement d'une résidence principale à Pointe-Lebel, permettant d'éviter que celle-ci ne soit touchée par l'évolution d'une érosion côtière.
<b>Contribution à la Stratégie</b>	La réalisation de projets de réduction des risques de sinistres contribue à la mise en œuvre de mesures visant à diminuer la vulnérabilité des collectivités au regard des effets des changements climatiques ou à atténuer les conséquences des sinistres d'origine naturelle (Résultat visé 52 de la SGDD).
<b>Lien et moyen de contribution à la Stratégie</b>	Les projets ont visé à prévenir, dans différentes régions du Québec, des conséquences pouvant résulter de glissements de terrain ou de l'érosion côtière.
<b>Indicateur 3</b>	<b>Nombre de documents d'accompagnement du milieu municipal publiés qui portent sur la prise en compte des risques en aménagement du territoire, dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire</b>
<b>Cible 2016-2020</b>	<b>Sept documents d'accompagnement d'ici mars 2020</b>
<b>Résultat 2016-2017</b>	<b>Quatre documents sont disponibles sur le site du MAMOT. Un hyperlien permet d'y avoir accès à partir du site du ministère de la Sécurité publique.</b>
<b>Commentaires</b>	Un cinquième document sera publié au cours de l'exercice 2017-2018.
<b>Contribution à la Stratégie</b>	L'élaboration d'outils contribue au transfert de connaissances qui soutiennent les municipalités dans leur adaptation aux changements climatiques (Résultat visé 51 de la SGDD).
<b>Lien et moyen de contribution à la Stratégie</b>	Les documents présentent les objectifs et les attentes gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, eu égard à la prise en compte des risques associés aux glissements de terrain. Les cartes de zones de contraintes produites par le gouvernement ainsi que le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol constituent des moyens de contribuer aux connaissances et à l'amélioration de la résilience de la population.

<b>ACTION 6</b>	<b>Contribuer à la réalisation du plan d'action de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux en développement durable</b>
<b>Objectif</b>	<b>Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action de la Table</b>
<b>Indicateur 1</b>	<b>Nombre de présences aux rencontres de la Table</b>
<b>Cible 2016-2020</b>	<b>Présence du ministère à chacune des rencontres tenues</b>
<b>Résultat 2016-2017</b>	<b>Présence aux quatre rencontres annuelles.</b>
<b>Commentaires</b>	La Table a élaboré un plan d'action visant à favoriser une meilleure connaissance des orientations gouvernementales en matière de développement durable des territoires et des communautés. Le plan d'action vise aussi à améliorer la cohérence des actions des ministères et des organismes en développement durable des territoires et des communautés avec la réalité du milieu municipal.
<b>Contribution à la Stratégie</b>	Le plan d'action de la Table contribue, par le développement et le partage des connaissances, à encourager la mise en œuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable (Résultat visé 49 de la SGDD).
<b>Lien et moyen de contribution à la Stratégie</b>	S. O.
<b>Indicateur 2</b>	<b>Nombre d'interventions attendues pour le ministère et contribuant à la réalisation du plan d'action de la Table</b>
<b>Cible 2016-2020</b>	<b>Quatre interventions attendues pour le ministère, mais aucune pour 2016-2017</b>
<b>Résultat 2016-2017</b>	<b>S. O.</b>

<b>ACTION 7</b>	<b>Améliorer les services de prévention, de soutien et de protection offerts aux jeunes à l'aide du programme Prévention Jeunesse</b>
<b>Objectif</b>	Accroître la capacité d'intervention des milieux au moyen du soutien financier du ministère à des projets de prévention de certains phénomènes qui compromettent la sécurité des jeunes
<b>Indicateur 1</b>	Nombre de projets soutenus
<b>Cible 2016-2020</b>	Cinq projets/année
<b>Résultat 2016-2017</b>	Douze projets soutenus.
<b>Commentaires</b>	Douze projets ont été financés dans le cadre du programme Prévention Jeunesse en 2016-2017. Les ententes signées entre le ministère et les organisations responsables prévoient un financement annuel maximal de 125 000 \$ par année, renouvelable pour deux exercices financiers.
<b>Contribution à la Stratégie</b>	Le programme de financement Prévention Jeunesse s'inscrit dans une optique d'optimisation des services offerts aux jeunes vivant des situations susceptibles de compromettre leur sécurité. Le programme s'inscrit dans la mise en place de mesures et d'actions visant la prévention et la promotion de la santé et de la sécurité dans les milieux de vie, y compris la lutte contre l'intimidation de la Stratégie (Résultat visé 43 de la SGDD).
<b>Lien et moyen de contribution à la Stratégie</b>	S. O.
<b>Indicateur 2</b>	Pourcentage des projets dont la réalisation des activités est conforme à la planification prévue au moment de l'obtention de l'aide financière
<b>Cible 2016-2020</b>	75 % des projets
<b>Résultat 2016-2017</b>	La première évaluation des projets aura lieu à la fin du prochain exercice en 2017-2018.

## Thème 4 : La réinsertion sociale comme vecteur de développement durable

<b>ACTION 8</b>	<b>Contribuer à la dimension culturelle dans les établissements de détention</b>
Objectif	Offrir ou bonifier des activités portant sur la culture dans les établissements de détention
Indicateur 1	Nombre d'activités culturelles offertes dans les établissements de détention
Cible 2016-2020	À déterminer à la suite d'un premier portrait de la situation prévu en 2016
Résultat 2016-2017	Non quantifié au 31 mars 2017.
Commentaires	Des travaux sont en cours afin de bonifier l'inventaire des programmes, activités et services offerts en détention. Ces travaux permettront d'ajouter une section portant sur les activités culturelles.
Contribution à la Stratégie	L'accès et la participation à la vie culturelle sont des leviers de développement durable. Ils renforcent l'identité culturelle dans toutes ses composantes et contribuent de ce fait au développement social et économique (Résultat visé de la Culture dans la SGDD).
Lien et moyen de contribution à la Stratégie	S. O.

<b>ACTION 9</b>	<b>Collaborer avec la Chaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de recherche appliquée pour l'éducation en prison</b>
Objectif	Collaborer avec la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison afin de mettre en valeur et de transférer l'expertise en matière d'éducation en milieu correctionnel, aux fins de réinsertion sociale
Indicateur 1	Nombre de rencontres avec la Chaire UNESCO auxquelles le ministère a participé
Cible 2016-2020	Deux rencontres annuelles
Résultat 2016-2017	Trois rencontres entre la DGSC et la Chaire UNESCO ont eu lieu en 2016-2017 : le 15 août 2016, le 18 janvier 2017 et le 6 février 2017.
Commentaires	Une étude a été réalisée pour le ministère dans le cadre de son entente avec la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison.
Contribution à la Stratégie	La collaboration entre la Chaire UNESCO et le ministère contribue au transfert et aux échanges de connaissances, d'expertises ou de technologies associées à l'intégration de la culture et de l'éducation dans les milieux carcéraux, dans une perspective de développement durable, ainsi qu'à la publication de documents d'orientation en la matière (Résultat visé 18 de la SGDD).
Lien et moyen de contribution à la Stratégie	L'étude a permis d'analyser le besoin de formation collégiale dans les établissements de détention provinciaux.

<b>ACTION 10</b>	<b>Encourager les initiatives de partenariat pour favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes</b>
<b>Objectif</b>	<b>Encourager les initiatives de partenariat pour favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes</b>
<b>Indicateur</b>	<b>Nombre de nouvelles initiatives réalisées par chaque réseau d'établissement correctionnel</b>
<b>Cible 2016-2020</b>	<b>1 initiative annuellement</b>
<b>Résultat 2016-2017</b>	<b>1 nouvelle initiative de partenariat par réseau.</b>
<b>Commentaires</b>	<p>Dans le réseau de l'Ouest, une entente avec le Centre Robert-Piché/Elphège-Roussel lui permet d'accueillir la clientèle correctionnelle.</p> <p>Dans le réseau de Montréal, une nouvelle entente a été conclue avec la Maison l'Intervalle. Cette ressource offre un projet d'intervention pour un suivi spécialisé et un accompagnement adapté en déficience intellectuelle/trouble du spectre de l'autisme.</p> <p>Dans le réseau de l'Est, une entente a été conclue avec l'Auberge du cœur Tandem-Jeunesse pour offrir de l'hébergement pour la clientèle correctionnelle.</p>
<b>Contribution à la Stratégie</b>	Les initiatives de partenariat favorisent le renforcement de l'appui et de la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités (Résultat visé 39 de la SGDD).
<b>Lien et moyen de contribution à la Stratégie</b>	Les organismes communautaires et d'économie sociale sont des partenaires essentiels dans le succès de la démarche de réinsertion et de réhabilitation sociales des personnes incarcérées.

## 4.5 L'égalité entre les femmes et les hommes

Bien que le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, parrainé par le Secrétariat à la condition féminine, soit venu à échéance, le ministère a poursuivi ses principaux engagements, entre autres en matière de prévention de l'exploitation sexuelle. Ainsi, le ministère est responsable de plusieurs actions de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*, qui a été lancée en octobre 2016. Ces actions visent en particulier la problématique du proxénétisme et de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle. De plus, le ministère entend poursuivre la publication régulière de statistiques policières sur la violence conjugale et les infractions sexuelles.

## 4.6 La gestion et le contrôle des effectifs et des renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (L.Q. 2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

La LGCE établit des obligations particulières applicables aux contrats de services des organismes publics. Elle prévoit notamment qu'un organisme ne peut conclure un contrat de services si celui-ci a pour effet

d'éluider les mesures de contrôle relatives aux effectifs. De plus, elle statue que la conclusion de tout contrat de services doit être autorisée par le dirigeant. Ce dernier, en vertu de l'article 16 de la LGCE, peut toutefois déléguer son pouvoir d'autorisation à une personne de son organisation lorsqu'il s'agit de conclure un contrat de services avec une personne physique comportant une dépense inférieure à 10 000 \$ ou tout autre contrat de services comportant une dépense inférieure à 25 000 \$.

La période d'application des mesures de contrôle qui s'est terminée le 31 mars 2017 a été renouvelée par le Conseil du trésor pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018.

#### 4.6.1 Les contrats de services

**Tableau 35 : Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017**

Contrats		
	(N <sup>b</sup> re)	(k\$)
Contrats de services avec une personne physique <sup>1</sup>	9	574,8
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>2</sup>	75	15 760,3
<b>Total des contrats de services</b>	<b>84</b>	<b>16 335,1</b>

Notes du tableau

1. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

2. Inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

#### 4.6.2 La gestion et le contrôle des effectifs

La section du présent rapport concernant les ressources humaines (3.1.2) répond aux exigences sur le contrôle des effectifs sous la rubrique « Répartition par catégorie d'emploi au 31 mars 2017 ».

### 4.7 La Politique de financement des services publics

#### 4.7.1 Les biens et services actuellement tarifés

La Politique de financement des services publics annoncée au dépôt du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité ainsi qu'à s'assurer de la transparence du processus tarifaire et de la reddition de comptes qui y est associée.

À l'exception des organismes relevant du ministre, trois secteurs facturent des services à l'externe :

- En vertu d'une entente signée avec le gouvernement fédéral, la DGSC facture les services relatifs à la garde de détenus fédéraux séjournant dans des établissements de détention provinciaux. Les tarifs sont établis en vertu de l'entente. Ils ont été fixés en fonction des coûts et sont indexés le 1<sup>er</sup> avril de chaque année selon la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre précédant le début de l'année financière concernée.

- Le LSJML, pour sa part, facture ses produits et services à une clientèle diversifiée composée notamment d'entreprises privées et de corps policiers. La fixation des tarifs, selon le produit ou le service rendu, s'appuie soit sur le prix de revient, soit sur les tarifs du secteur privé. Les tarifs sont révisés annuellement en tenant compte de ces deux méthodes.
- Des enquêtes de filtrage de sécurité sont réalisées pour des unités du ministère, telle la DGSC, et aussi pour des organisations externes, notamment Hydro-Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec. La fixation des tarifs est basée sur le prix de revient des services. Selon la situation, ils sont indexés ou révisés annuellement.

**Tableau 36 : Revenus provenant de la facturation des services**

	2016-2017 <sup>1</sup>			2015-2016
	Revenus	Coûts	Financement <sup>2</sup>	Revenus
	(k\$)		(%)	(k\$)
Location de chambres et pension (population carcérale confiée par le gouvernement fédéral)	3 260,5	3 289,9	99,1	3 120,9
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	195,2	195,2	100,0	167,1
Programme civil de filtrage de sécurité <sup>3</sup>	682,1	682,1	100,0	540,2

Notes du tableau

1. Ces données correspondent à des résultats préliminaires.
2. Les taux de financement indiqués correspondent à l'information accessible actuellement.
3. Revenus générés par les enquêtes de filtrage de sécurité réalisées pour les clients extérieurs au ministère.

#### 4.7.2 Les nouveaux biens et services tarifés

Aucun nouveau produit ou service n'a été tarifé en 2016-2017.

#### 4.7.3 Les biens et services non tarifés

Aucun autre bien ou service, pouvant faire l'objet d'une tarification, n'a été recensé.

## 4.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

### 4.8.1 Les recommandations touchant la sécurité civile

Dans son rapport de vérification de l'optimisation des ressources du 27 novembre 2013, le VGQ a formulé seize recommandations relatives à la gestion des risques de sinistres, à l'aide financière aux sinistrés, aux accords d'aide financière en cas de catastrophe, à la reddition de comptes et à l'évaluation de programmes (chapitre 6). Toutes les recommandations ont été acceptées par le ministère et un plan d'action a été élaboré et mis en œuvre. En septembre 2016, le VGQ a effectué un suivi de ses recommandations auprès du ministère. En février 2017, le VGQ se déclarait satisfait à hauteur de 94 % concernant l'ensemble des recommandations. Treize recommandations ont été appliquées en totalité, deux

recommandations affichent des progrès satisfaisants et une recommandation affiche des progrès jugés insatisfaisants. Cette dernière recommandation concerne la mise à jour du Plan national de sécurité civile, afin qu'il intègre l'ensemble des dimensions en matière de gestion des risques de sinistres. Cette mise à jour a fait l'objet d'efforts supplémentaires au courant de l'année financière 2016-2017 afin de répondre aux attentes signifiées par le VGQ. Le Plan national de sécurité civile intègre l'ensemble des dimensions et la mise à jour de ses missions se poursuit. La première phase de sa réforme sera complétée en 2017-2018.

### Reddition de comptes et évaluation de programmes

Les tableaux suivants concernent les programmes d'aide financière et le Cadre pour la prévention de sinistres. Les sommes versées sont ventilées par type d'événement et de bénéficiaire pour le Cadre pour la prévention de sinistres.

Tableau 37 : Dossiers relatifs aux mesures préventives en 2016-2017<sup>48,49</sup>

Mesures	Particuliers	Entreprises	Municipalités	Organismes	Total
	(N <sup>bre</sup> )				
Mesures préventives temporaires	9	1	0	0	10
Allocation de déplacement	0	0	0	0	—
Immunisation	0	0	0	0	—
Allocation de départ	1	0	0	0	1
Bris de couvert de glace	0	0	23	0	23
Mouvement de sol :					
Allocation de départ	1	0	0	0	1
Allocation de déplacement	1	0	0	0	1
Stabilisation de talus	3	0	0	0	3
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>23</b>		<b>39</b>

Source : Système TRAFIQ

48. Il n'est pas possible d'isoler les mesures préventives temporaires des municipalités, car sur le plan informatique, elles sont regroupées avec les mesures d'intervention et de rétablissement.

49. Les dossiers présentés sont ceux dont la date du sinistre est comprise durant l'année financière, soit du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

Tableau 38 : Sommes versées en aide financière pour 2016-2017<sup>50</sup>

	Particuliers		Entreprises		Municipalités		Organismes		Total	
		Cumul		Cumul		Cumul		Cumul		Cumul
<b>Événements 2016-2017</b> (k\$)										
Pluies abondantes et inondations	687	S. O. <sup>1</sup>	241	S. O. <sup>1</sup>	1 970	S. O. <sup>1</sup>	—	S. O. <sup>1</sup>	2 898	S. O. <sup>1</sup>
Mouvements de sol	269	S. O. <sup>1</sup>	—	S. O. <sup>1</sup>	20	S. O. <sup>1</sup>	—	S. O. <sup>1</sup>	289	S. O. <sup>1</sup>
Autres événements	—	S. O. <sup>1</sup>	164	S. O. <sup>1</sup>	9	S. O. <sup>1</sup>	—	S. O. <sup>1</sup>	173	S. O. <sup>1</sup>
<b>Événements antérieurs actifs</b>										
Pluies abondantes et inondations	2 377	S. O. <sup>1</sup>	1 098	S. O. <sup>1</sup>	5 870	S. O. <sup>1</sup>	1 299	S. O. <sup>1</sup>	10 644	S. O. <sup>1</sup>
Mouvements de sol	67	S. O. <sup>1</sup>	4	S. O. <sup>1</sup>	369	S. O. <sup>1</sup>	—	S. O. <sup>1</sup>	440	S. O. <sup>1</sup>
Autres événements	9	S. O. <sup>1</sup>	—	S. O. <sup>1</sup>	63	S. O. <sup>1</sup>	—	S. O. <sup>1</sup>	72	S. O. <sup>1</sup>
Lac-Mégantic (2013) <sup>2</sup>	52	2 729	410	7 833	4 250	67 840	820	3 521	5 532	81 923
<b>Total</b>	<b>3 461</b>	<b>2 729</b>	<b>1 917</b>	<b>7 833</b>	<b>12 551</b>	<b>67 840</b>	<b>2 119</b>	<b>3 521</b>	<b>20 048</b>	<b>81 923</b>

Source : Système SAGIR

Tableau 39 : Nombre de dossiers d'aide financière en traitement pour 2016-2017<sup>51,52</sup>

	Particuliers		Entreprises		Municipalités		Organismes		Total	
		Cumul		Cumul		Cumul		Cumul		Cumul
<b>Événements 2016-2017</b> (k\$)										
Pluies abondantes et inondations	170	S. O. <sup>1</sup>	44	S. O. <sup>1</sup>	70	S. O. <sup>1</sup>	2	S. O. <sup>1</sup>	286	S. O. <sup>1</sup>
Mouvements de sol	9	S. O. <sup>1</sup>	2	S. O. <sup>1</sup>	13	S. O. <sup>1</sup>	—	S. O. <sup>1</sup>	24	S. O. <sup>1</sup>
Autres événements	3	S. O. <sup>1</sup>	1	S. O. <sup>1</sup>	2	S. O. <sup>1</sup>	—	S. O. <sup>1</sup>	6	S. O. <sup>1</sup>
<b>Événements antérieurs actifs</b>										
Pluies abondantes et inondations	374	S. O. <sup>1</sup>	91	S. O. <sup>1</sup>	113	S. O. <sup>1</sup>	4	S. O. <sup>1</sup>	582	S. O. <sup>1</sup>
Mouvements de sol	2	S. O. <sup>1</sup>	1	S. O. <sup>1</sup>	14	S. O. <sup>1</sup>	—	S. O. <sup>1</sup>	17	S. O. <sup>1</sup>
Autres événements	7	S. O. <sup>1</sup>	—	S. O. <sup>1</sup>	11	S. O. <sup>1</sup>	1	S. O. <sup>1</sup>	19	S. O. <sup>1</sup>
Lac-Mégantic (2013) <sup>2</sup>	3	1 945	22	244	5	7	3	74	33	2 270
<b>Total</b>	<b>568</b>	<b>1 945</b>	<b>161</b>	<b>244</b>	<b>228</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>74</b>	<b>967</b>	<b>2 270</b>

Source : Système TRAFIQ

Notes des tableaux

1. Ces données ne sont pas présentées, car elles ne sont pas représentatives de l'aide financière versée considérant les particularités de traitement de certains dossiers.
2. Ces données représentent les montants versés par le ministère de la Sécurité publique aux sinistrés, dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif à l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013, dans la ville de Lac-Mégantic.

50. Les données cumulatives sont présentées pour un événement précis seulement et tiennent compte de récupérations de sommes pour l'année antérieure.

51. Nombre de dossiers en traitement au cours de l'année de référence; cela comprend les dossiers ouverts et rouverts dans l'année.

52. Les données cumulatives sont présentées pour un événement précis seulement.

Tableau 40 : Projets en appréciation et en traitement des risques pour 2016-2017

Risque/projet	Descriptif	Sommes versées (\$)
<b>Érosion et submersion côtières</b>		
Bornes de suivi de l'érosion - Université du Québec à Rimouski (UQAR)	Poursuivre le suivi du réseau des stations de mesures de l'érosion des côtes et des infrastructures débuté en 2007	320 040
Projet de recherche réalisé par la Chaire de recherche en géoscience côtière - UQAR	Reconstitution historique et projection des variations du niveau marin relatif (NMR) pour l'estuaire maritime et le golfe du Saint-Laurent	199 390
Projet de recherche réalisé par la Chaire de recherche en géoscience côtière - UQAR	Développement de plateformes topo-bathymétriques polyvalentes optimisées pour une utilisation en zones côtières	387 350
Projet de recherche réalisé par la Chaire de recherche en géoscience côtière - UQAR	Modélisation conjointe de l'évolution future des phénomènes d'érosion et de submersion côtières pour le développement d'une cartographie multialéas des côtes de l'estuaire maritime et du golfe du Saint-Laurent	294 259
Projet de recherche réalisé par la Chaire de recherche en géoscience côtière - UQAR	Évaluation de l'efficacité de différentes mesures et techniques d'adaptation et de protection utilisées au Québec et à l'international pour faire face aux aléas côtiers	73 279
Projet de recherche réalisé par la Chaire de recherche en géoscience côtière - UQAR	Suivi morphosédimentologique d'une plage de la Côte-Nord dans le cadre de l'expérimentation du système « Rolodune » visant à réduire les effets de l'érosion côtière	63 271
Analyse de risques - UQAR	Contrat de recherche sur l'analyse de risques d'érosion et de submersion côtières - Sainte-Luce, Sainte-Flavie et Godbout	300 000
Suivi environnemental des côtes du Québec maritime (Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR)	Projet de suivi des caméras de surveillance des conditions environnementales côtières permettant également d'assurer l'entretien des réseaux et des instruments de mesures et le traitement des bases de données	269 240
Développement d'outils géophysiques pour la cartographie de plages - Institut national de la recherche scientifique (INRS)	Imagerie tomographique géoélectrique de plages affectées par l'érosion côtière	72 747
Recherche de matériaux d'emprunt	Réalisation d'un portrait des sources disponibles et potentielles de matériaux granulaires naturels près des municipalités susceptibles de faire l'objet d'un projet de rechargement de plage	6 289
Traitement des risques - Village de Pointe-Lebel	Entente visant le financement du déménagement d'une résidence menacée par l'érosion côtière	22 363
<b>Inondation</b>		
Analyse de risques d'inondation - UQAR	Contrat de recherche sur le développement d'une méthodologie d'analyse du risque d'inondation et réalisation d'un prototype d'évaluation	110 000
Analyse de risques Coaticook - Université de Montréal	Évaluation de la vulnérabilité reliée aux inondations causées par le ruisseau Pratt dans la ville de Coaticook	15 000
Analyse de risques Coaticook - Université Laval	Étude sur la réduction du risque relié aux inondations causées par le ruisseau Pratt dans la ville de Coaticook	30 000

Risque/projet	Descriptif	Sommes versées (\$)
Analyse - Rivière Richelieu - INRS	Développement et application d'un outil de gestion et d'analyse du risque d'inondation (GARI) sur le système transfrontalier du lac Champlain et de la rivière Richelieu	50 000
Analyse de risques d'inondation - INRS	Amélioration de la connaissance du risque relié aux inondations - Brigham	35 000
Analyse de risques d'inondation - Université Laval	Contrat de recherche pour l'amélioration de la connaissance de la dynamique des glaces de la rivière Sainte-Anne en vue de réduire les risques d'inondation dans la ville de Saint-Raymond	367 700
Évaluation d'outils hydrauliques - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)	Entente de services sur le développement d'une modélisation hydrométrique avec le Système d'analyse des rivières du centre d'ingénierie hydrologique (HEC-RAS) de la rivière Chaudière et de ses tributaires	52 500
Guide - Travaux de documentation sur les inondations passées - Université Laval	Documentation des inondations au Québec	75 000
<b>Glissement de terrain</b>		
Plan et devis du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)	Réalisation de plans et devis par le MTMDET quant à des travaux de prévention à réaliser	87 600
Traitement des risques - Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Entente de financement de travaux de stabilisation de talus dans le secteur du domaine des Palissades	230 000
<b>Tremblement de terre</b>		
Analyse de risques - Université McGill	Contrat de recherche sur l'évaluation des conséquences du risque sismique sur le bâti situé sur l'île de Montréal	26 000
<b>Risque anthropique (risques industriels)</b>		
Matières dangereuses - Université de Sherbrooke	Programme de recherches sur la gestion des risques associés à la présence de matières dangereuses	200 000
Traitement des risques - Ville de La Tuque	Entente de financement pour la mise en oeuvre d'activités de gestion des risques associés aux matières dangereuses par la Ville de La Tuque	6 900
Traitement des risques - Ville de Victoriaville	Entente de financement pour la mise en oeuvre d'activités de gestion des risques associés aux matières dangereuses par la Ville de Victoriaville	6 900
Traitement des risques - Ville de Varennes	Entente de financement pour la mise en oeuvre d'activités de gestion des risques associés aux matières dangereuses par la Ville de Varennes	13 000
<b>Acquisition de données géographiques</b>		
Acquisition de Light Detection And Ranging (LiDAR) et bathymétrie	Réalisation de recherche LiDAR et de travaux de bathymétrie en vue de fournir des données pour les travaux de cartographie, de recherche et de traitement des risques pour l'ensemble des aléas	974 694

Risque/projet	Descriptif	Sommes versées (\$)
<b>Communication des risques</b>		
Partenariat avec des organismes externes au gouvernement pour la diffusion de connaissances des risques de sinistres - La Maison Léon-Provancher	Adaptation et diffusion sous forme d'ateliers pédagogiques du contenu du site jeunesse S.O.S Sécuro du ministère de la Sécurité publique	27 729
<b>Impact sur le domaine immobilier</b>		
Impact sur le domaine immobilier - Groupe Altus limitée	Estimation de l'impact des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain sur les valeurs résidentielles unifamiliales à Saguenay	25 000
<b>Autres / Frais de fonctionnement du service de l'expertise - DGSCSI</b>		
Frais de fonctionnement du Service de l'expertise - DGSCSI	Frais de fonctionnement	28 111
<b>Total – Appréciation et traitement des risques</b>		<b>4 369 363</b>

#### 4.8.2 Les recommandations concernant les contrats en technologies de l'information

Dans son rapport de vérification particulière de novembre 2015, le VGQ a formulé six recommandations à l'intention des ministères et des organismes concernés relativement à la gestion des contrats en technologies de l'information. En réponse, le ministère a élaboré un plan d'action pour faire en sorte que ces recommandations soient prises en considération. Au total, 22 actions ont été prévues.

En novembre 2016, le VGQ a effectué un suivi de ses recommandations auprès du ministère. En février 2017, le VGQ se déclarait satisfait quant aux progrès effectués pour les six recommandations. De l'avis du VGQ, de façon générale, les actions ont été réalisées, mais il est trop tôt pour en apprécier les résultats. Un nouvel état de situation à l'égard des résultats du plan d'action doit être acheminé au VGQ en novembre 2017.

#### 4.8.3 Les recommandations concernant les services correctionnels : réinsertion sociale

Dans son rapport de vérification de l'automne 2016, le VGQ a formulé les huit recommandations suivantes à l'intention du ministère en matière de réinsertion sociale :

1. S'assurer de produire une évaluation de qualité des personnes prises en charge et de la faire en temps opportun et dans le respect de la loi, afin de favoriser leur réinsertion sociale.
2. Élaborer des plans d'intervention pertinents et cohérents par rapport à l'information contenue dans les évaluations.
3. Intensifier auprès des détenus, en collaboration avec la Commission québécoise des libérations conditionnelles, ses efforts de promotion des mesures de mise en liberté sous condition.

4. Rendre accessibles des programmes qui sont adaptés aux besoins des personnes prises en charge. Pour ce faire, le ministère doit notamment :
  - a. recenser les besoins de ces personnes;
  - b. arrimer les programmes aux besoins;
  - c. évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficacités de ces programmes.
5. S'assurer que les établissements de détention utilisent l'outil de classement conformément aux instructions du ministère.
6. Améliorer le suivi du cheminement des personnes prises en charge afin :
  - d. d'évaluer l'atteinte des objectifs des plans d'intervention;
  - e. d'apporter les ajustements, le cas échéant;
  - f. de s'assurer du respect des conditions imposées par la cour.
7. Mettre en place un dossier unique pour chaque personne contrevenante ou prévenue dans le but d'augmenter l'efficacité et l'efficacités de ses interventions.
8. Mesurer sa performance à l'égard des interventions de réinsertion sociale et en rendre compte.

Afin de donner suite aux recommandations émises par le VGGQ, un plan d'action a été produit. Adopté le 30 mars 2017, celui-ci sera mis en œuvre au cours de 2017-2018.

## 4.9 Le suivi des recommandations de la Commission de l'administration publique

Le 10 février 2016, la CAP procédait à l'audition du ministère sur sa gestion administrative et ses engagements financiers. Elle publiait ensuite, en juin 2016, son 34<sup>e</sup> rapport sur l'imputabilité lequel présentait cinq recommandations à l'intention du ministère :

1. QUE le ministère de la Sécurité publique s'assure que tous les indicateurs de son prochain plan stratégique, prenant effet au printemps 2016, seront dotés de cibles mesurables.

En réponse à cette recommandation, le ministère, au 31 mars 2017, était en train de finaliser son projet de plan stratégique 2017-2021. Son prochain plan sera doté de cibles mesurables.

2. QUE le ministère de la Sécurité publique rende publiques, dans son prochain rapport annuel de gestion, les données internes liées au suivi de sa planification stratégique. Si des données ne peuvent être publiées pour des raisons de sécurité, qu'il l'explique dans ce rapport.

En réponse à cette recommandation, dans son rapport de gestion 2016-2017, le ministère publie les cibles annuelles dont il s'est doté aux fins de ses suivis internes dans la section relative aux résultats liés au plan stratégique (section 2.1).

3. QUE le ministère de la Sécurité publique poursuive ses démarches afin que chaque municipalité soit dotée d'un plan de mesures d'urgence à jour. Qu'il rende compte à la CAP de l'évolution de l'atteinte de sa cible le 30 novembre 2016 et le 30 avril 2017.

En réponse à cette recommandation, le ministère rend compte des actions dans la section 2.1, à l'objectif stratégique 1.2.1. Au 30 novembre 2016, un suivi a été fait avec la CAP. Parmi les démarches,

les directions régionales ont amélioré leurs outils de suivi et compilent systématiquement leurs résultats, réalisent des suivis auprès de leur clientèle municipale, effectuent de la formation et commentent les documents produits par les municipalités. Par ailleurs, le ministère a travaillé sur un projet de règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.

4. QUE le ministère de la Sécurité publique, dans son prochain rapport annuel de gestion, donne plus d'information sur les plaintes qu'il reçoit et qu'il traite.

En réponse à cette recommandation, le ministère présente dans la section 2.3.4 de son rapport une information plus détaillée sur les plaintes qu'il reçoit et le traitement qu'il en fait.

5. QUE le ministère de la Sécurité publique poursuive ses efforts en vue de répondre aux recommandations du Protecteur du citoyen et qu'il transmette à la CAP son plan d'action en matière d'équité procédurale pour le 30 novembre 2016.

Le ministère a déjà transmis au Protecteur du citoyen le plan d'action en date du 16 juillet 2015. Ce plan contient différentes mesures visant à améliorer le processus disciplinaire en milieu carcéral (notes de rappel, formation des membres du personnel, etc.). 80 % des mesures ont été mises en œuvre en 2016-2017. En réponse à cette recommandation, ce plan et son suivi seront transmis à la CAP à l'été 2017.

Par ailleurs, à l'intention des entités vérifiées en 2015 par le VGQ relativement à la gestion de leurs contrats en technologies de l'information, la CAP a également formulé de son côté six recommandations dans son rapport de juin 2016. Ces dernières s'ajoutent à celles du Vérificateur sur le même sujet. Parmi ces recommandations, trois concernent l'ensemble des ministères et organismes vérifiés en 2015. Dans son rapport, la CAP recommande :

1. QUE chacune des entités vérifiées lui soumette, dans le plus bref délai possible, un plan de recrutement du personnel nécessaire pour combler le manque d'expertise en technologies de l'information en leur sein, avec des cibles tant pour le nombre de candidats que pour l'expérience recherchée (recommandation 5.1).
2. QUE, dans chacune des entités vérifiées et pour chaque contrat, des individus soient identifiés pour chacune des étapes d'exécution dudit contrat et soient sanctionnés, le cas échéant, pour la dérive des actions ou des tâches dont ils sont responsables (recommandation 5.4).
3. QUE les entités vérifiées s'assurent que les pénalités prévues dans les contrats sont effectivement appliquées en cas de contravention aux clauses pertinentes dudit contrat (recommandation 5.5).

Concernant l'expertise en technologies de l'information, des démarches ont été entreprises pour rehausser l'expertise interne du ministère, notamment par l'ajout de ressources humaines. Ces démarches s'inscrivaient dans le cadre de la Stratégie gouvernementale en technologies de l'information, laquelle prévoit l'ajout d'effectifs dans ce domaine.

Relativement à l'identification des individus devant prendre la responsabilité de chacune des étapes d'exécution du contrat, le ministère a revu ses documents et ses processus dans le sens de la recommandation.

Enfin, quant à l'ajout d'une clause prévoyant des pénalités, les contrats conclus maintenant par le ministère prévoient des pénalités pour les situations de non-respect de conditions établies. Cela dit, en 2016-2017, aucune dérogation aux clauses n'a été constatée et, conséquemment, aucune pénalité n'a été imposée aux fournisseurs de services.

## 4.10 Le suivi des recommandations du Protecteur du citoyen

À la suite du dépôt du rapport spécial du 18 février 2016 concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik, un plan d'action a été déposé le 31 mai 2016 au Protecteur du citoyen afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport. Des actions ont été prises par le ministère afin d'améliorer les conditions de détention des personnes et la qualité des mesures de prévention de la criminalité au Nunavik. Entre autres mesures, des vols nolisés assurant l'aller-retour des prévenus entre l'Établissement de détention d'Amos et le Nunavik ont été ajoutés en vue de réduire le taux d'occupation des cellules dans les lieux de garde nordiques.

En parallèle, des démarches effectuées auprès des partenaires du ministère ont permis, depuis la fin du mois d'octobre 2016, la mise en place de mesures visant à diminuer le taux d'occupation des cellules. L'étalement des plages de comparutions des personnes incarcérées les mardis et les mercredis ainsi que le maintien, par les services de justice, d'un registre de suivi visant à limiter le nombre de comparutions pour une période donnée comptent parmi ces mesures.

Des mécanismes de suivi ont été instaurés et des discussions régulières sont tenues avec les responsables de l'Administration régionale Kativik (ARK). Grâce à leur coopération, un ménage complet du quartier cellulaire de Puvirnituq et des réparations ont été effectués rapidement. En collaboration avec l'ARK, le ministère s'assure que les services de buanderie, de conciergerie et de livraison des repas sont adéquats, que les fournitures nécessaires sont disponibles en quantité suffisante et qu'un inventaire de celles-ci est fait régulièrement.

Un comité de liaison composé de représentants du gouvernement et de l'ARK a été mis en place avec le mandat d'assurer la mise en œuvre et le suivi des recommandations. Les travaux du comité ont déjà permis de convenir d'une orientation immobilière, que l'ARK confirmait accueillir favorablement en mars 2017. Ce projet commun vise principalement à répondre aux besoins des services correctionnels du ministère et de la police régionale de Kativik pour la gestion des personnes placées sous leur garde respective. Les discussions doivent se poursuivre notamment en fonction des besoins soulevés par l'ARK.

## 4.11 Les règles concernant les bonis au rendement

Aucun boni au rendement n'a été versé en 2016-2017 au personnel d'encadrement et aux titulaires d'un emploi supérieur pour la période d'évaluation du rendement du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

## 4.12 L'occupation et la vitalité des territoires

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) est entrée en vigueur le 3 mai 2012. Le ministère a fait le choix d'intégrer l'occupation et la vitalité des territoires à sa planification stratégique 2012-2017. Les objectifs stratégiques ayant une incidence importante sur l'occupation et la vitalité des territoires et contribuant à l'atteinte des orientations de la stratégie gouvernementale en cette matière y sont repérables grâce à l'acronyme OVT. Ce sont les suivants :

- 1.1.3 – Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles;
- 1.2.1 – Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, principalement en matière de sécurité civile et de sécurité incendie;

- 1.2.3 – Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels.

La reddition de comptes pour ces objectifs est présentée à la section 2.1 du rapport annuel.

## 4.13 L'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises

### Révision des normes législatives et réglementaires et établissement de nouvelles normes

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif a été adoptée en janvier 2014. Elle contient de nouvelles exigences en matière de révision des normes législatives et réglementaires concernant les entreprises ou ayant des retombées sur celles-ci.

En vertu des articles 19 et 20 de la politique, les ministères et organismes responsables de l'élaboration de normes touchant les entreprises doivent notamment :

- se doter d'un mécanisme de révision de ces normes;
- rendre publics leurs engagements à cet effet dans leur plan stratégique;
- rendre compte annuellement, dans leur rapport annuel de gestion, des résultats atteints par les exercices de révision de ces normes.

En décembre 2015, le ministère a déposé son mécanisme de révision des normes auprès du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Ce mécanisme est coordonné par un comité de révision interne et contient un échéancier de travail pour la révision des normes touchant les entreprises. Le comité ne s'est pas réuni au cours de 2016-2017, mais reprendra ses travaux à l'automne 2017 afin de respecter l'échéancier de révision initialement prévu. De même, aucune révision des normes n'a été effectuée en 2016-2017.

Le Plan stratégique 2012-2016 a été prolongé jusqu'au 31 mars 2017. Le plan stratégique du ministère pour la période 2017-2021 contiendra un engagement à l'égard de l'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises.

### Analyses d'impact réglementaire produites

La Loi sur l'immatriculation des armes à feu a été sanctionnée le 10 juin 2016. Une analyse d'impact réglementaire avait été produite préalablement au dépôt du projet de loi, mais le ministère demeurera à l'affût des effets potentiels de la création du Fichier québécois d'immatriculation des armes à feu sur les grossistes et les détaillants d'armes de chasse. L'adoption du règlement d'application au cours de l'exercice 2017-2018 viendra préciser la nature et l'ampleur des incidences réglementaires et administratives sur les entreprises œuvrant dans ce secteur d'activité.

Une analyse d'impact réglementaire a également été produite en octobre 2016 dans le cadre de l'élaboration du projet de loi sur l'encadrement des chiens dangereux. Ce projet de loi risque d'entraîner des conséquences financières mineures pour les éleveurs de chiens ainsi que des revenus additionnels pour les commerces de vente d'articles pour chiens et pour les médecins vétérinaires. L'ampleur exacte des effets financiers et administratifs sur les entreprises dépendra des modalités et des conditions déterminées par règlement.

Les analyses d'impact réglementaire produites par le ministère sont disponibles sur son site Internet dans la section « Diffusion de documents ».<sup>M</sup>



# Annexe 1

Développement durable		
Orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	Objectifs gouvernementaux	Actions du ministère
<b>Orientation 1 :</b> Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	<b>Objectif 1.1 :</b> Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	<b>Action 4 :</b> Systématiser la gestion environnementale des ressources
	<b>Objectif 1.1.1 :</b> Viser la réalisation, par 95 % des ministères et organismes, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles	<b>Action 4a :</b> Mettre en œuvre une démarche zéro déchet, zéro gaspillage
	<b>Objectif 1.1.2 :</b> Viser la réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010	<b>Action 4b :</b> Réduire les émissions de GES produites par les déplacements dans le cadre du travail
	<b>Objectif 1.1.6 :</b> Viser la mise en œuvre, par 70 % des ministères et organismes, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques	<b>Action 4c :</b> Encourager le développement, l'utilisation et la gestion écoresponsables des technologies de l'information
	<b>Objectif 1.1.7 :</b> Viser la réalisation, par 50 % des ministères et organismes, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables	<b>Action 4d :</b> Organiser des événements écoresponsables
	<b>Objectif 1.1.8-9 :</b> Intégrer des considérations écoresponsables dans les pratiques d'acquisition et contractuelles	<b>Action 4e :</b> Renforcer les acquisitions écoresponsables
	<b>Objectif 1.2 :</b> Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	<b>Action 1 :</b> Se doter d'une directive concernant la prise en compte des principes de développement durable
	<b>Objectif 1.4 :</b> Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	<b>Action 2 :</b> Sensibiliser et former les employés au développement durable
	<b>Objectif 1.5 :</b> Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	<b>Action 8 :</b> Contribuer à la dimension culturelle dans les établissements de détention
	<b>Objectif 1.6 :</b> Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	<b>Action 9 :</b> Collaborer avec la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison

Développement durable		
Orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	Objectifs gouvernementaux	Actions du ministère
<b>Orientation 2 :</b> Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable	<b>Objectif 2.3 :</b> Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	<b>Action 3 :</b> Évaluer les répercussions d'intégrer des notions de financement responsable à l'aide financière accordée par le ministère
<b>Orientation 4 :</b> Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	<b>Objectif 4.2 :</b> Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	<b>Action 10 :</b> Encourager les initiatives de partenariat pour favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes
<b>Orientation 5 :</b> Améliorer par la prévention la santé de la population	<b>Objectif 5.2 :</b> Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	<b>Action 7 :</b> Améliorer les services de prévention, de soutien et de protection offerts aux jeunes à l'aide du programme Prévention Jeunesse
<b>Orientation 6 :</b> Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	<b>Objectif 6.2 :</b> Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	<b>Action 6 :</b> Contribuer à la réalisation du plan d'action de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux en développement durable
	<b>Objectif 6.4 :</b> Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	<b>Action 5 :</b> Accroître la résilience de la société québécoise aux sinistres et favoriser l'adaptation aux changements climatiques en soutenant le milieu municipal dans sa planification de la sécurité civile

# Annexe 2

Sigle	Description	Sigle	Description
ACCES	Actions concertées pour contrer les économies souterraines	LGCE	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État
ACCEF	Actions concertées contre les crimes économiques et financiers	L.Q.	Lois annuelles du Québec
ARK	Administration régionale Kativik	LSJML	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
ASC	Agent des services correctionnels	MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
BEI	Bureau des enquêtes indépendantes	Média	Système d'information pour les ressources humaines
BIP	Bulletin d'information en prévention	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
CAP	Commission de l'administration publique	N <sup>bre</sup>	Nombre
CLCC	Commissaire à la lutte contre la corruption	ND	Non disponible
	Développement durable	OSCQ	Organisation de la sécurité civile du Québec
DCOM	Direction des communications		Occupation et vitalité des territoires
DGAP	Direction générale des affaires policières	PAGD	Plan annuel de gestion des dépenses
DGSC	Direction générale des services correctionnels	PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
DGSCSI	Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie	RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
DSC	Déclaration de services aux citoyens	SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable
DSPC	Direction des services professionnels correctionnels	S. O.	Sans objet
DVIEI	Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection	SNAP	Système national d'alertes au public
ETC	Équivalents à temps complet	SPI	Semaine de la prévention des incendies
FSP	Fonds des services de police	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
GES	Gaz à effet de serre	UQAR	Université du Québec à Rimouski
k\$	Milliers de dollars	VGQ	Vérificateur général du Québec

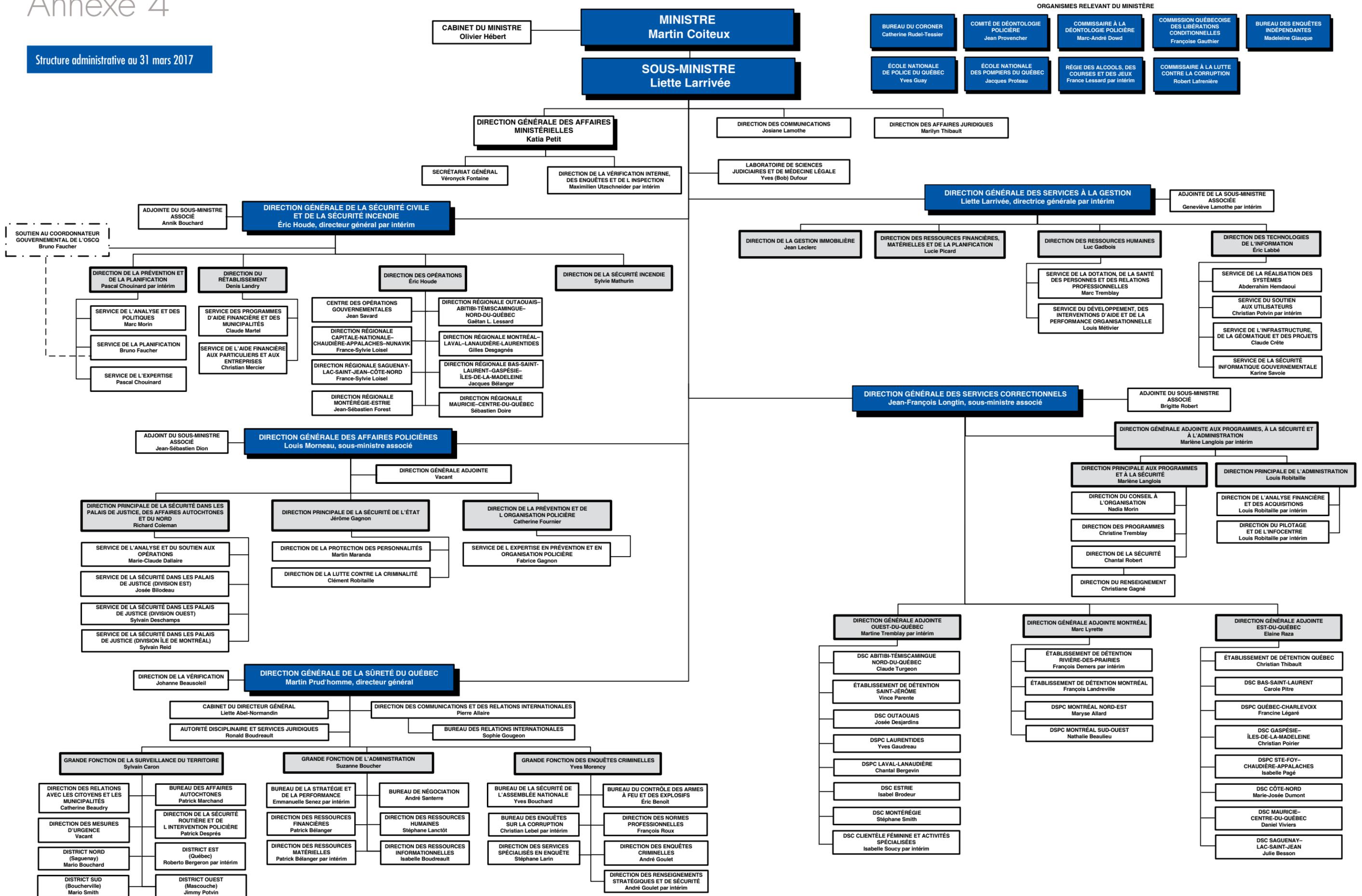
# Annexe 3

Coordonnées des organismes relevant du ministre de la Sécurité publique	
<b>Bureau du coroner (www.coroner.gouv.qc.ca)</b>	
Édifice Le Delta 2, bureau 390 2875, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 5B1 Téléphone : 418 643-1845; sans frais 1 866 312-7051 Télécopieur : 418 643-6174	Édifice Wilfrid-Derome 1701, rue Parthenais, 11 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2K 3S7 Téléphone : 514 873-1845 Télécopieur : 514 873-8943
<b>Commissaire à la déontologie policière (www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca)</b>	
2535, boulevard Laurier, bureau 6 Québec (Québec) G1V 4M3 Téléphone : 418 643-7897; sans frais 1 877 237-7897 Télécopieur : 418 528-9473	454, place Jacques-Cartier, 5 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2Y 3B3 Téléphone : 514 864-1784 Télécopieur : 514 864-3552
<b>Commissaire à la lutte contre la corruption (www.upac.gouv.qc.ca)</b>	
600, rue Fullum, UA8010 Montréal (Québec) H2K 3L6 Téléphone : 514 228-3098; sans frais 1 855 567-8722 Télécopieur : 514 873-0177	
<b>Comité de déontologie policière (www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca)</b>	
2525, boulevard Laurier 2 <sup>e</sup> étage, bureau A-200 Tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 4Z6 Téléphone : 418 646-1936 Télécopieur : 418 528-0987	500, boulevard René-Lévesque Ouest 6 <sup>e</sup> étage, bureau 6.100 Montréal (Québec) H2Z 1W7 Téléphone : 514 864-1991 Télécopieur : 514 864-2471
<b>Commission québécoise des libérations conditionnelles (www.cqlc.gouv.qc.ca)</b>	
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32A Québec (Québec) G1K 8K6 Téléphone : 418 646-8300 Télécopieur : 418 643-7217	1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40 Montréal (Québec) H2Y 1B6 Téléphone : 514 873-2230 Télécopieur : 514 873-7580
<b>Régie des alcools, des courses et des jeux (www.racj.gouv.qc.ca)</b>	
560, boulevard Charest Est Québec (Québec) G1K 3J3 Téléphone : 418 643-7667; sans frais 1 800 363-0320 Télécopieur : 418 643-5971	1, rue Notre-Dame Est, 9 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2Y 1B6 Téléphone : 514 873-3577 Télécopieur : 514 873-5861
<b>École nationale de police du Québec (www.enpq.qc.ca)</b>	
350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) J3T 1X4 Téléphone : 819 293-8631 Télécopieur : 819 293-8630	
<b>École nationale des pompiers du Québec (www.ecoledespompiers.qc.ca)</b>	
Palais de justice de Laval 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 3.08 Laval (Québec) H7T 2S9 Téléphone : 450 680-6800; sans frais 1 866 680-3677 Télécopieur : 450 680-6818	
<b>Bureau des enquêtes indépendantes du Québec (www.bei.gouv.qc.ca)</b>	
201, Place Charles-Lemoyne, bureau 6.01 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 640-1350 Télécopieur : 450 670-6386	



# Annexe 4

Structure administrative au 31 mars 2017



# Annexe 5

## Références Internet et renseignements généraux

### Vous pouvez communiquer avec le ministère :

#### Par téléphone

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Téléphone : 1 866 644-6826 (partout au Québec, sans frais)

Télécopieur : 418 643-0275 ou 514 873-6597

#### Par la poste

Renseignements généraux

Bureau de la sous-ministre

Ministère de la Sécurité publique

Tour des Laurentides

2525, boulevard Laurier, 5<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1V 2L2

#### Par Internet

Pour de l'information sur les lois et les règlements, les coordonnées des organismes ou des établissements faisant partie du portefeuille ministériel ou pour communiquer avec nous par courriel, visitez le site Internet du ministère<sup>N</sup>.

### Références Internet

A [www.sq.gouv.qc.ca/organisation/publications/](http://www.sq.gouv.qc.ca/organisation/publications/)

B [www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/chercheurs-partenaires.html](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/chercheurs-partenaires.html)

C [www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2016/criminalite\\_2015.pdf](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2016/criminalite_2015.pdf)

D [www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite\\_incendie/statistiques/statistiques-incendies-2014.pdf](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_incendie/statistiques/statistiques-incendies-2014.pdf)

E [www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/publications-et-statistiques/incendies-declares/2014.html](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/publications-et-statistiques/incendies-declares/2014.html)

F [www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services\\_correctionnels/publications/plan\\_action\\_2010-2013.pdf](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/plan_action_2010-2013.pdf)

G [www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/mission-et-ministre/orientations-et-politiques/declaration-de-services.html](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/mission-et-ministre/orientations-et-politiques/declaration-de-services.html)

H [www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/victime-acte-criminel.html](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/victime-acte-criminel.html)

I [www.donneesquebec.ca](http://www.donneesquebec.ca)

J [www.jeunesse.securitepublique.gouv.qc.ca/jeunes.html](http://www.jeunesse.securitepublique.gouv.qc.ca/jeunes.html)

K [www.securitepublique.gouv.qc.ca/.../plan\\_developpement.../plan\\_dev\\_durable\\_2016-2020.pdf](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/.../plan_developpement.../plan_dev_durable_2016-2020.pdf)

L [www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/strategie-DD.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf)

M [www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/diffusion.html](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/diffusion.html)

N [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)

